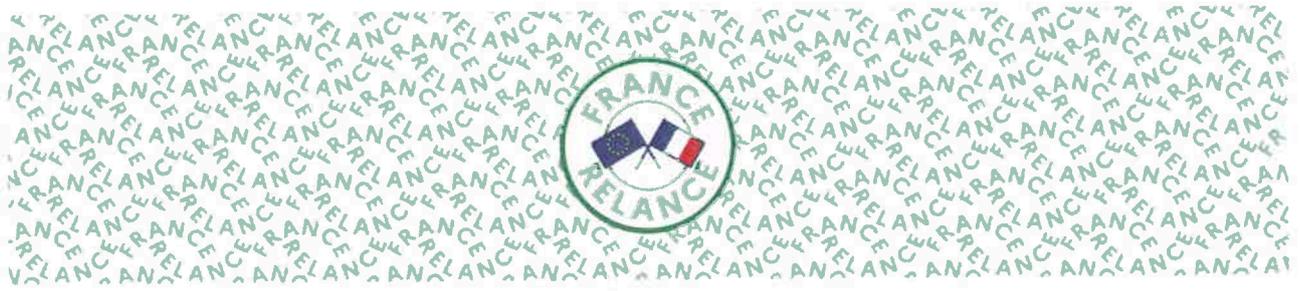




# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire de la Communauté de communes  
du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts**

**29 juillet 2021**



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts**

### **ENTRE**

- **La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts**  
Représentée par son Président, M. Jacky DALLET , autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,  
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

**ET**

- **L'État,**  
Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le Conseil régional,**  
Représenté par sa Présidente, Mme Christelle MORANÇAIS, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du ..... de la Commission Permanente du Conseil régional,  
Ci-après désigné par « le Conseil régional Pays de la Loire »,  
d'autre part,
- **Le Conseil départemental,**  
Représenté par son Président, M. Alain LEBOEUF, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du ..... de la Commission Permanente du Conseil départemental,  
Ci-après désigné par « le Conseil départemental de la Vendée »,  
d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- le contrat de plan Etat – Région
- le programme d'appui petites villes de demain passé avec les communes de Saint-Fulgent et de Chavagnes-en-Paillers
- le contrat nature signé avec la Région des Pays de la Loire

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts a souhaité s'engager dans cette démarche.



## Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

## Article 1<sup>er</sup> - Objet du CRTE de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts autour de projets concrets.

## Article 2 – Stratégies du territoire

### 2.1 Stratégie de transition écologique

#### Orientation 1 : Tendre vers un territoire à énergie positive et bas carbone

Face aux enjeux du climat, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts souhaite amener le territoire à tendre vers une autonomie énergétique et une réduction importante des gaz à effets de serre.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la collectivité mise sur le développement d'un véritable mix énergétique. Le territoire comptabilise aujourd'hui un parc éolien sur la commune de Chauché où il reste encore un potentiel de développement et aussi une chaudière bois pour le centre aquatique de Saint-Fulgent alimentée en bois bocager local. Il existe également une unité industrielle de méthanisation. Le pari est donc de prendre exemple sur l'existant et de déployer d'autres sources d'énergies renouvelables.



Pour réussir ce challenge de transition énergétique, la Communauté de communes souhaite notamment accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie issu de l'entretien pérenne du bocage, en agissant à la fois du côté de l'offre sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et à la fois du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois.

Le principe d'exemplarité sera appliqué. Les collectivités du territoire possèdent un patrimoine public et notamment bâti relativement important. Des études énergétiques seront donc menées pour amener ce patrimoine existant à être source d'économies d'énergies, de production d'énergies renouvelables.

Les projets neufs seront aussi concernés par cette exemplarité et permettront également d'intégrer des procédés de construction performants et innovants, avec, notamment, des matériaux biosourcés permettant de limiter les gaz à effets de serre.

Les habitants aussi seront accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique (conseils, financements, etc...).

Au-delà du bâtiment, la collectivité s'efforcera à faciliter la conversion des véhicules thermiques en motorisations alternatives moins génératrices de gaz à effets de serre.

## **Orientation 2 : Préserver les ressources et richesses naturelles du territoire pour garantir la protection de l'environnement et un maintien de la qualité du cadre de vie**

Le diagnostic du Plan Climat montre que le territoire de la Communauté de commune du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts est peu sujet aux vulnérabilités, notamment grâce à son climat doux et à un changement climatique moins brutal que dans les régions méridionales. Le risque le plus prégnant est l'exposition aux risques d'inondation (par débordement des cours d'eau ou par ruissellement) et dans une moindre mesure l'exposition aux risques de canicule.

Toutefois, le changement climatique à l'œuvre peut modifier cette hiérarchie ou bien amplifier l'intensité de certains risques présents sur le territoire :

- En venant notamment amplifier la récurrence et l'intensité des phénomènes de sécheresses augmentant par là-même la pression sur la ressource en eau. Cela risque d'impacter fortement le territoire, et en particulier l'agriculture très présente et fortement consommatrice de ressources en eau.
- La succession des périodes de pluie et de sécheresse va accroître le phénomène de retrait/gonflement des argiles. Cela peut entraîner des dégâts matériels importants dans les structures des bâtiments situés sur des terrains argileux.
- Enfin, la qualité de l'air et de l'eau pourra se trouver dégradée lors des pics de chaleur. En effet, les températures au-dessus de 30°C sont favorables à la création d'ozone au niveau du sol.

Les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dites d'atténuation, produiront leurs résultats à l'échéance de plusieurs décennies. Par ailleurs, le système climatique est soumis à une



certaines formes d'inertie, qui ont pour conséquence de décaler dans le temps les effets du changement climatique. Au regard de cette temporalité, il faut que le territoire anticipe cette évolution, et favorise l'adaptation des milieux qui le compose.

Les actions à mettre en place doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : les communes, la société civile, les associations, les entreprises, les usagers et les acteurs privés. Tous devront être impliqués pour agir en vue d'atteindre un objectif partagé : celui d'un territoire capable de s'adapter au changement climatique.

Parmi les orientations définies pour éviter, réduire et compenser les effets du changement climatique, le territoire s'attachera à tendre vers un objectif « zéro artificialisation nette » à œuvrer pour favoriser la biodiversité sur son territoire et agir pour une gestion durable de la ressource en eau.

### **Orientation 3 : Promouvoir et favoriser une mobilité durable accessible à tous**

L'accessibilité des différents pôles du territoire et des fonctionnalités qui s'y trouvent, l'articulation des différents modes de déplacement, ainsi que la préservation de l'environnement et de la qualité de l'air constituent les enjeux de la mobilité de demain.

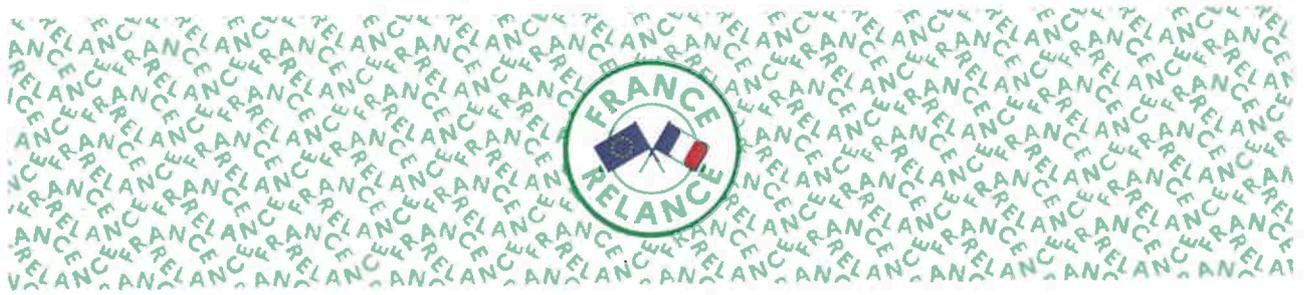
La collectivité souhaite répondre à ces enjeux en contribuant au développement d'une mobilité durable et saine facilitant l'accès à tous au travail et aux différents services, tout en permettant de favoriser l'activité physique.

L'objectif pour la collectivité est d'accompagner, financièrement et/ou techniquement, au développement de projets, pouvant être portés par d'autres acteurs, en termes de mobilités actives, partagées ou solidaires (location ou aide financière pour l'acquisition d'un vélo, plateforme de covoiturage...).

Afin de permettre d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, la Communauté de communes souhaite, dans un premier temps, réaliser une étude des déplacements. Les données compilées par ce diagnostic et cette analyse permettront à la collectivité d'adapter ses actions de mobilité durable sur le territoire.

Pour répondre aux enjeux du développement durable, la Communauté de communes prévoit de favoriser l'usage des modes actifs et doux dans les centres bourgs, mais aussi de développer des liaisons entre centres urbains et zones économiques, de commune en commune, etc...

Au-delà du déploiement de la pratique de la marche et du vélo, la collectivité qui ne dispose pas à ce jour de transports en commun, mise sur le déploiement du covoiturage pour limiter l'autosolisme.



#### **Orientation 4 : Sensibiliser au changement climatique et modifier les pratiques**

La réussite de la transition énergétique du territoire dépend beaucoup de l'adhésion des habitants et d'autres acteurs du territoire. La mobilisation peut prendre différentes formes : réunions d'informations/échanges, visites, témoignages, etc...

Partant du principe que c'est dans l'action que les comportements évoluent et peuvent devenir de « bonnes » habitudes, la collectivité va déployer sur son territoire des ateliers « éco gestes ». Ainsi, des thématiques autour des déchets, de l'énergie, de l'alimentation, de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air... pourront être abordées lors de ces ateliers. La collectivité souhaite pouvoir s'appuyer sur des compétences locales pour animer ces ateliers (associations, habitants...). D'autres formats de diffusion des bonnes pratiques pourront être envisagés : tutos, fiches « recettes », etc...

L'objectif étant l'adoption de nouvelles pratiques de consommation, la collectivité envisage particulièrement de travailler sur les sujets de l'alimentation, des déchets et de l'eau.

L'agriculture est un secteur important sur le territoire de la Communauté de communes à la fois en matière de développement économique, mais aussi d'entretien des paysages et de maintien du cadre de vie et de la biodiversité. C'est aussi un secteur fragilisé qui doit s'adapter aux enjeux alimentaires, climatiques, énergétique et en matière de santé. L'objectif est donc d'impulser et d'accompagner, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la transition de l'agriculture et de l'alimentation du territoire, vers des pratiques de production et de consommation plus raisonnées avec trois objectifs : développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuit pas à l'environnement, faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire), changer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire.

La Communauté de communes possède la compétence « collecte et traitement des déchets ». Comme beaucoup de collectivités vendéennes, la redevance incitative a été instaurée sur le territoire et les consignes de tri des plastiques ont été mises en place. « Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit », la collectivité souhaite désormais aller plus loin et amener les habitants et entreprises du territoire à s'engager vers une démarche zéro déchet.

## **2.2 Stratégie de développement économique**

### **Orientation 1 : Créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises**

Si la réussite des entreprises dépend principalement de leur stratégie de développement, le rôle du Pays de Saint-Fulgent- Les Essarts est de créer un écosystème favorable au déploiement de cette stratégie. En favorisant l'émergence d'un climat propice à l'entrepreneuriat, les collectivités se positionnent alors en tant que véritables partenaires de proximité.

Ce rôle de facilitateur se définit par un ensemble de missions ayant pour objectifs de :

- promouvoir la création d'activités et favoriser leur pérennité,



- favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, notamment en lien avec les filières stratégiques du territoire,
- accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises, en offrant un « service support » aux entreprises, pour apporter des réponses à leurs besoins en conseils, en recherches de partenaires, en besoins fonciers ou immobiliers.

Le parcours de la création d'entreprise peut parfois paraître comme un chemin sinueux et complexe. Dans son rôle d'animation économique et de « tiers de confiance », la Communauté de communes peut ainsi guider les porteurs de projets et leur transmettre plusieurs repères : des informations pratiques, des guides, des outils pour préparer et construire le business-plan, des témoignages, des conseils... et un carnet d'adresses pour se faire accompagner par des professionnels. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les nouvelles tendances autour des sujets de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire et sur les nouvelles formes d'entrepreneuriat, comme le portage salarial, les couveuses ou les coopératives d'activité.

De leur naissance jusqu'à leur maturité, il apparaît central de favoriser la fluidité du parcours résidentiel des entreprises, en leur proposant une offre adaptée à leurs besoins. Pépinières d'entreprises, ateliers relais, villages d'artisans, espaces de coworking, tiers-lieux, sont autant d'outils pour l'accompagnement des professionnels travaillant actuellement à leur domicile ou extérieurs au territoire en recherche de locaux, à louer ou à vendre.

Afin d'accompagner l'implantation et le développement des activités économiques, le territoire doit également être force de propositions en matière d'accueil économique, par une offre foncière. La mise en place d'une organisation lisible des parcs d'activités est nécessaire pour répondre de manière différenciée aux demandes d'implantation ou d'évolution des entreprises. Cette offre doit être construite de manière à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles en privilégiant en priorité la réhabilitation et la valorisation des potentiels existants.

## **Orientation 2 : Attirer de nouveaux talents et favoriser le recrutement des entreprises**

Le développement des activités industrielles dans les territoires induit des besoins spécifiques en main d'œuvre et en compétences. Ces dernières années, les recrutements sont devenus particulièrement complexes à réaliser par les employeurs du territoire, créant de véritables goulets d'étranglement et constituant des freins au développement des entreprises.

Au niveau local, ces difficultés sont observées dans de nombreux métiers, tels que les métiers du bâtiment, de la métallurgie, de l'agroalimentaire, mais également sur les postes de techniciens de maintenance ou encore de conducteurs routiers...

De multiples causes, à la fois territoriales et sectorielles, expliquent les difficultés de recrutement : absence de candidatures correspondant aux compétences attendues, préjugés négatifs liés aux carrières professionnelles, désajustement de l'appareil de formation, attentes excessives des entreprises, manque de visibilité des offres d'emploi, déficit d'attractivité du bassin d'emploi,



méthodes de recrutement parfois peu adaptées des entreprises, au regard des évolutions comportementales et technologiques...

Ces pénuries structurelles en matière de ressources humaines limitent les perspectives de croissance des entreprises, qui doivent alors refuser des commandes, faute de main-d'œuvre disponible. Par ailleurs, cette situation entraîne un phénomène de concurrence entre les employeurs, avec une main-d'œuvre plus mobile et volatile.

Il est en général plus facile de recruter sur place que d'attirer un ouvrier qualifié vivant à l'extérieur du territoire. Néanmoins, les compétences demandées par les industriels ne sont pas toujours présentes localement et avec un taux de chômage parmi les plus bas de France, les candidats disponibles sont souvent les personnes éloignées de l'emploi pour de multiples raisons : échec scolaire, absence de qualification, chômage de longue durée, handicap... Dans une telle configuration, le travail sur la réinsertion est essentiel, mais nécessitera d'être couplé à des actions de promotions extraterritoriales, afin de satisfaire les besoins en recrutement du territoire.

Loin de se résumer à un appariement entre une offre et une demande de compétences relevant des politiques de l'emploi et de la formation, ces enjeux nécessitent une prise en compte globale et transversale, visant à mailler les différents intervenants nécessaires pour attirer, former et recruter sur le territoire.

Afin de réduire les freins périphériques à l'emploi, des réflexions sur les enjeux et leviers de développement des compétences sur le territoire, tels que le logement et la mobilité, gardent ainsi tout leur intérêt.

### **Orientation 3 : Contribuer au déploiement des démarches de transition**

Les collectivités locales ont une responsabilité majeure dans la résilience des territoires face aux changements environnementaux. 15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (aménagement, urbanisme, transports, déchets, énergie) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, et de transport.

A travers la démarche du PCAET, le Pays de Saint- Fulgent - Les Essarts a amorcé la réflexion sur ses impacts et les leviers locaux qu'elle pouvait actionner face à la question du changement climatique.

L'intercommunalité souhaite ainsi amorcer, soutenir et valoriser les démarches portées par les entreprises du territoire face à ces enjeux. La mise en place de la démarche d'Écologie Industrielle nécessite alors un triple positionnement d'observateur, d'intermédiaire et d'animateur.

A travers cette approche, les objectifs portés par la collectivité sont de :

- rapprocher les entreprises de toutes tailles et toutes activités confondues autour de thématiques communes à enjeux forts, et notamment la problématique de l'optimisation des matières et de l'énergie par les entreprises ;



- permettre la mutualisation de certains achats en synergie avec d'autres entreprises (matières premières, énergie, services...) et donc diminuer les coûts liés aux économies d'échelles avec, comme effet, une meilleure compétitivité ;
- favoriser la création d'emplois non délocalisables (ex : réemploi, valorisation de déchets...);
- promouvoir et créer des passerelles entre secteur marchand et économie sociale et solidaire ;
- développer les échanges entre collectivité et entreprises.

A terme, l'exploitation de ces synergies a pour but de réduire la perte de valeur économique et de favoriser un réemploi des ressources appréciable sur le plan environnemental. En favorisant la relocalisation de certains flux, la collectivité souhaite ainsi limiter la dépendance du territoire à l'importation d'énergies et de matières et augmenter sa résilience.

#### **Orientation 4 : Valoriser l'attractivité touristique du territoire**

Situé au cœur du Bocage Vendéen, le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts constitue un carrefour en termes de tourisme, entre le littoral atlantique et le Puy du Fou®, Nantes et la « Venise Verte » du marais poitevin, conforté en cela par un réseau autoroutier structurant. Cette jonction donne au territoire intercommunal une visibilité et une accessibilité primordiale en matière touristique.

Au regard du potentiel de développement significatif avec la proximité du Puy du Fou® qui draine chaque année 2.3 millions de visiteurs, le territoire de Saint-Fulgent - Les Essarts s'attache au sein du Pays du Bocage Vendéen à identifier et affirmer les complémentarités avec ce site de renommée au niveau national et international. Ainsi, trois thématiques clés caractérisent la destination touristique du territoire : le thème de l'histoire, le thème de l'environnement naturel et le thème de la culture.

Il s'agit par conséquent de mettre en avant les principaux sites et activités présents sur notre territoire, ainsi que le patrimoine, tant culturel et religieux que naturel : le Refuge de Grasla, l'Espace Gaston Chaissac, le Château des Essarts, le Sanctuaire de la Salette, le Lac de la Bultière, le Cabaret de la Belle-Entrée, l'Escape Game à L'Oie...

Le travail collectif des territoires du Nord-Est vendéen a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires du tourisme pour le développement des nuitées, par le prolongement de la durée moyenne des séjours sur les territoires et par le développement également d'un tourisme « 4 saisons ».

Pour cela, la stratégie de communication et de mise en réseau commercial des acteurs locaux doit s'adosser à une offre structurante et lisible, mais aussi cohérente, avec l'image et le niveau de qualité du site principal, le Puy du Fou®.

Par ailleurs, l'évolution de la demande et des comportements d'achats, ainsi qu'un contexte économique touristique fragile où la tendance est plutôt à la mutualisation de moyens, amène les destinations touristiques à se réinventer. En s'appuyant sur des sites d'intérêt et de qualité, l'objectif est ainsi de proposer une nouvelle offre de séjours aux visiteurs et de travailler sur des offres combinées de produits thématiques « prêt à consommer » alliant hébergement, sites de visites, activités de nature et bonnes adresses.



## 2.3 Stratégie de cohésion du territoire

### Orientation 1 : Proposer une offre de logements de qualité, adaptée à la diversité des besoins et articulée aux caractéristiques du territoire intercommunal

Trois grands défis sont à relever sur le territoire intercommunal du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : répondre à une diversité de demandes, faire évoluer le parc existant, valoriser l’habitat au sein du tissu bâti en particulier dans les centres bourgs.

La politique de logement est diverse et il convient par conséquent d’organiser une politique de logement capable d’apporter une réponse adaptée à tous les types de besoins. En particulier, une telle démarche nécessite de prendre en compte :

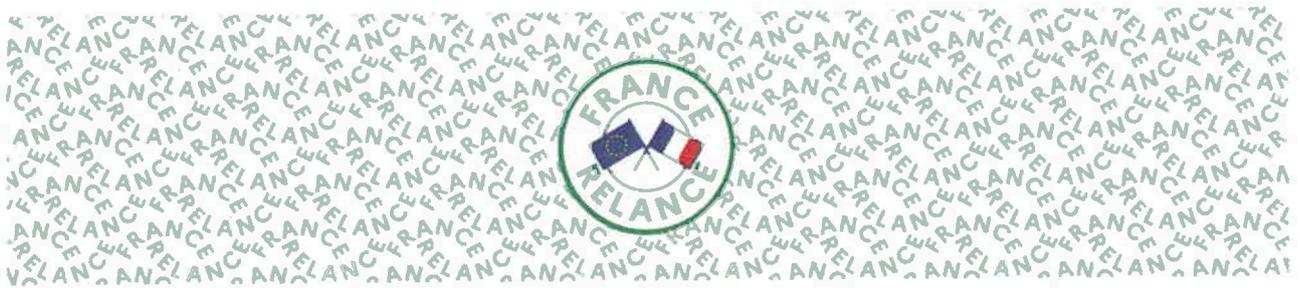
- Les ménages aux revenus modestes et très modestes auxquels le territoire doit pouvoir proposer une offre locative diversifiée à des loyers adaptés à leurs ressources.
- Les jeunes en apprentissage qui souhaitent s’installer sur le territoire de façon temporaire ou sur une plus longue période, pour qu’ils trouvent plus rapidement un logement qui conviennent à leurs besoins.
- Les personnes âgées et très âgées dont le nombre progresse. Certains conservent leur autonomie et souhaitent seulement pouvoir faire évoluer leur logement pour en simplifier l’usage. Mais d’autres ont besoin de quitter leur logement pour se rapprocher d’un centre-bourg et pouvoir bénéficier de la proximité des commerces et des services.
- Les personnes défavorisées. Or, celles qui demandent un hébergement sur le territoire sont souvent aiguillées vers Les Herbiers ou La Roche sur Yon qui disposent de structures d’accueil et d’accompagnement adaptées. Le territoire en effet ne propose actuellement aucun hébergement d’urgence pour répondre à ce type de demande.

Par ailleurs, même si des constructions nouvelles seront réalisées sur le territoire dans les années à venir, l’essentiel du parc de logements à l’échéance de 6 à 12 ans sera issu du parc actuellement existant. De ce fait, celui-ci doit pouvoir évoluer afin de s’adapter et de répondre à la nécessité d’améliorer la performance énergétique là où cela est nécessaire et de répondre aux évolutions des ménages et à leur parcours résidentiel, ainsi qu’à la diversité de demandes qui en découle.

Enfin l’amélioration de l’habitat dans les centres-bourgs constitue un vecteur important pour la préservation, voire le renforcement du caractère patrimonial du territoire intercommunal.

### Orientation 2 : Réinventer le centre-bourg et valoriser le cadre de vie

Les centres-bourgs jouent un rôle essentiel pour la cohésion des territoires ruraux. Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerces, d’événements culturels... sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent sur un même territoire.



Depuis une trentaine d'année, les communes se développent massivement dans les périphéries. Dans le même temps, les habitudes de consommation et les modes de vie ont changé : grande distribution, achats par internet... Un commerçant a besoin d'habitants et de flux.

Il s'agit de redonner de l'attractivité aux centres-bourgs en les adaptant à la vie d'aujourd'hui, en prenant en compte la mobilité, l'amélioration des logements, les espaces publics, les services, les commerces...

Les commerces sont essentiels à la dynamique d'un centre-bourg. Cela passe nécessairement par le maintien des commerces existants et par leur valorisation. Les commerces de proximité participent au renforcement du lien social et répondent aux difficultés liées au vieillissement de la population et au développement durable.

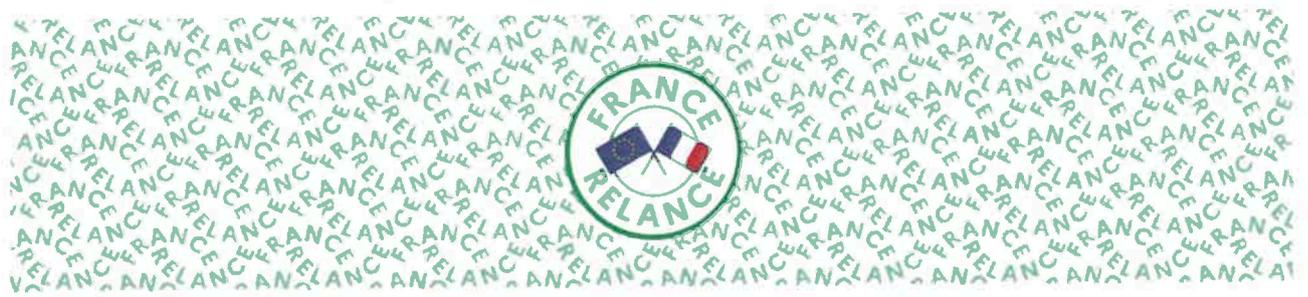
Lauréates du programme « Petites Villes de Demain », les communes de Saint-Fulgent et de Chavagnes-en-Paillers ambitionnent de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Ce programme doit permettre à ces deux communes d'agir en faveur de la revitalisation de leur centre-bourg, afin de soutenir les services, commerces et équipements qui irriguent les territoires alentours.

Par l'intermédiaire de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts a souhaité structurer son organisation territoriale et renforcer le maillage des polarités, en compatibilité avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen.

Un des enjeux pour les communes du territoire est de déployer un nouveau cercle vertueux, facteur d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie. L'objectif est de recentrer les fonctions compatibles avec la vie dans les bourgs pour réinvestir les potentiels délaissés et accroître le rassemblement des habitants sur le territoire pour répondre à la forte demande en logements.

Pour cela, il est prévu de :

- Travailler à la revitalisation des centres-bourgs afin de renforcer le cadre de vie rural et le rendre attractif :
  - par le développement des activités de commerce et services
  - par la consolidation des enveloppes urbaines existantes et le renouvellement urbain
  - par le déploiement d'une offre de logements de qualité adaptée à la demande : réalisation d'opérations d'aménagement d'ensembles favorisant les programmes de qualité environnementale alliant mixité économique, sociale et générationnelle. La diversité des typologies et des formes urbaines sera recherchée, afin de formuler une réponse adaptée aux besoins en logements des ménages, mais aussi afin de respecter les objectifs de consommation économe des espaces naturels et agricoles.
- Préserver des espaces de respiration au cœur des bourgs, comme autant de lieux de création du lien social, en veillant à la qualité paysagère et patrimoniale des sites et à leur appropriation par tous, conforté par un tissu associatif fortement présent sur le territoire.



- Inciter et développer la pratique des modes de transports doux dans les centres, mais aussi développer les liaisons entre centres urbains et zones économiques et également entre les communes du territoire intercommunal.

### **Orientation 3 : Veiller à l'existence d'une offre en services et en équipements suffisante et de qualité proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire**

Le territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est un territoire dynamique et solidaire. L'offre de services et d'équipements mérite d'être confortée pour répondre aux besoins de tous les habitants quels que soient leur âge, leur autonomie, leur origine sociale, leur situation financière ou leur lieu de résidence.

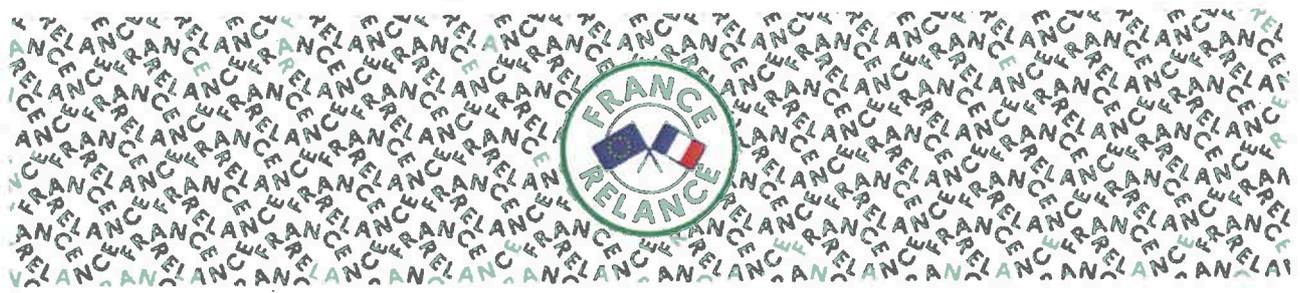
Les équipements et services du territoire se caractérisent par leur diversité. Le territoire dispose non seulement d'une gamme de services et d'équipements pour la petite enfance, la jeunesse, les personnes âgées, la santé... mais au sein de chaque catégorie, on retrouve une diversité importante qui permet de donner le choix aux usagers.

On peut prendre pour exemple les différents modes de garde des enfants en bas âge. Les structures d'accueil se caractérisent par leur variété. (accueil individuel ou collectif, public ou privé) : de nombreuses micro-crèches, deux multi-accueil, des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) et des assistantes maternelles.

Les structures d'hébergements et d'accompagnement pour les personnes âgées sont également bien réparties sur le territoire. Sur la partie Nord, elles sont dispersées sur quatre communes, tandis que sur la partie Sud, les équipements sont concentrés que la commune déléguée des Essarts. Les équipements permettent de proposer des structures allant du « chez-soi », à la Maison de vie et à l'EHPAD.

Au niveau de l'offre de santé, la situation s'est considérablement améliorée en termes d'offres de santé de 1<sup>er</sup> recours. Le nouveau zonage ARS au 1<sup>er</sup> janvier 2021 vient confirmer cette évolution favorable en classant le territoire en « Zone d'action complémentaire » en remplacement de « Zone d'intervention prioritaire ». Ceci a pu être possible grâce à une politique interventionniste de la Communauté de communes : recrutement de médecins salariés, mutualisation du secrétariat et de l'informatique, mise en réseau des professionnels de santé avec un logiciel commun... La situation reste cependant fragile et mérite une attention toute particulière.

Le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est un territoire à dominante rurale qui peut parfois souffrir d'un éloignement des services à la population. Cet éloignement a de multiples conséquences au quotidien : multiplication des trajets, complexification des démarches, sentiment d'isolement... Pour répondre aux défis de la qualité de vie et de la solidarité générationnelle, le territoire doit pouvoir garantir à chaque foyer un accès facilité aux services de premières nécessités, qu'ils soient administratifs, médicaux ou de transport.



#### **Orientation 4 : Valoriser le territoire au travers de son offre culturelle, patrimoniale et sportive**

Le patrimoine culturel du territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est constitué d'un patrimoine historique et naturel riche.

Plusieurs circuits du patrimoine situés dans les bourgs, ainsi que 23 sentiers balisés de petite randonnée (de 1,5 km à 17 km) permettent de découvrir ce patrimoine, tels que :

- ses forêts domaniales : la Forêt de l'Herbergement à Sainte-Florence (Essarts en Bocage) et la forêt de Grasla aux Brouzils ;
- le Lac de La Bultière et sa base nautique à Chavagnes-en-Paillers ;
- le Sanctuaire de la Salette à La Rabatelière qui constitue un ensemble de constructions qui a marqué la vie paroissiale de la fin du XIXe siècle ;
- le Refuge de Grasla aux Brouzils, village historique reconstitué qui évoque la vie d'une population réfugiée durant l'hiver 1794 ;
- l'Espace Gaston Chaissac à Sainte-Florence (Essarts en Bocage). Dessinateur, peintre, sculpteur, écrivain et poète du XXe siècle, Gaston Chaissac a marqué son époque en réinventant les mots, en créant des formes et en détournant des objets du quotidien ;
- le Château des Essarts (Essarts en Bocage) qui a su traverser le temps, de l'époque gallo-romaine à nos jours.

Si ce patrimoine constitue un atout majeur pour la filière touristique, il peut également être une source d'épanouissement, au quotidien, pour les habitants. L'animation, le partage et la transmission de ce patrimoine, notamment auprès des jeunes générations, représentent des enjeux clés pour le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Plus largement, les collectivités souhaitent porter une réelle ambition culturelle sur le territoire qui peut notamment s'appuyer sur un réseau de bibliothèques.

Depuis 2017, le réseau de lecture publique s'est constitué et renforcé pour devenir aujourd'hui un service public gratuit maillant l'ensemble du territoire, à la fois par la présence d'un lieu par commune mais également d'une offre riche, car complémentaire, grâce à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition organisée de manière concertée, ainsi que la mise en place d'une navette permettant la circulation des ouvrages d'une bibliothèque à l'autre.

De même dans le domaine sportif, le territoire veut promouvoir auprès de ses habitants, une offre variée et accessible. Le but est de disposer d'un parc d'équipements sportifs répondant aux besoins de sa population tout en intégrant 3 exigences majeures :

- Respect des normes et des réglementations
- Mutualisation des services dans une perspective de maîtrise de la gestion du parc
- Prise en compte des évolutions et des besoins en termes de pratiques sportives sur le territoire

Facteur de cohésion locale et d'épanouissement personnel, la culture et le sport vont faire l'objet de plusieurs actions concrètes.



## **Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre**

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

### **Action 1 : Développer un mix énergétique sur le territoire**

Les sources d'énergies renouvelables et leurs potentiels sont multiples sur le territoire (éolien, bois, méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque, etc...).

Afin de maîtriser au mieux leur développement, d'éviter leur mitage et de répondre aux enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, le territoire souhaite encourager le développement de projets d'énergies renouvelables (EnR).

### **Action 2 : Garantir l'exemplarité énergétique du patrimoine public**

En moyenne, les collectivités consacrent 6% de leur budget de fonctionnement pour des dépenses liées aux consommations d'énergie. Ces dépenses augmentent d'année en année du fait de l'augmentation régulière du coût de l'énergie. Afin de maîtriser durablement les dépenses énergétiques, il convient d'une part de réduire les consommations, et d'autre part d'améliorer la performance énergétique du patrimoine.

Au-delà de la consommation énergétique du patrimoine, le potentiel de production d'énergie renouvelables sur le patrimoine public intercommunal et communal sera aussi étudié.

### **Action 3 : Accompagner la rénovation énergétique des habitations**

Le secteur du résidentiel est un fort consommateur d'énergie et contributeur des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Dans le cadre de son programme habitat, la collectivité joue un rôle de sensibilisation, de formation et de conseil auprès du grand public, afin de l'inciter à rénover le patrimoine bâti, notamment au travers la mise en place d'un guichet unique de l'habitat.

### **Action 4 : Contribuer à la conversion des véhicules thermiques en motorisations alternatives**

Pour réduire les émissions individuelles de gaz à effet de serre des véhicules, une des solutions consiste à substituer les carburants fossiles (essence ou gazole) par des carburants plus « propres ». Le



développement des véhicules électriques ou à hydrogène participe à cette fin : aucun rejet pour les premiers, de la vapeur d'eau seulement pour les seconds. La loi relative à la transition énergétique prévoit plusieurs moyens pour parvenir à ces objectifs.

L'article 37 prévoit l'obligation pour certains employeurs, notamment publics, de convertir, lors de renouvellement, une partie de leur flotte vers des « véhicules à faibles émissions définis comme les véhicules électriques ou les véhicules de toutes motorisations et de toutes sources d'énergie produisant de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ». L'objectif est de poursuivre cette conversion et de réfléchir au développement d'autres motorisations alternatives, tels que le bioGNV, l'hydrogène (via le projet LHYFE), etc... Une information des acteurs privés est aussi envisagée.

#### **Action 5 : Lutter contre l'artificialisation des sols**

En cohérence avec le SCoT et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou encore le PLUIh, le territoire encourage l'économie de la consommation d'espaces naturels et agricoles en favorisant la densité urbaine, et en privilégiant en priorité la réhabilitation et la valorisation des potentiels existants.

Dans le cadre des orientations du Plan Climat, une attention particulière sera donnée à cet objectif de modération de consommation de l'espace et d'artificialisation et d'imperméabilisation des sols, notamment pour tous les projets de création d'infrastructures et/ou installation d'énergies renouvelables.

Pour chaque projet, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront observées. Dans le cas de consommation d'espaces supplémentaires, un travail sera effectué sur les formes architecturales moins consommatrices d'espaces. L'innovation sera aussi au cœur des choix, afin de privilégier des procédés ou matériaux de construction permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

#### **Action 6 : Favoriser la biodiversité**

Dans la même veine que l'action de lutte contre l'artificialisation des sols, la stratégie écologique du territoire met l'accent sur le maintien et le développement de la biodiversité.

La protection des réservoirs biologiques (étangs, mares, tourbières, landes des collines vendéennes, boisements importants du bas bocage, sections des cours d'eau accueillant une biodiversité remarquable...) véritables « poumons » du territoire qui concentrent une immense biodiversité, sera favorisée.

La perméabilité écologique territoriale au travers du travail d'un maintien de la haie est aussi un volet pris en compte et développé dans les différents documents pilotes de la collectivité (SCoT, PLUIh et PCAET).



Ainsi le territoire souhaite poursuivre et conforter les actions entamées auprès des agriculteurs et des autres acteurs du territoire en matière de valorisation de la ressource bocagère et forestière (programme de plantations et d'entretien durable des haies et des massifs forestiers).

Le développement de la biodiversité est aussi imaginé dans les « cœurs de bourg », avec un prolongement de la trame verte au sein des enveloppes urbaines par la création ou le développement d'espaces verts (parcs, jardins partagés, espaces publics...), mise en place d'éco-pâturage, d'hôtels à insectes, ruches, etc...

Ici encore, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pourront être mises en place en cas de ruptures ou de menaces des continuités naturelles provoquées par des projets d'aménagements.

### **Action 7 : Agir pour une gestion durable de l'eau**

Le diagnostic du Plan Climat a mis en évidence, une augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse générant des impacts sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, déjà dégradées par l'augmentation de la pression anthropique, sur le territoire.

Par la combinaison de ces deux facteurs (augmentation de la population et baisse de débit des cours d'eau), le territoire peut être confrontée à des soucis d'alimentation en eau potable mais aussi à des problèmes de qualité de l'eau. Afin de protéger quantitativement et qualitativement cette ressource en eau, il convient d'agir sur les usages de l'eau.

En partenariat avec les acteurs de l'eau sur le territoire (Vendée Eau, les structures porteuses des bassins versants...), la collectivité et ses communes peuvent jouer un rôle de relais d'information et de communication mais elles peuvent aussi être actrices dans cet enjeu de préservation de la ressource en eau, en mettant en place des projets exemplaires et innovants.

Concernant les économies d'eau, les collectivités pourront engager et/ou poursuivre les diagnostics de consommation d'eau potable dans les bâtiments publics (écoles, complexes sportifs, centre technique, ...) et développer des procédés de réutilisation de l'eau ou installer des équipements économes en eau. Le volet communication sur l'usage de l'eau auprès des usagers et habitants sera également développé.

Dans ce même souci d'exemplarité, les documents d'urbanisme inciteront à une gestion intégrée des eaux pluviales.

Sur le sujet de l'assainissement, le territoire veillera à maintenir les systèmes d'assainissement aux normes vis-à-vis de la directive ERU (eaux résiduaires urbaines) et du SDAGE Loire Bretagne. La collectivité cherchera aussi à réduire les flux de pollution rejetés par les systèmes assainissement et à poursuivre l'équipement et la mise en conformité des équipements d'auto surveillance, la réhabilitation des systèmes d'assainissement (réseaux et stations). La gestion des boues de stations d'épuration sera également un sujet sur lequel la collectivité poursuivra ses réflexions.



La collectivité soutiendra la reconquête de la qualité de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques dans le cadre des Contrats territoriaux Eau (GEMAPI) dans le cadre de sa participation financière aux syndicats de Bassin versants.

La collectivité s'appuiera sur plusieurs documents de référence comme le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux 2022-2027 et les orientations et dispositions des SAGE du territoire de l'EPCI.

### **Action 8 : Planifier et aménager l'espace pour une mobilité durable**

La mise en place d'actions touchant les habitudes de déplacements des habitants d'un territoire nécessite une connaissance approfondie de la mobilité actuelle. Dans le cadre d'une optimisation des déplacements, l'action vise ici à identifier de façon précise les besoins actuels en mobilité des habitants.

Grâce à cette étude, les acteurs du territoire pourront se positionner sur les champs d'actions à mener prioritairement en disposant d'un panorama des déplacements sur le territoire. Cette étude permettra aussi d'assurer une cohérence des actions envisagées face aux besoins exprimés et constatés.

Cette action favorisera également l'émergence du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) et l'essaimage (Communauté de communes et communes) de Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE).

### **Action 9 : Faciliter la pratique des modes actifs (vélo et marche)**

Pour développer la pratique du vélo sur le territoire, la collectivité devrait élaborer un « schéma vélo ». Le développement des modes actifs (vélo et marche) s'accompagne par une politique d'aménagement adaptée : liens entre les centre-bourgs, gestion des circulations et du stationnement, organisation de l'extension des centre-bourgs. L'objectif est de créer des continuités entre les communes, des connexions entre zones d'habitat et zones d'emplois, de développer des liaisons cyclables sécurisées, de prendre en compte le réseau de voies piétonnes et cyclables dans les nouvelles opérations d'aménagement, adapter la vitesse selon la catégorie de route, etc...

Au-delà de la construction d'infrastructures, l'incitation à la pratique du vélo et de la marche pourra être envisagée par des subventions à l'achat de vélos électriques, la mise en place d'événements ludiques « Tous à Vélo », des ateliers de réparation de vélos, de la promotion de la vente de vélos d'occasion avec partenaires du réemploi : recycleries, campagnes d'affichages...

### **Action 10 : Inciter et déployer le covoiturage**

Le covoiturage permet d'augmenter le nombre de personnes déplacées en stabilisant le trafic, voire de le diminuer en améliorant le taux de remplissage des véhicules. Pour que le covoiturage de proximité atteigne tout son potentiel, il est nécessaire d'agir sur différents leviers à la fois. Il faut favoriser la mise en relation, proposer une animation associée au territoire, offrir des infrastructures facilitant le co-voiturage. L'objectif est de sensibiliser et d'informer sur le covoiturage, mais aussi de faciliter la mise en relation, afin de développer la pratique du covoiturage sur le territoire : plateforme de covoiturage commune, aires de covoiturage, communication sur les bénéfices du covoiturage...



### **Action 11 : Mobiliser le territoire**

Afin de favoriser une prise de conscience collective et initier une dynamique collective autour des thématiques de sobriété, différents supports de communication seront utilisés : supports papiers, numériques, formations, évènements...

Les scolaires seront aussi concernés par cette mobilisation avec la mise en œuvre.

### **Action 12 : Diffuser des bonnes pratiques, éco-gestes pour motiver les changements de comportements**

Dans le prolongement de l'action de mobilisation et partant du principe que c'est dans l'action que les comportements évoluent et peuvent devenir de « bonnes » habitudes, la collectivité souhaite déployer sur son territoire des ateliers « éco-gestes ».

Ainsi des thématiques autour des déchets, de l'énergie, de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air... pourront être organisés. La collectivité souhaite pouvoir s'appuyer sur des compétences locales pour animer ces ateliers (associations, habitants...).

D'autres formats de diffusion pourront être envisagés : tutos, fiches « recettes »...

Le territoire devra se doter d'outils, notamment numériques, de promotion des éco-gestes.

### **Action 13 : Accompagner et promouvoir une alimentation durable**

L'agriculture est un secteur important sur le territoire de la Communauté de communes, à la fois en matière de développement économique et à la fois en matière d'entretien des paysages et de maintien du cadre de vie et de la biodiversité. Mais, c'est aussi un secteur fragilisé qui doit s'adapter aux enjeux alimentaires, climatiques, énergétique et en matière de santé. L'objectif de cette action est d'impulser et d'accompagner, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la transition de l'agriculture et de l'alimentation du territoire, vers des pratiques de production et de consommation plus raisonnée avec trois objectifs : développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuit pas à l'environnement, faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire), changer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire.

### **Action 14 : Réduire la production de déchets**

Le territoire fait partie des collectivités où la production de déchets ménagers est la plus faible. Le ratio d'ordures ménagères est désormais stabilisé aux alentours des 90kg/habitant/an. L'extension des consignes de tri plastiques a logiquement entraîné une augmentation des tonnages d'emballages. Pour répondre aux enjeux liés à la consommation des ressources, il est nécessaire que la politique en termes de déchets soit désormais orientée vers la réduction à la source. Chaque consommateur a donc un rôle à jouer.



Afin de respecter la hiérarchie de traitement des déchets (éviter, réemployer, recycler et éliminer), il est nécessaire de modifier la représentation qu'a la plupart des habitants de la notion de « déchets » et permettre de passer à cette notion de « ressources ».

Au-delà des actions du réemploi et de la réparation, il est important d'encourager et d'accompagner les usagers dans la réduction quantitative et qualitative (diminution de la toxicité de leurs déchets).

### **Action 15 : Créer un guichet unique de l'économie**

L'objectif est de créer un lieu identifié pour l'accueil, l'information et l'orientation de tous les porteurs de projets et chefs d'entreprises de tous secteurs d'activités (commerces, services, industries, artisanat, agriculture).

Cette interface fera le lien avec les partenaires économiques et de l'emploi locaux en fonction du stade d'avancement du projet et de ses besoins identifiés. Ce guichet sera également le relais des informations concernant les dispositifs d'aides aux entreprises. Des réunions collectives animées par des partenaires généralistes et spécialistes, des forums et des rendez-vous personnalisés seront mis en place par les chambres consulaires, la plateforme Vendée Bocage Initiative, le réseau d'accompagnement à la création, l'agence Solutions & Co, les acteurs de l'emploi... Cette interface sera également le relais des différents services communaux ou intercommunaux pour accompagner les projets comme le service urbanisme, le service technique ou le service assainissement.

### **Action 16 : Accompagner le parcours résidentiel des entreprises**

A ce jour, le marché immobilier du territoire est plutôt tendu et l'offre locative de bâtiments artisanaux ou de stockage semble sous développée. L'objectif pour le territoire est donc de rendre lisible l'ensemble de l'offre de locaux à vocation professionnelle (commerces, bâtiments, bureaux, de stockage...) et les opportunités sur de futurs programmes d'immobilier d'entreprise.

Ainsi, dans cette optique, un partenariat renforcé entre communes et Communauté de communes et les professionnels (promoteurs, agences immobilières, notaires, entreprises...) permettrait de valoriser l'offre et faire la promotion de l'offre publique et privée autour d'une bourse aux locaux.

Par ailleurs, il conviendra de s'interroger sur la pertinence d'une consolidation de l'offre immobilière existante portée par les collectivités et sur la modularité, la flexibilité de ces espaces.

### **Action 17 : Structurer une offre foncière qualitative en zone économique**

Pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et également répondre aux besoins des entreprises existantes (extension, relocalisation), il convient de mettre en place une offre rapidement mobilisable :

- adaptée quantitativement et qualitativement aux besoins identifiés, notamment pour l'implantation de grands projets industriels qui nécessitent de vastes surfaces et la proximité des infrastructures majeures (RD160-RD137-A83-A87) et une bonne desserte numérique ;
- qui conforte les sites économiques d'excellence existants, dans un souci de proximité et de développement des convergences économiques ;



- qui soutient la diversification du tissu économique et le développement des activités tertiaires, en intégrant des objectifs d'image et de mixité.

Par ailleurs, une attention devra être portée à la requalification des sites ou zones d'activités les plus anciens afin de leur redonner une attractivité et ainsi prévenir leur obsolescence.

### **Action 18 : Renforcer l'attractivité territoriale et les métiers**

Pour faire face aux difficultés de recrutement, un soutien doit se mettre en place pour coconstruire, en partenariat avec le club d'entreprises, un programme d'actions en faveur de l'attractivité, de la formation et de l'emploi.

Des actions de promotion territoriale pourront être envisagées, afin de faire connaître le territoire pour les recrutements exogènes (film de promotion, système de centralisation des offres d'emploi du territoire pour les candidats...).

Par ailleurs, il est important de valoriser les métiers du territoire auprès des jeunes. A ce titre, les collectivités soutiennent pleinement les actions en faveur d'une meilleure connaissance des métiers auprès de ce public (actions de communication/formation auprès des scolaires, initiation des jeunes aux métiers manuels, visites d'entreprises...).

Enfin, l'intercommunalité s'inscrit également dans la démarche, avec les partenaires de l'emploi et de la formation, en faveur du recrutement et de la formation dans le cadre du Conseil Local Emploi Formation et Orientation Professionnelle (CLEFOP), en communiquant sur les dispositifs existants (exemple : « 1 jeune, 1 solution ») et en contribuant aux actions communes (exemple : « 1 métier, 1 formation, 1 emploi ») afin de favoriser la découverte des métiers en tension.

### **Action 19 : Développer une offre de logements pour accueillir les salariés**

Le Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts se caractérise avec une situation de plein emploi. Le parc de logements est aujourd'hui dominé par l'accession à la propriété, et ce, au détriment du parc locatif. Les industriels présents sur le secteur ont des dynamiques de développement aujourd'hui freinées par des difficultés à recruter. Les recrutements exogènes au département se heurtent à des blocages, dont la disponibilité de logements adaptés aux nouveaux arrivants.

Les enjeux apparaissent donc portés sur :

- la compréhension fine de la problématique emploi-logement ;
- la mobilisation du parc existant pour accroître le nombre de logements locatifs disponibles ;
- le développement d'une offre neuve voire novatrice en mobilisant les opérateurs sociaux et privés

Les entreprises ont aussi leur rôle à jouer dans l'accompagnement de leurs nouvelles recrues. Concernant la problématique du logement, elles peuvent de leur côté développer un parc personnel pour loger les nouveaux arrivants et s'assurer de la cohérence de l'offre par rapport à leur besoin.

### **Action 20 : Améliorer les conditions d'accessibilité aux zones d'emploi**



Un des freins observés pour l'accès à l'emploi est l'absence de moyens de déplacement motorisé ou de permis de conduire. Parmi les leviers identifiés, la collectivité se veut être le relais des partenaires comme la MDEDE ou la Mission Locale, afin d'identifier les dispositifs d'aides et d'accompagnement mobilisables pour lever ce frein dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de la création de liaisons douces entre les centres-bourgs et les principales zones d'emploi du territoire, ainsi que la prise en compte d'un réseau de voies piétonnes et cyclables dans les nouvelles opérations d'aménagement des zones d'activités économiques, le Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts entend favoriser la pratique des modes actifs pour améliorer les conditions d'accès des salariés aux zones d'emplois.

### **Action 21 : Développer les synergies par la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale**

La démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale portera principalement sur deux volets :

- des actions sur des zones d'activités liées à la proximité des entreprises, notamment avec une expérimentation dans le cadre du Contrat Nature sur le Vendéopôle de la Mongie qui concentre le plus grand nombre d'entreprises ;
- des actions par filières et/ou intérêts communs ce qui évitera l'exclusion des entreprises isolées, et des petites zones d'activités.

Cette démarche se fait en partenariat avec les membres du club d'entreprises « Saint-Fulgent – Les Essarts entreprises » qui regroupe environ 80 entreprises de plus de 5 salariés.

Ce projet propose également une approche intercommunautaire, avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, du Pays des Herbiers et du Pays de Mortagne, où la similitude des territoires en matière de population, d'environnement et d'économie rend ce rapprochement pertinent en matière de mutualisations et de filières.

### **Action 22 : Soutenir et valoriser les initiatives locales innovantes et responsables**

L'engagement des entreprises dans des démarches d'éco-responsabilités peut constituer un levier économique et stratégique pour les entreprises en leur permettant de réduire leur facture énergétique, d'économiser des ressources, de valoriser leur image... Chaque entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activités, doit pouvoir disposer d'outils permettant le développement de ce type démarche.

L'objectif de cette action est de favoriser la lisibilité des outils existants ou à développer, en lien avec les chambres consulaires et les autres organismes locaux représentant les entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques en entreprises.

Dans son rôle d'animation locale, la Communauté de communes souhaite ainsi valoriser et communiquer sur les démarches existantes portées par des entreprises du territoire (visites, conférences, newsletter de la Communauté de communes, etc...). Des rencontres, des formations mutualisées et des événements pourront également être mis en place sur les thématiques de la Responsabilité Sociétale en Entreprise ou sur la mise en place d'actions en faveur des mobilités plus



vertueuses (covoiturage, plan déplacement entreprise, défi mobilité) en favorisant les échanges d'expériences.

### **Action 23 : Encourager les entreprises par une commande publique responsable**

La commande publique constitue l'un des principaux leviers à disposition des collectivités pour agir directement ou indirectement sur les émissions de gaz à effet de serre (extraction des ressources, production des matériaux, transports, mise en œuvre, durée de vie, recyclage...).

Cette démarche aura pour ambition un effet d'entraînement auprès des partenaires et des entreprises qui répondent à la commande, afin d'entrer dans un système plus vertueux. Cette action vise à :

- systématiser l'intégration de critères environnementaux dans les achats réalisés par la collectivité,
- développer un outil et accompagner les communes à suivre la même démarche,
- accompagner les professionnels du territoire par des actions d'information ou de formation pour intégrer ces nouveaux critères dans leur réponse.

### **Action 24 : Contribuer au rayonnement de la destination Vendée Vallée - Pays du Bocage Vendéen**

L'objectif est de mettre en avant l'offre touristique la plus performante et la plus génératrice de retombées économiques. La marque « Vendée Vallée - Pays du Bocage Vendéen » a défini un positionnement touristique autour des valeurs de la famille. Il s'agit d'y contribuer en impliquant les sites touristiques locaux, afin de fédérer et de bénéficier d'une marque porteuse pour renforcer l'attractivité du Bocage Vendéen.

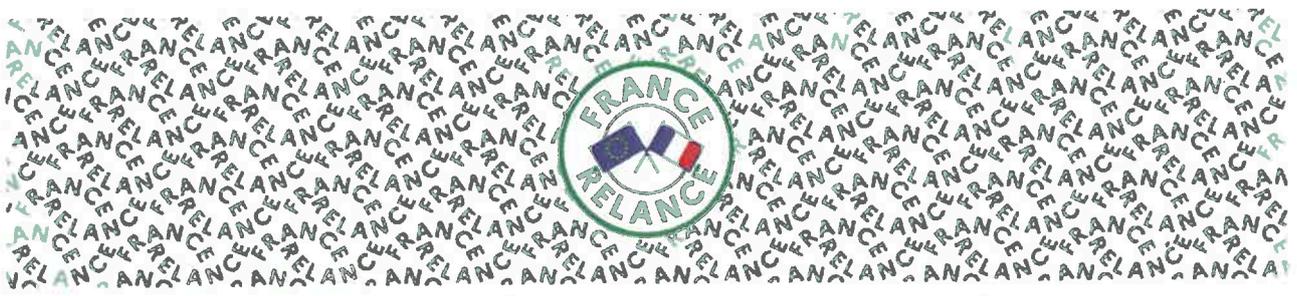
Il conviendra également de définir une nouvelle stratégie de communication, plus qualitative, avec un plan d'actions marketing différencié pour séduire de nouvelles clientèles. La promotion de l'offre passera nécessairement par les outils numériques, les réseaux sociaux et un bon référencement pour faire du Bocage Vendéen une destination majeure de la Vendée.

### **Action 25 : Encourager la montée en gamme des hébergements**

La montée en gamme des hébergements de tourisme est une préoccupation majeure de la destination pour disposer d'une offre durable, avec des niveaux de fréquentation élevés toute l'année. Il s'agit d'adapter le parc des hébergements marchands aux exigences du touriste d'aujourd'hui. Il ne s'agit plus uniquement d'accroître le volume d'hébergements, mais de privilégier la qualité, la thématisation et la montée en gamme.

Pour cela, il convient :

- d'accompagner les unités existantes dans des démarches de qualité et de valeur ajoutée dans leurs prestations, pour accéder à un modèle économique pérenne ;
- d'encourager le développement d'une offre différenciante répondant aux critères de différents labels, comme par exemple « Tourisme et handicap » pour l'accessibilité, ou des labels de référence en matière de respect de l'environnement (Clef verte, Green Globe, Eco-label européen...);



- de soutenir les offres d'hébergements valorisant les plus-produits, les services et la thématisation (Gîte nature, bien être, charme, randonnée, équitation, accueil vélo...);
- d'accompagner les porteurs de projet et de rechercher des investisseurs sur des créneaux non pourvus.

#### **Action 26 : Développer une offre de commercialisation de séjours et de circuits personnalisés**

L'objectif est de contribuer à mettre en marché l'offre touristique du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts à travers une démarche coordonnée à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen : sites, visites guidées, activités de loisirs, hébergements, expériences touristiques... de manière à pouvoir mettre en avant des offres complémentaires au Puy du Fou®.

Ces circuits ou offres packagées pourraient être commercialisés via les acteurs privés présents : agences de voyages, réceptifs, autocaristes, réseaux de distributeurs...

Afin de renforcer son rayonnant historique et culturel, le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts contribuera au sein de Vendée Vallée à l'accompagnement des sites à se moderniser, pour plus d'interactivité, en privilégiant des mises en scènes ludiques, mais également des contacts humains et des histoires racontées, pour plus d'émotions partagées avec les visiteurs.

#### **Action 27 : Disposer d'une offre locative sociale plus large et de meilleure qualité**

Le territoire connaît une forte tension en termes de demandes de logements sociaux. Il s'agit d'un territoire avec un taux d'emploi important, affichant à la fois un dynamisme économique et une demande régulière de logements sociaux. Des opérations nouvelles peuvent avoir lieu sur le territoire, à la fois pour satisfaire les besoins en logements des ménages locaux et à la fois les besoins des nouveaux arrivants dont nombreux disposent de revenus modestes, voire faibles.

A ce titre, l'objectif est d'accompagner sur le long terme, d'une part les communes dans leurs projets de développement, en prévoyant avec elles un minimum de logements sociaux à envisager dans chaque opération de constructions neuves (257 logements envisagés sur les 10 prochaines années) et d'autre part, les bailleurs sociaux en leur proposant un dispositif financier spécifique dans leurs projets d'acquisition/amélioration. Par anticipation aux principes du « zéro artificialisation nette », l'idée est d'inciter ces bailleurs à investir dans la réhabilitation des biens immobiliers existants (bâti vieillissant ou vétuste, nécessitant parfois également des travaux de rénovation énergétique), en complément de la construction neuve réalisée habituellement dans les lotissements. Ce type de projet, plus vertueux, s'inscrit pleinement dans les objectifs du territoire en matière de limitation de la consommation des espaces.

#### **Action 28 : Conforter et renforcer la qualité des logements existants**

Il est aujourd'hui impératif de porter une attention toute particulière au bâti existant, afin qu'il réponde aux exigences en matière de salubrité, de performance énergétique et d'adaptation et qu'il limite ainsi l'étalement urbain en accueillant toujours de nouveaux ménages à proximité des



commerces et des services. Pour cela, la qualité technique et esthétique des rénovations entreprises doit être promue.

Dans cette optique, un partenariat étroit entre la Communauté de communes, le SyDEV et le Département de la Vendée doit être envisagé sur le long terme, en adéquation avec le guichet unique de l'habitat, tel qu'il a été envisagé par l'intercommunalité : proposer gratuitement aux habitants du territoire un accompagnement solide dans le montage de tous leurs projets ayant trait à la rénovation du logement (rénovation énergétique, adaptation du logement à l'âge ou au handicap, rénovation des façades, traitement de l'habitat indigne ou très dégradé) ou à la mise/remise en location des biens parfois vieillissants ou peu entretenus. En effet, cet axe a toute son importance pour accueillir de nouvelles populations sur le territoire.

Il est ainsi prévu, au total, la rénovation et l'adaptation de plus de 1 500 logements durant les 5 années planifiées de ce premier guichet unique de l'habitat.

#### **Action 29 : Favoriser l'accès social à la propriété**

Il convient d'encourager l'accès social pour contribuer au développement de la construction neuve sur le territoire. Actuellement, on distingue deux dispositifs d'aide pour l'accès social : le Prêt pour l'Accès Social (PAS) et le Prêt Social Location Accès (PSLA).

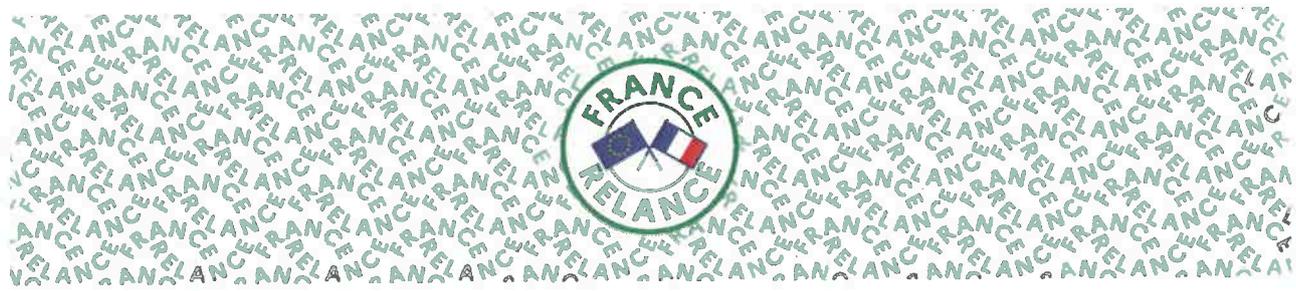
De plus, par l'intermédiaire du dispositif « Eco-Pass » proposé par l'ADILE de la Vendée, la Communauté de communes s'engage à accompagner les primo-accédants dans leur projet d'acquisition et d'amélioration du bâti ancien existant, en particulier sur les anciennes bâtisses agricoles pouvant devenir des logements. L'objectif est double, puisque cet accompagnement permet, par la même occasion, d'encourager la remise en état du bâti présentant des caractéristiques architecturales typiques du bocage vendéen, tout en limitant l'expansion de l'urbanisation à travers la construction neuve.

#### **Action 30 : Favoriser les programmes de qualité environnementale alliant économique, sociale et générationnelle**

La mixité économique, sociale et générationnelle constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la création d'un ensemble urbain cohérent dans une logique de développement durable intégrant des qualités architecturales et urbanistiques et répondant aux attentes variées de la population et à leur diversité sociale.

L'attachement des ménages à la résidence individuelle n'est pas pour autant remis en question, mais d'autres formes urbaines respectueuses de l'architecture locale, plus adaptées à la taille des ménages et plus économes en foncier, pourront être développées à la location et à l'accès : logements intermédiaires ou semi-groupés avec un jardin pour chaque habitation.

Une diversité des typologies et formes urbaines devra donc être recherchée par les communes, notamment dans les secteurs destinés à accueillir les nouveaux quartiers de demain, afin de formuler une réponse adaptée aux besoins en logements des ménages et également afin de respecter les objectifs de consommation économe des espaces naturels et agricoles. Ces opérations particulières



pourront notamment s'envisager en partenariat avec le CAUE et les opérateurs sociaux, dans le cadre des projets portant sur le logement locatif social.

### **Action 31 : Répondre aux besoins de logements des jeunes et des personnes défavorisées**

Les besoins en logement pour les jeunes sur le territoire concernent en particulier les apprentis (demande forte liée à la présence de nombreux artisans) et les jeunes actifs (difficultés à trouver un petit logement à proximité du lieu de travail).

Aussi, la Communauté de communes s'implique dans l'accompagnement à l'accessibilité au logement des populations les plus fragiles, dont les jeunes, en proposant des petits logements sociaux situés dans les centres-bourgs des communes. La collectivité s'engage ainsi dans un processus de rénovation du bâti existant à proximité des commerces, des équipements et des services.

En complément, il pourrait être opportun que l'intercommunalité devienne relai de l'information autour des dispositifs créés par d'autres organismes tel qu'Action Logement, qui permettent aux jeunes d'accéder plus facilement au logement, quand bien même ces derniers ne sont employés que sur des contrats courts.

En ce qui concerne les personnes défavorisées, il n'existe aucune structure d'hébergement sur le territoire, ce qui, en cas de besoin, induit la mise en place d'un réseau de bouche à oreille pour trouver des solutions localement. Sinon, les ménages sont orientés vers des possibilités situées en dehors du territoire.

L'intercommunalité souhaite donc proposer un soutien aux personnes défavorisées ou en situation difficile pour lesquelles il n'existe, actuellement, aucune solution d'hébergement temporaire pour les cas liés à une rupture dans le parcours résidentiel ou alors d'accident de la vie, à travers la création de logements d'urgence.

### **Action 32 : Développer et maintenir les commerces de centre-bourg**

La vitalité commerciale d'un centre-bourg dépend de l'ensemble des fonctions de la centralité : l'habitat, les services (administration, santé, éducation), l'espace public et le patrimoine.

En tant qu'aménageur de l'espace, les collectivités jouent un rôle essentiel pour favoriser le regroupement des cellules commerciales en centre-bourg et la réalisation de commerces multiservices. L'objectif est de proposer la diversité et la complémentarité de l'offre, pour ainsi éviter l'évasion commerciale dans les zones périphériques.

Par ailleurs, les usages des consommateurs évoluent : digitalisation de l'offre, augmentation de la vente directe et de la vente d'occasion. Les élus locaux ont vocation à travailler en collaboration avec les commerçants pour promouvoir et faciliter la mise en place d'une offre commerciale différenciante et adaptée aux besoins et aux usages.



### **Action 33 : Améliorer les déplacements vers et depuis le centre-bourg**

L'enjeu est de rendre le centre-bourg accessible de façon à accompagner sa revitalisation. Il faut que les usagers des équipements ou commerces puissent y accéder facilement.

Il s'agit à la fois de concevoir :

- Un réseau de voiries adapté
- Une politique de stationnement en adéquation avec une mobilité durable
- Un réseau de mode doux complémentaire et facile à pratiquer

### **Action 34 : Aménager les espaces publics**

Les espaces publics sont des lieux de vie à part entière pour les communes. A la fois espace de convivialité, vitrine de l'identité locale et lieu des activités quotidiennes, l'espace public est au croisement de nombreux usages et tient un rôle primordial dans la qualité du cadre de vie.

Il constitue le support d'un vécu de proximité. Il doit permettre la diversité des usages tout en assurant la coexistence harmonieuse entre les usagers. Il doit s'agir d'un projet global cohérent et de qualité sur le cœur du bourg, afin de recréer une attractivité.

Cela peut revêtir des formes d'utilisation plutôt individuelles (le repos, le jeu, la marche, le jogging...) ou collectives (terrains de sports, aires de jeux, marchés, foires, jardins partagés...).

### **Action 35 : Valoriser le patrimoine bâti et naturel**

Le patrimoine, vecteur d'identité et de reconnaissance, se caractérise par sa diversité : monuments religieux, équipements civils, ensembles urbains, patrimoine local emblématique (calvaires, lavoirs, moulins, puits...). Le bâti existant doit être pensé conjointement avec le tissu urbain dans lequel il s'insère (trame viaire et parcellaire) afin de révéler la valeur patrimoniale de l'ensemble urbain : composition harmonieuse, rythme des façades cohérent, matériaux locaux...

La revalorisation du patrimoine bâti demande à être anticipée et réfléchie en faisant partie intégrante des réflexions menées dans le cadre du projet de revitalisation des centres-bourgs. Cette phase de diagnostic est nécessaire pour cibler les actions, les hiérarchiser et identifier les différentes échelles d'intervention.

Ce patrimoine bâti ou naturel fait partie d'un héritage à transmettre aux générations futures et/ou à constituer pour l'avenir. La valorisation du patrimoine consiste à faire connaître et à mettre un patrimoine local en valeur (architectural, naturel...) afin de favoriser l'attractivité du territoire. Le but est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement.

### **Action 36 : Garantir le maintien et la qualité des services et des équipements pour tous**



Face au dynamisme du territoire et à l'accueil de nouvelles populations, il s'avère indispensable de mettre en adéquation le niveau de service public avec les besoins de la population.

L'objectif est de permettre aux habitants de bénéficier sur le territoire de nombreux services et d'équipements de qualité. Il s'agit autant de services « traditionnels » comme les écoles, le périscolaire, le transport... mais également des services plus innovants comme le coworking, les tiers lieux...

Afin de moderniser et de développer cette offre, les collectivités sont amenées à intervenir dans l'investissement immobilier pour la construction et/ou la rénovation de bâtiments ou à soutenir l'initiative privée.

### **Action 37 : Conforter l'offre de santé de proximité sur le territoire**

L'offre de santé du territoire répond à un maillage cohérent autour de 5 pôles : Essarts en Bocage, Saint-Fulgent, Chavagnes-en-Paillers, Les Brouzils et Chauché. Les échanges avec les professionnels de santé de 1<sup>er</sup> recours ont montré la nécessité d'offrir des conditions d'installation et d'exercice à la fois conformes aux besoins de santé exprimés par les concitoyens et aux souhaits des professionnels d'une pratique pluridisciplinaire.

Dans une maison de santé, mettre en commun certains moyens (secrétariat, informatique...) est bénéfique aussi bien pour l'équipe que pour les patients. L'un des bienfaits est de permettre aux praticiens de mieux se concentrer sur leur mission médicale et d'optimiser la prise en charge des patients.

Une organisation de proximité et en réseau vise à améliorer la prise en charge médicale de la population. Des médecins salariés complète l'offre des médecins libéraux pour une bonne couverture du territoire.

### **Action 38 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services**

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, un Espace France Services sera mis en place sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts. Ce guichet polyvalent permettra un accueil identique et de trouver un socle minimum de services garantis : fiscal, santé, famille, retraite, emploi... Un accompagnement au numérique pourrait également être dispensé pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages.

De même, afin d'améliorer les conditions favorisant l'accès à l'offre de services et des équipements, et permettant de répondre aux besoins des populations fragilisées, la politique tarifaire des collectivités du territoire doit prendre en compte ces disparités.

### **Action 39 : Renforcer les solidarités et la cohésion sociale**



Le lien social doit être favorisé et entretenu grâce à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités. Afin de répondre au mieux aux besoins des différents publics, des actions spécifiques pourront être menées en direction des publics ciblés.

Ainsi, diverses initiatives seront développées en faveur de l'enfance et de la jeunesse, afin de favoriser l'autonomie des jeunes et leur accès à l'emploi. Des actions à destination des personnes atteintes de handicap pourront être menées dans le domaine de l'emploi. Des actions menées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) seront également proposées permettant l'accompagnement des personnes âgées devant faire face aux difficultés liées au vieillissement et à l'isolement.

#### **Action 40 : Conforter l'offre d'accueil en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité**

Il convient d'être attentif à l'évolution des besoins et des attentes de la population en matière d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité.

Un diagnostic plus complet en lien avec l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) permettra d'étudier de façon précise les différentes options pour répondre à différents objectifs :

- soutenir la famille dans son ensemble, en prenant en compte notamment les évolutions des structures familiales,
- soutenir la vie socio-économique du territoire, en rendant le territoire attractif par une offre d'accueil complète,
- soutenir l'environnement socio-éducatif des enfants, en proposant différents services qualitatifs sur le territoire.

#### **Action 41 : Favoriser la lecture pour tous**

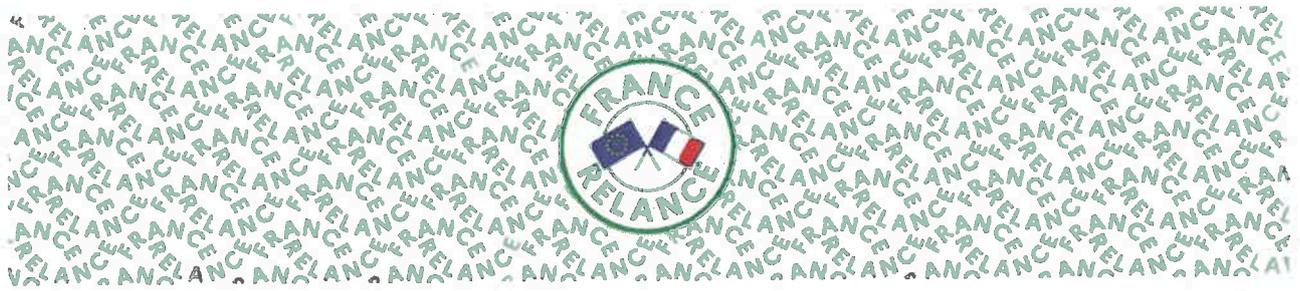
Le réseau intercommunal soutient le développement des bibliothèques (rénovation des bâtiments existants ou construction des nouvelles bibliothèques, achat de mobiliers adaptés, extension des horaires d'ouverture, actions culturelles) en lien avec le développement des collections.

Il s'agit également d'améliorer l'offre et les services pour favoriser l'accès au plus grand nombre d'utilisateurs comme l'acquisition de nouveaux supports, la mise en œuvre d'actions vers les publics éloignés de la lecture et le développement d'une offre numérique cohérente sur le territoire.

#### **Action 42 : Mettre en valeur l'offre patrimoniale, culturelle et naturelle pour favoriser sa découverte au plus grand nombre**

Il s'agit de travailler sur la promotion de l'offre culturelle, patrimoniale et naturelle du territoire par différents moyens. L'enjeu est d'utiliser les richesses culturelles, patrimoniales et naturelles pour en développer les atouts et favoriser l'émergence artistique et la création.

Cette ambition doit reposer sur des infrastructures adaptées et performantes. Cela peut être des tiers-lieux à dimension culturelle ou naturelle.



Il s'agit également d'assurer la promotion de l'offre culturelle, patrimoniale et naturelle par différents moyens : faire connaître et donner envie de découvrir les richesses du territoire avec notamment des actions de médiation auprès des scolaires.

#### **Action 43 : Favoriser la pratique du sport pour le plus grand nombre**

Le sport pour tous est une ambition forte portée par les élus du territoire. L'activité sportive, dès le plus jeune âge, fait partie des éléments contribuant à l'équilibre des enfants. De même, les personnes âgées et/ou dépendantes doivent également pouvoir bénéficier d'une activité physique, facteur de bien-être.

Certaines filières sportives restent peu développées sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : l'escalade, le roller-hockey... L'objectif est de créer les conditions pour encourager et structurer leur pratique.

Il convient d'organiser et de mutualiser, à l'échelon intercommunal, la pratique de l'ensemble des sports en améliorant les conditions d'accueil des sportifs, avec des équipements sportifs de qualités modernes et adaptés.

## **Article 4 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



## **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

## **5.2. La Communauté de communes**

En signant ce CRTE, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

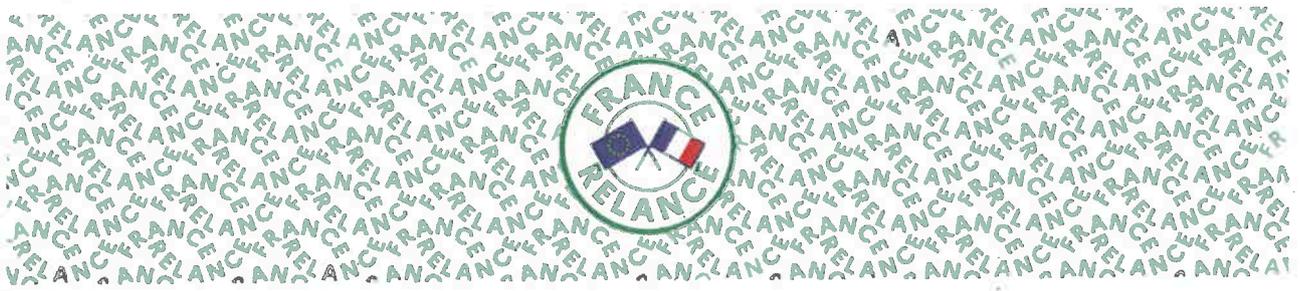
## **5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État mobilise sous l'égide de la Préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son



environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

## 5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

## 5.5. Le Département de la Vendée

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.

## Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de la Communauté de communes.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;



- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, un tableau de suivi de l'exécution du CRTE sera établi, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE**

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## **Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.



## Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 29 juillet 2021,

Le préfet de la Vendée

Benoît BROCARD

Le Président de la Communauté de communes du  
Pays de Saint Fulgent-Les Essarts

Jacky DALLET

La Présidente de la Région des Pays de la Loire  
Christelle MORANÇAIS

Le Président du Département de la Vendée  
Alain LEBOEUF

En présence d'Éric SALAÛN, représentant Le  
Président du Département de la Vendée



## **Annexes**

**Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

**Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

**Annexe 3 – Avenant de programmation**

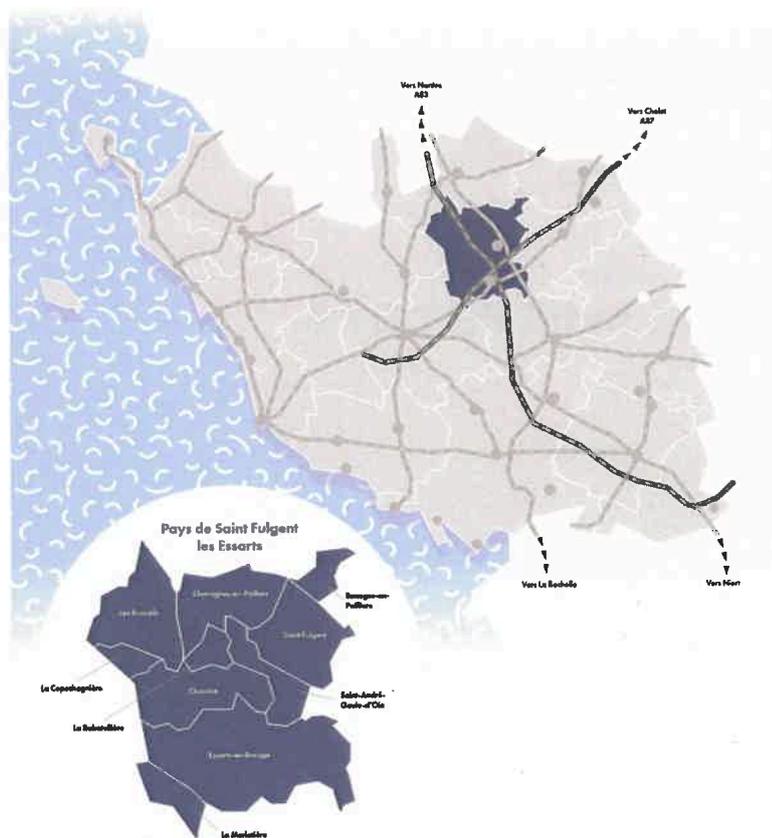
**Annexe 4 – Annexe financière**

**Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**

## Annexe 1 – Diagnostic du territoire

# Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts est issue de la fusion de la Communauté de communes du Canton de Saint-Fulgent et la partie Nord de la Communauté de communes du Pays des Essarts (depuis le 01/01/2017).



Elle se situe au carrefour des deux axes autoroutiers et se place à proximité des deux grands pôles de Nantes et Cholet et des deux pôles secondaires de La Roche-sur-Yon et des Herbiers.

Elle se compose de 10 communes depuis la création, au 01/01/2016, de la commune nouvelle Essarts-en-Bocage, regroupant les communes de Boulogne, Les Essarts, L'Oie et Sainte-Florence.

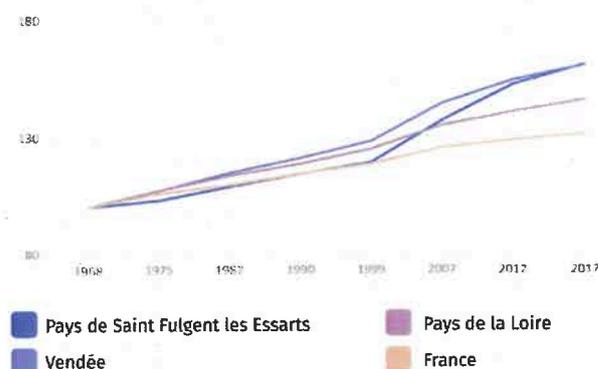
D'une superficie de 324 km<sup>2</sup>, on y recense 27 767 habitants (INSEE 2017) soit une densité de 86 habitants/km<sup>2</sup> (Vendée : 100 habitants/km<sup>2</sup>).



# Population

## Évolution de la population base 100 (base 100 en 1968)

Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)



*Un très fort dynamisme démographique depuis ces 20 dernières années*



Population municipale \*  
au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**27 767 hab**

4 % de la population vendéenne



Population vendéenne  
au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**675 247 hab**



Évolution annuelle moyenne  
2012-2017

**+ 1,1 % par an**

Vendée : +0,8 % par an  
Pays de la Loire : +0,7 % par an  
France : +0,4 % par an

\* Population ayant sa résidence habituelle sur le territoire

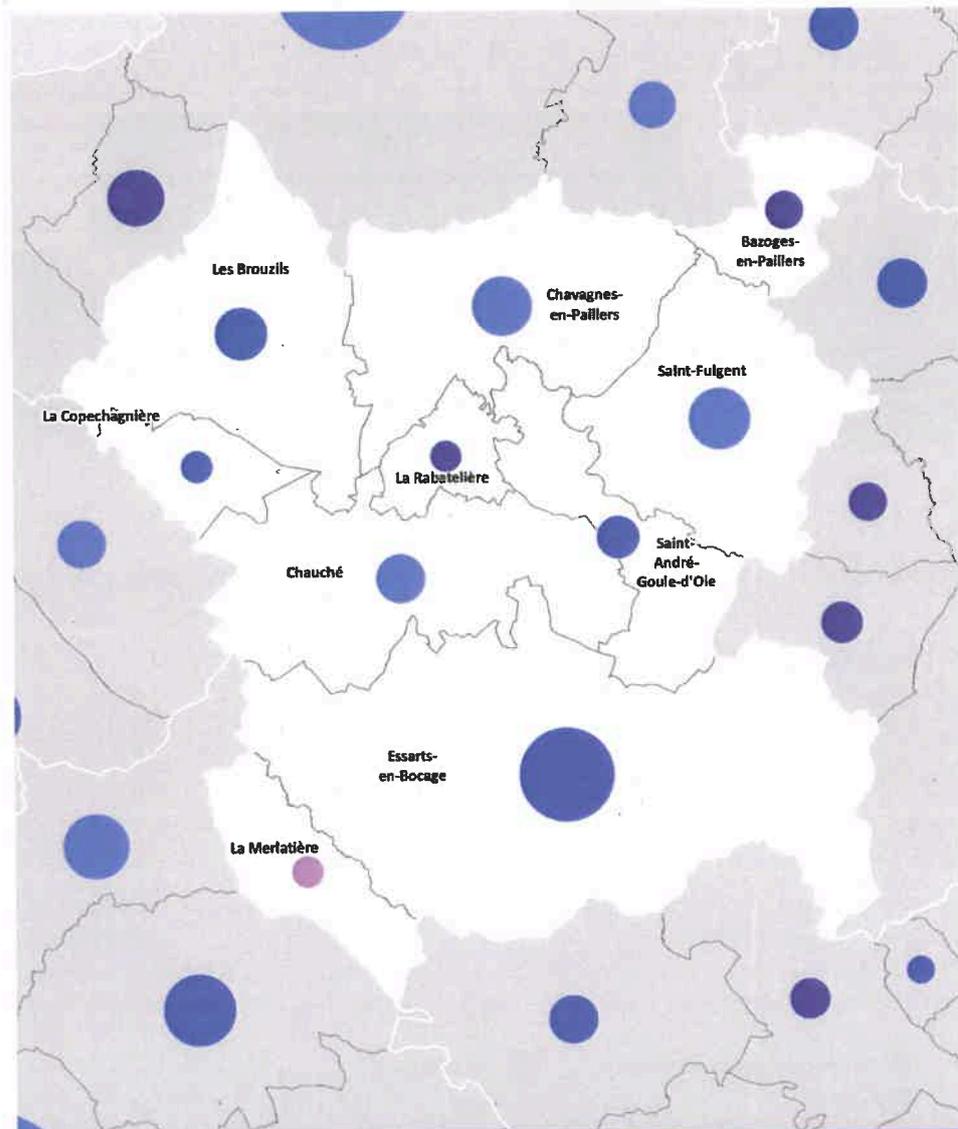
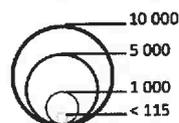
**Répartition de la population municipale (2017) et taux d'évolution annuel moyen (2012-2017)**

Insee, Recensement de la population (2012-2017)

Évolution moyenne de la population 2012 - 2017

- -2,1 à 0
- > 0 à 0,4
- > 0,4 à 0,8
- > 0,8 à 1,4
- > 1,4 à 3,7

Population municipale 2017



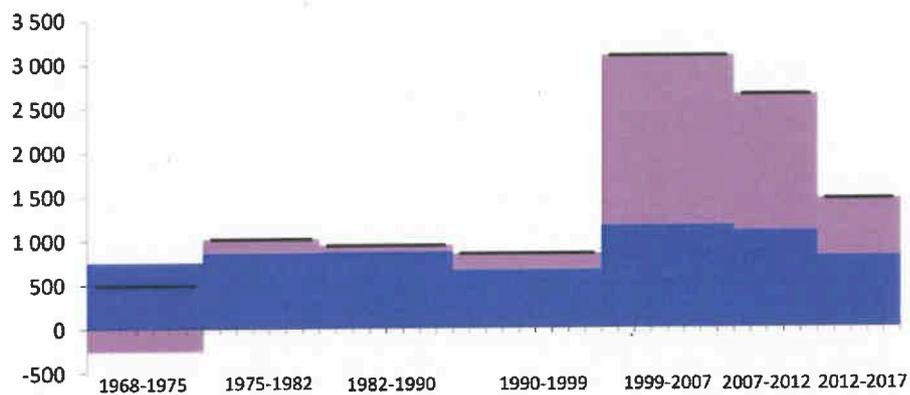
Le département a connu une évolution de sa population plus importante que celle observée au niveau régional et national (sur la période 2012-2017 : + 0,8 %/an contre + 0,7 %/an pour l'ensemble de la région et + 0,4 %/an au niveau national). Cette progression est d'autant plus forte sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, avec une population qui a augmenté de 1,1 %/an, soit près de

1 500 habitants de plus en 5 ans. Jusqu'aux années 2000, l'intercommunalité a connu une progression moins soutenue que celle observée à l'échelle départementale et régionale, suivant la dynamique nationale. Puis, au début des années 2000, la population a fortement augmenté (jusqu'à une augmentation de près de 3 100 habitants entre 1999 et 2007) rejoignant ainsi la progression

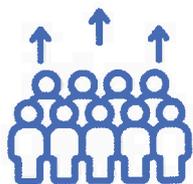
démographique de la Vendée de ces 50 dernières années. Aujourd'hui, cette progression ralentit mais reste forte. Concernant la dernière période (2012-2017), l'ensemble des communes de l'intercommunalité ont connu une hausse de leur population, de manière atténuée pour La Merlatière (+ 0,4 %/an), Chavagnes-en-Paillers et St-Fulgent (+ 0,6 %/an) et plus soutenue pour la commune Bazoges-en-Paillers (+ 2,8 %/an).

### Évolution des soldes naturel et migratoire (entre 1968 et 2017)

Insee, Recensement de la population et État Civil (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)

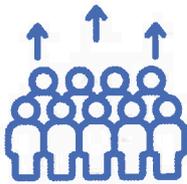


- Solde naturel
- Solde migratoire
- Évolution de la population



Solde naturel 2012-2017

**+ 808**  
Habitants



Solde migratoire 2012-2017

**+ 649**  
Habitants

*Une croissance démographique portée par le cumul de soldes naturel et migratoire positifs*

### Typologie des soldes naturel et migratoire (2012-2017)

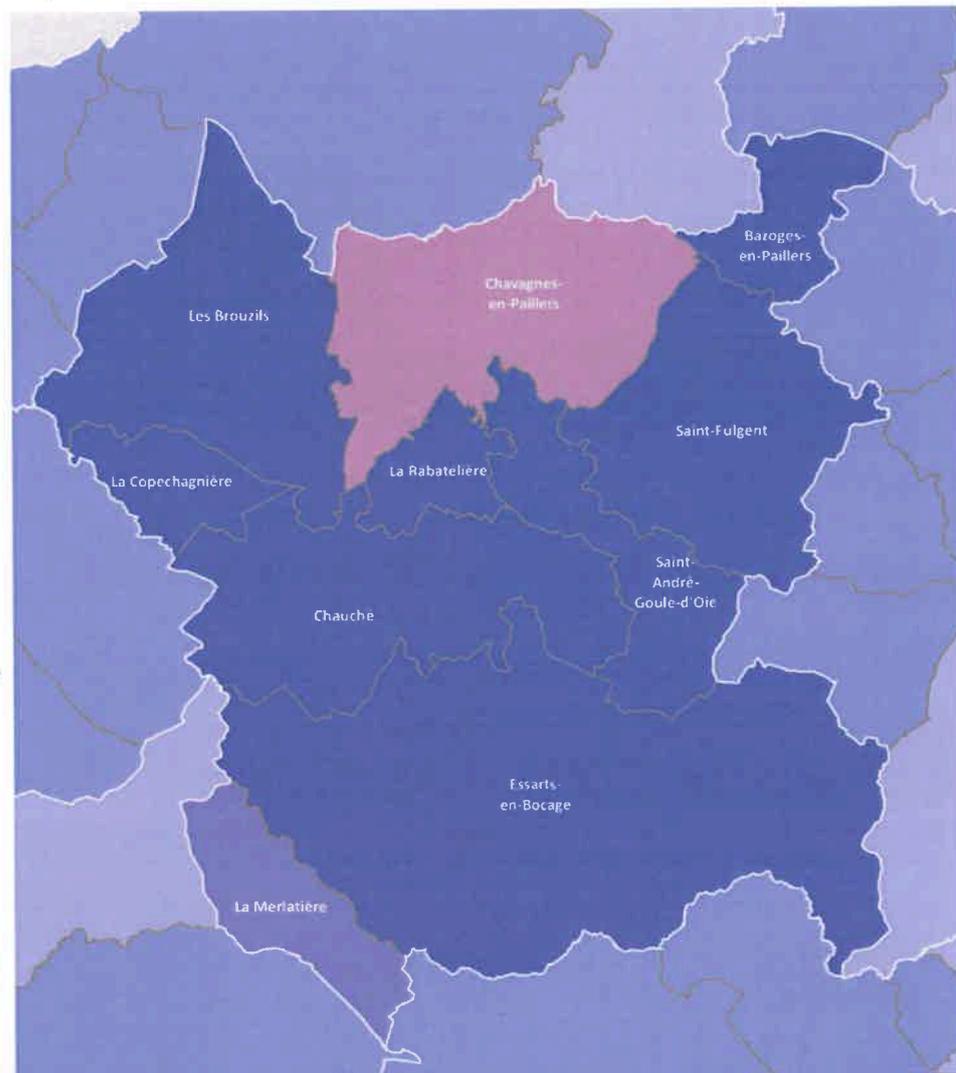
Insee, Recensement de la population et état civil (2012, 2017)

#### Croissance :

-  Solde Naturel >0 / Solde Migratoire >0
-  Solde Naturel >0 / Solde Migratoire <0
-  Solde Naturel <0 / Solde Migratoire >0

#### Décroissance :

-  Solde Naturel >0 / Solde Migratoire <0
-  Solde Naturel <0 / Solde Migratoire >0
-  Solde Naturel <0 / Solde Migratoire <0



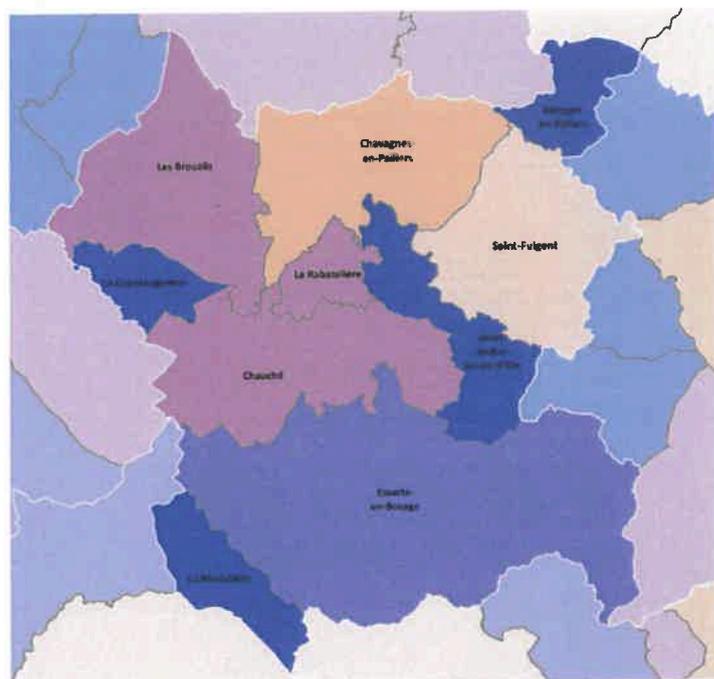
En 50 ans, l'intercommunalité du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts a connu une forte progression démographique. Mis à part la période 1968-1975, l'évolution de population est la résultante à la fois d'un solde naturel positif (les naissances sont plus nombreuses que les décès) et d'un solde migratoire positif (les personnes s'installant sur le territoire sont plus nombreuses que les personnes qui en partent).

Avant les années 2000, l'augmentation de la population était surtout due au solde naturel positif. Depuis, le solde migratoire joue un rôle important dans la progression démographique. La période 1999-2007 est celle où l'évolution démographique a été la plus soutenue. Depuis, la population a continué à progresser mais de manière plus atténuée. Considérant la dernière période

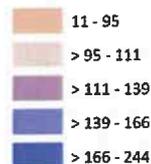
2012-2017, l'ensemble des communes ont connu une croissance démographique. Pour la quasi-totalité d'entre elles, cela s'explique par un solde naturel et un solde migratoire positifs. Pour la commune de Chavagnes-en-Paillers, seul le solde migratoire explique l'augmentation du nombre d'habitants et à l'inverse, pour la commune de La Merlatière seul le solde naturel permet une croissance démographique.

## Indice de jeunesse (2017)

Insee, Recensement de la population (2017)



## Indice de jeunesse (2017)



*Une population jeune sur l'intercommunalité*

De manière générale, l'indice de jeunesse est plus faible en Vendée que la moyenne ligérienne. Cela signifie que la part des moins de 20 ans est bien plus faible que celle des 60 ans et plus.

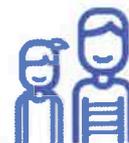
A l'inverse, cet indice de jeunesse est plus élevé pour l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts. Il est de 131 contre 77 à l'échelle de la Vendée. Ainsi, sur le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, les moins de 20 ans sont nettement plus nombreux que les 60 ans et plus. L'intercommunalité a, à la fois, une proportion plus faible de personnes âgées parmi sa population et une présence plus importante de familles avec enfant(s).

Cette moyenne masque

cependant une hétérogénéité sur l'intercommunalité.

Tandis que Chavagnes-en-Paillers obtient l'indice de jeunesse le plus faible de l'intercommunalité avec 93, il est de 210 pour la commune de La Merlatière (les moins de 20 ans sont donc deux fois plus nombreux que les 60 ans et plus).

Cet indice est à rapprocher du solde naturel de ces deux communes. D'un côté, Chavagnes-en-Paillers est la seule commune de l'intercommunalité à avoir un solde naturel négatif et, à l'inverse, La Merlatière, la seule commune où seul le solde naturel très fortement positif compense un solde migratoire négatif.



**Pays de Saint-Fulgent  
Les Essarts**

**131**

(131 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus)

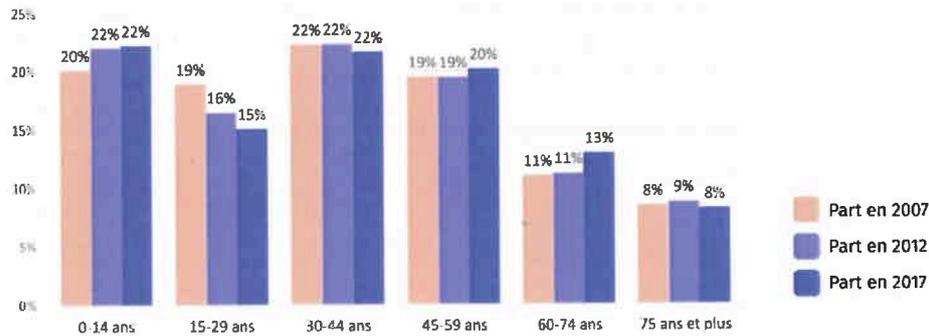
Vendée : 77

Région : 96

### Évolution de la répartition de la population par classe d'âge (2017)

#### Pays de Saint Fulgent les Essarts

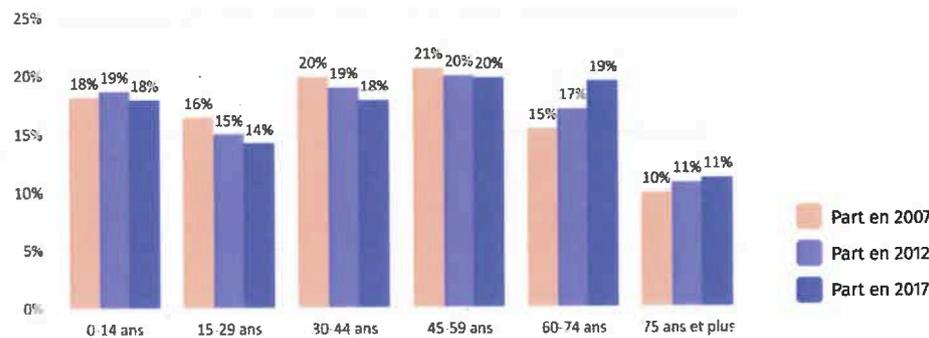
Insee, Recensement de la population (2007, 2012, 2017)



### Évolution de la répartition de la population par classe d'âge (2017)

#### Vendée

Insee, Recensement de la population (2007, 2012, 2017)



## Un vieillissement de la population moins prononcé

A l'image des tendances départementale, régionale et nationale, on observe un léger vieillissement de la population sur l'intercommunalité. Sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, les 60 ans et plus représentaient 19 % de la population en 2007 et 21 % en 2017. Toutefois, même si cette part a augmenté, elle reste à un niveau nettement inférieur à la moyenne vendéenne : 21 % contre 30 %.

Les 15-29 ans sont ceux dont la part a le plus diminué en 10 ans, les étudiants et jeunes actifs se rapprochant des grands pôles urbains. Les projections démographiques à l'horizon 2050 de l'Insee estiment que, sur le département de la Vendée, 36 % de la population aura 65 ans ou plus contre 27 % au niveau national.

# Communication et infrastructures

## Un usage massif de la voiture

Le taux de motorisation des habitants du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est très élevé et se situe au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale : 95 % des ménages du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts possèdent au moins une voiture. A noter que la Vendée est le département avec le taux de motorisation le plus élevé de France.

A l'image du taux de motorisation, l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail y est massif. On retrouve une part proche de celle observée à l'échelle vendéenne, mais plus importante que ce qui est constaté sur l'ensemble de la région et du territoire français. 88 % des actifs habitant Le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts utilisent principalement leur voiture pour leur trajet domicile-travail (86 % des Vendéens, 79 % des Ligériens et 70 % des Français).



**95 %**  
des ménages disposent d'au  
moins une voiture

Vendée : 92 %

Pays de la Loire : 87 %

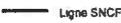
France : 81 %

Insee, Recensement de la population  
(2017)

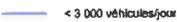
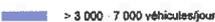
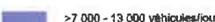
*Un territoire bien  
desservi et relié aux  
agglomérations nantaise,  
choletaise et yonnaise*

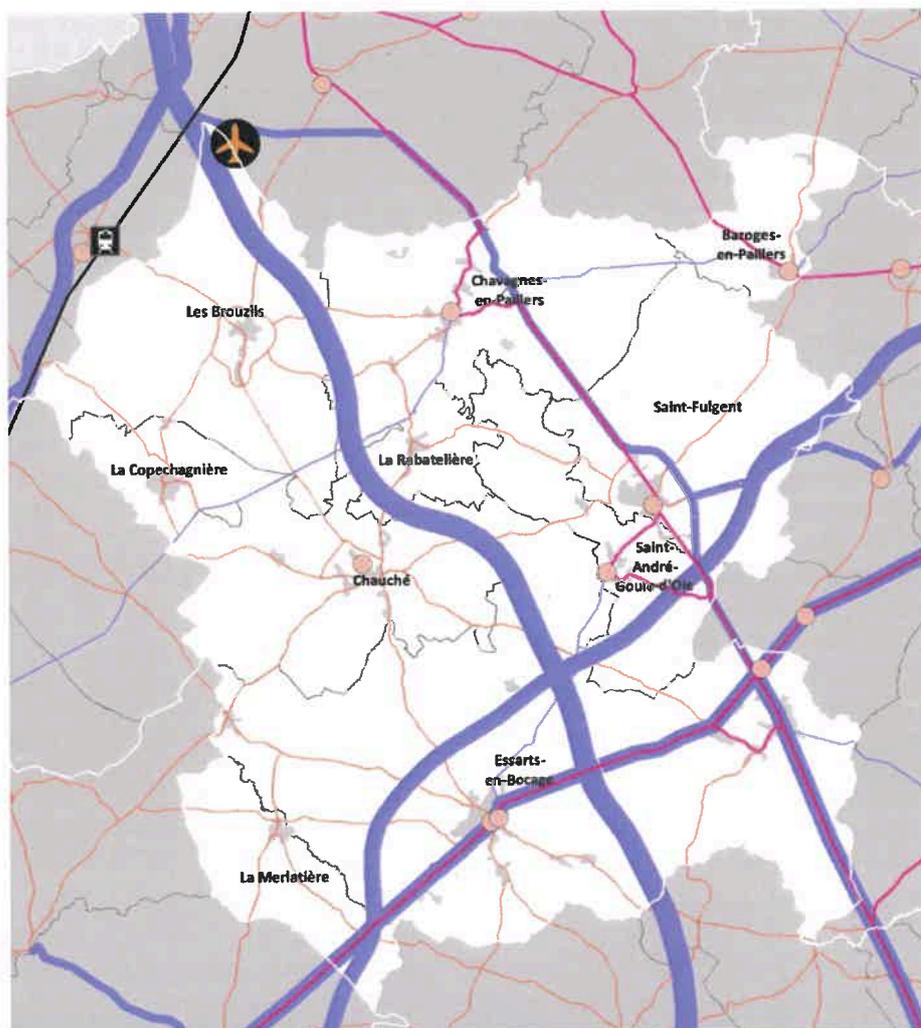
**La moyenne journalière des flux routiers**  
Conseil départemental de Vendée (2019)

**Les Infrastructures :**

-  Gare maritime
-  Gare routière
-  Aérodrome
-  Gare ferroviaire
-  Covoiturage
-  Réseau Aléop
-  Ligne SNCF

**Les flux routier en 2019 :**

-  < 3 000 véhicules/jour
-  > 3 000 - 7 000 véhicules/jour
-  > 7 000 - 13 000 véhicules/jour
-  > 13 000 - 20 000 véhicules/jour
-  > 20 000 - 33 064 véhicules/jour



- Axes routiers : le territoire se situe au carrefour des deux axes autoroutiers, l'A83 permettant la liaison avec Nantes et la Roche/Yon et l'A87 reliant La Roche-sur-Yon et Cholet. Il comporte également un réseau dense de routes départementales. Les axes autoroutiers concentrant les plus importants trafics sont : l'A83, avec environ 23 000 véhicules/jour et l'A87, avec en moyenne entre 12 000

et 16 000 véhicules/jour selon les tronçons. Parmi les routes départementales, la RD 160 reliant Les Herbiers à La Roche-sur-Yon est celle qui comptabilise le plus de trafic avec environ 9 000 véhicules/jour.

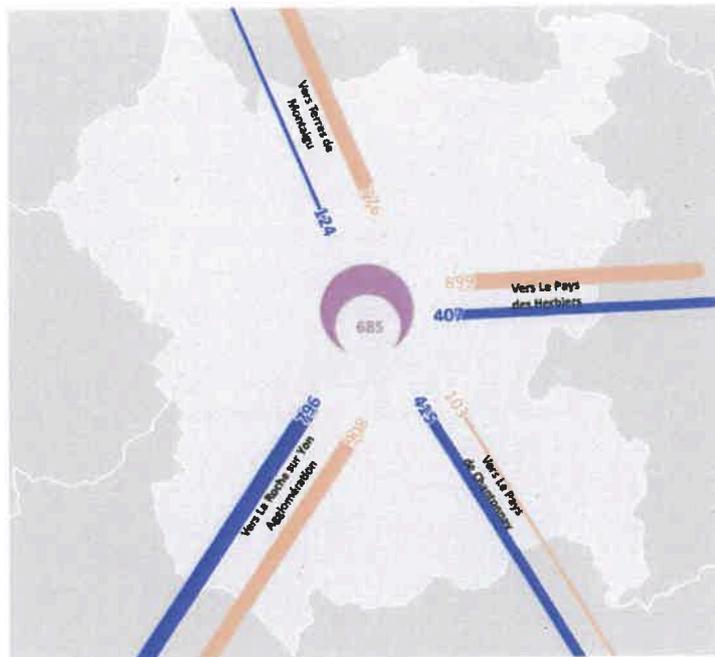
- Covoiturage : 7 aires
- Réseau Aléop : 3 lignes départementales de cars : La Châtaigneraie - Nantes ; Les Herbiers - Nantes ; Cholet - La Roche-sur-Yon

- Réseau ferroviaire : Il n'y a pas de desserte sur l'intercommunalité mais le territoire se situe à proximité de la gare de L'Herbergement - Les Brouzils permettant de rejoindre Nantes, La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne et La Rochelle.



# Migrations Pendulaires

Principaux flux domicile-travail (2017)



Flux domicile / travail

Essarts en Bocage → La Roche-sur-Yon  
**557**  
personnes

Grosbreuil → Les Herbiers  
**435**  
personnes

**69 %**  
des actifs travaillent dans  
une autre commune que leur  
commune de résidence

INSEE, Recensement de la  
population (2017)

Flux journaliers  
domicile - travail  
(supérieur à 200)

Flux sortants

Flux entrants

Flux internes

*Des actifs travaillant  
majoritairement  
en dehors de  
leur commune de  
résidence*

69 % des actifs habitant une commune du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. On observe que les flux domicile-travail convergent en interne vers Saint-Fulgent et Essart en Bocage et en externe vers La Roche-sur-Yon, Les Herbiers et Montaigu.

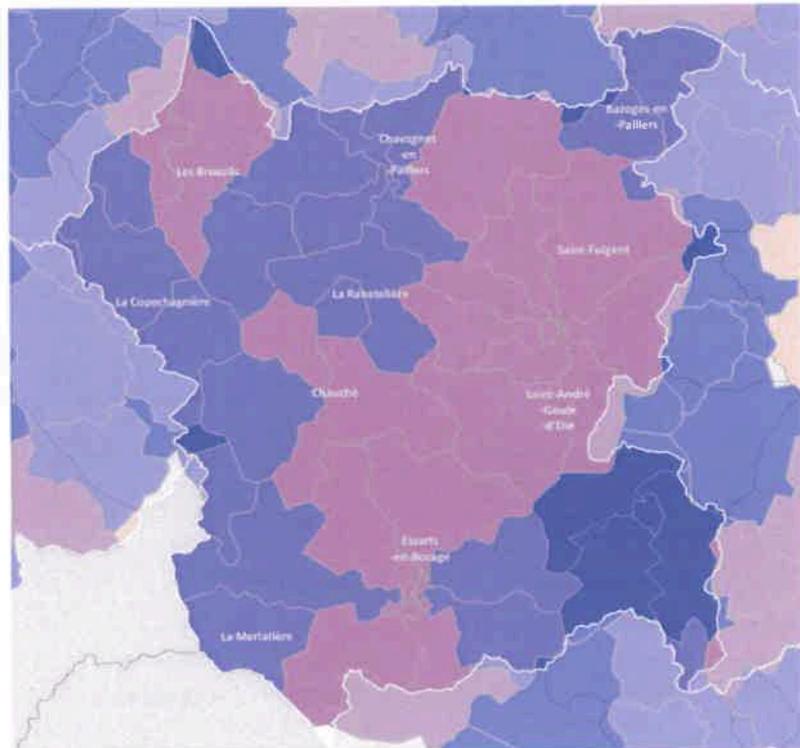
Les principaux flux domicile-travail observés sur l'intercommunalité concernent :  
- les habitants d'Essarts en Bocage qui travaillent à La Roche-sur-Yon : 557 actifs  
- les habitants d'Essarts en Bocage qui travaillent aux Herbiers : 435 actifs

# Très Haut Débit

Déploiement de la fibre en 2020

*Le déploiement du très haut débit se poursuit*

Planning du déploiement de la fibre :



Le programme de déploiement de la fibre en Vendée a débuté en 2017. Il a pour objectif de raccorder l'ensemble des Vendéens au Très Haut Débit d'ici 2023.

La première phase du programme a permis le raccordement de 27 villes. Les communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts sont concernées par la deuxième partie du déploiement, lancée en juillet 2020 et qui devrait se dérouler jusqu'en 2023.

# Commerces et services

*Une offre de services moins développée au regard de la situation vendéenne*

Avec 582 services et commerces, le taux d'équipement du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts est moins favorable que pour la moyenne départementale : 21 pour 1 000 habitants contre 29 %. Près des 2/3 de ces équipements concernent les services aux particuliers. Les taux d'équipements de l'intercommunalité sont inférieurs aux taux vendéens et ce quelle que soit la gamme (de proximité, intermédiaire ou supérieure). L'intercommunalité comptabilise 469 équipements de proximité. Cela

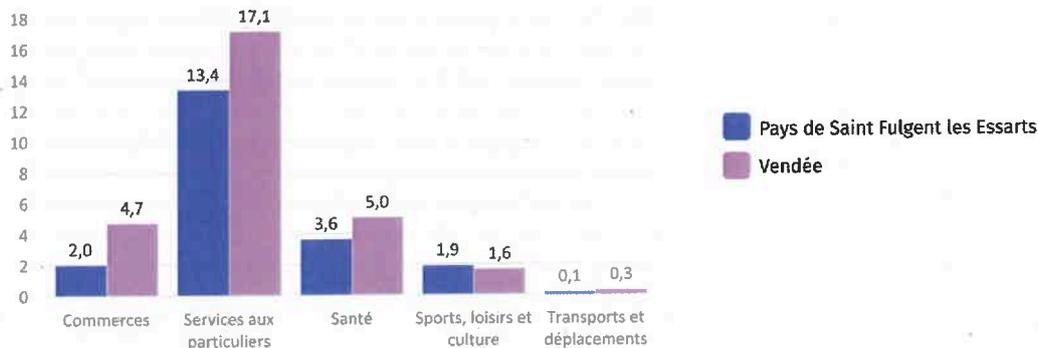
regroupe, par exemple, les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux, ...).

Les équipements intermédiaires sont au nombre de 92. Cela concerne les équipements d'usage courant, tels que les supermarchés, les magasins de vêtements, les stations-services, les banques, laboratoires d'analyses médicales, etc.

Enfin, l'intercommunalité compte 21 équipements de la gamme supérieure dont la moitié concerne le secteur de la santé (établissements et praticiens spécialisés).

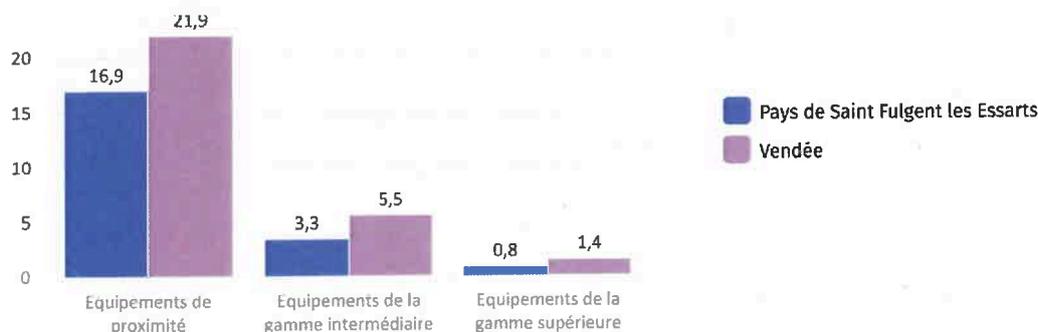
## Taux d'équipements (pour ‰) par type de commerces et services (2018)

Insee, Base Permanente des Equipements (2018) Recensement de la population (2017)



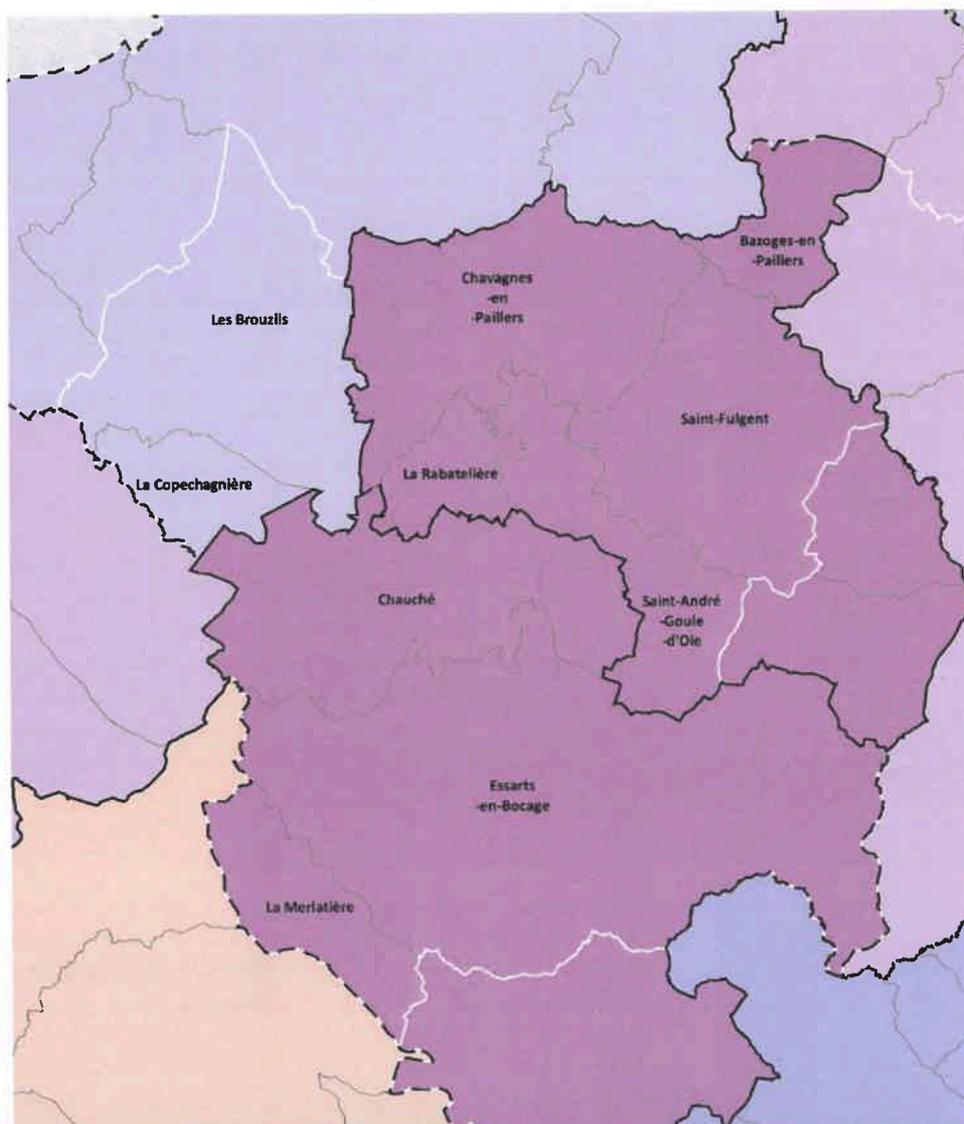
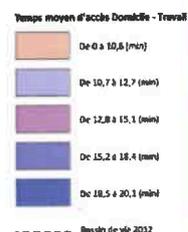
## Taux d'équipements (pour ‰) par gamme d'équipement (2018)

Insee, Base Permanente des Equipements (2018) Recensement de la population (2017)



**Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du trajet domicile-travail (2014)**

Insee, Base Permanente des Equipements (2014); distancier Metrix



**582**  
équipements

Taux d'équipement en services et commerces (pour 1 000 habitants)

**21 %**

Vendée : 29 %

L'Insee propose un indicateur à l'échelle des bassins de vie, celui du temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile-travail (commerces et services de la gamme intermédiaire).

Pour les bassins de vie d'Essarts en Bocage et de Saint-Fulgent, ce temps moyen d'accès est de 15 minutes et il est de 12,4 minutes pour le bassin de vie de Montaigu, auquel appartient la commune des Brouzils.



## Logements

En 2017, l'intercommunalité compte 11 913 logements dont 10 995 résidences principales (92 %), 207 résidences secondaires et logements occasionnels (2 %) et 751 logements vacants (6 %).

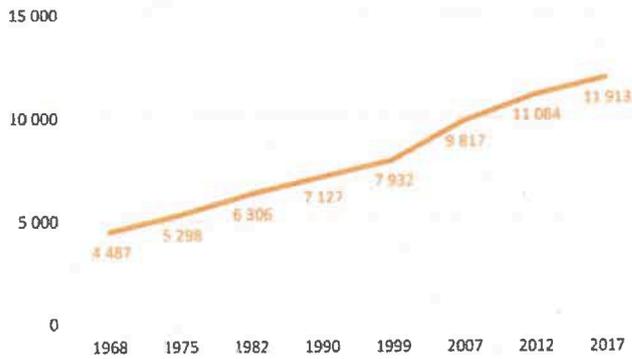
En 50 ans, le nombre de logements a été multiplié par 2,7. Cette progression est portée presque exclusivement par l'évolution des résidences principales qui représentent 92 % de l'ensemble des logements. Les résidences secondaires ont

légèrement progressé depuis 1968, même si elles ont diminué entre 2012 et 2017, et elles ne représentent que 2 % des logements.

La part des logements vacants est plus élevée sur l'intercommunalité que la moyenne vendéenne (6 % contre 5 %) et leur nombre a presque quadruplé en 50 ans alors qu'il a doublé sur la Vendée. La part des logements vacants varie de 4 % sur la commune de La Rabatelière à 9 % pour Chavagnes-en-Paillers.

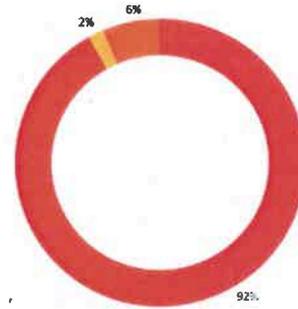
### Évolution du nombre de logements (entre 1968 et 2017)

Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)



### Répartition selon la catégorie de logements (2017)

Insee, Recensement de la population (2017)



### Évolution selon la catégorie de logements (entre 1968 et 2017)

Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)



- Résidences principales
- Résidences secondaires
- logements vacants

Près de 12 000  
logements en 2017  
dont 92 % de  
résidences principales



Nombre de logements en  
2017

**11 913**  
logements

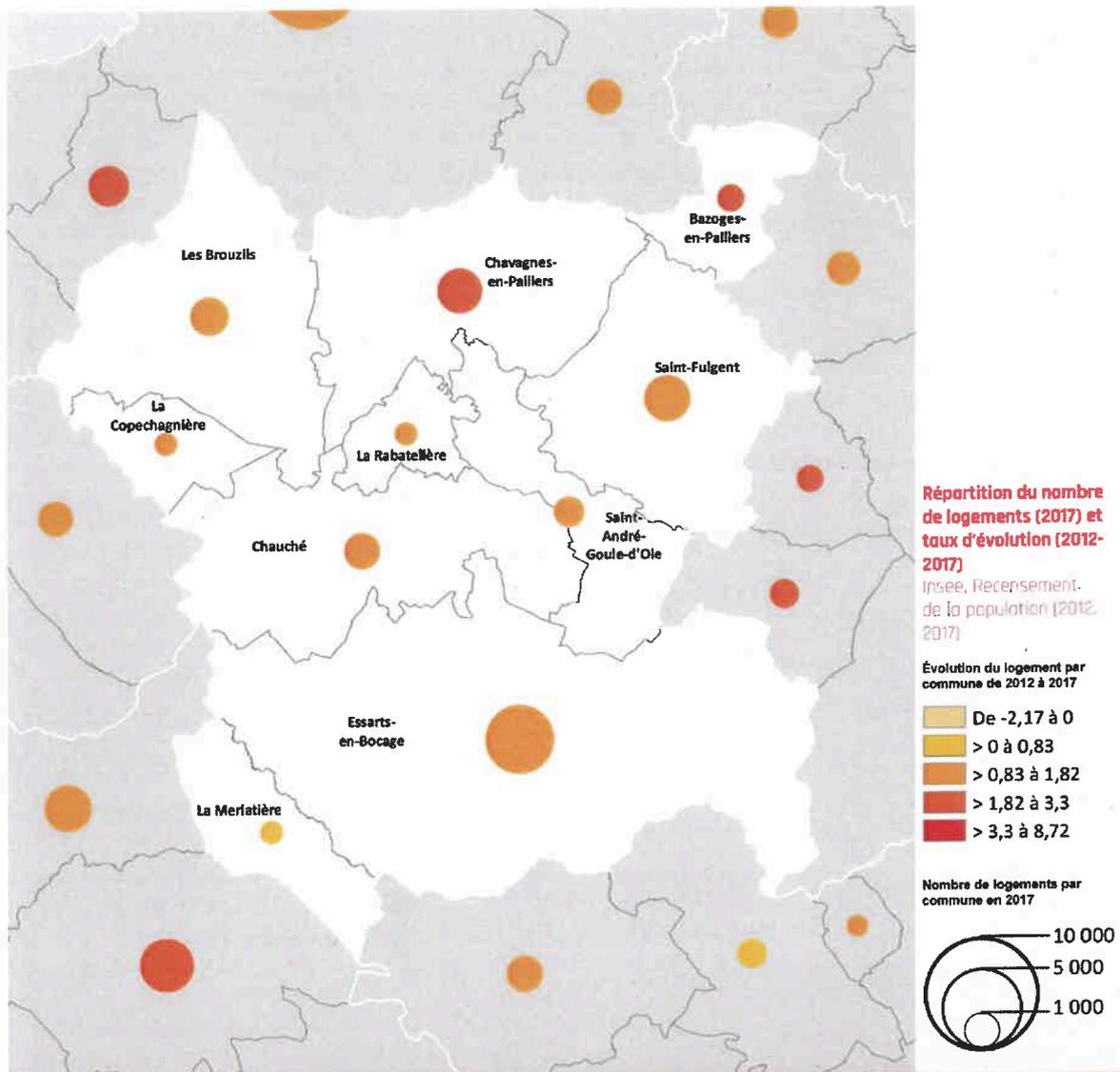
10 955 résidences principales  
207 résidences secondaires  
751 logements vacants



Évolution annuelle moyenne  
2012-2017

**+ 1,45 %**

(+ 1,29 % résidences principales ;  
- 1,47 % résidences secondaires ;  
+ 5,16 % logements vacants)  
Vendée : +1,19 % par an (+ 1,27% RP ;  
+ 0,81 % RS ; +1,88 % LV)



Propriétaires

**77 %**

Vendée 72 %,  
Région 64 %



Locataires parc privé

**16 %**

Vendée 20 %,  
Région 22 %



Locataires parc social

**6 %**

Vendée 7 %,  
Région 12 %

*En 50 ans, la population a été multipliée par 1,6 tandis que le nombre de logements a été multiplié par 2,7*

Le nombre de personnes par ménage diminue progressivement sur l'ensemble du territoire français.

Sur l'EPCI, un ménage était composé en moyenne de 4 personnes en 1968. Il est composé en moyenne de 2,5 personnes en 2017.

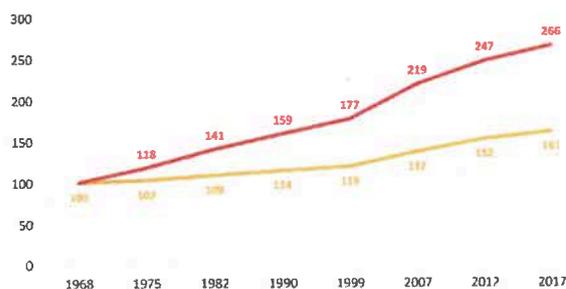
Ce phénomène s'explique par deux principaux facteurs : le vieillissement

de la population ainsi que la décohabitation des ménages (séparation, décohabitation des jeunes).

Ainsi, pour un même nombre d'habitants, le besoin en logement est plus important et cela nécessite une adaptation de l'offre en proposant des logements plus petits, permettant ainsi de limiter les situations de sous-occupation des logements.

### Évolution comparée de la population et du nombre de logements (entre 1968 et 2017) base 100 en 1968

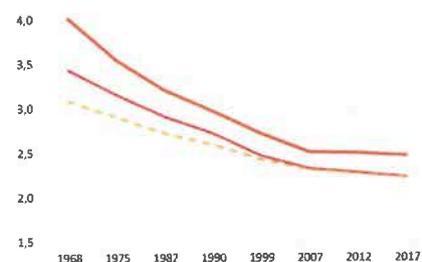
Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)



■ Population  
■ Logements

### Évolution de la taille moyenne des ménages 1968 - 2017

Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)



■ Pays de Saint-Fulgent les Essarts  
■ Vendée  
■ France métropolitaine

*Une forte prédominance des propriétaires*

Que ce soit au niveau national, régional ou départemental, les résidences principales sont occupées majoritairement par des ménages propriétaires de leur logement. Ce constat est plus prononcé pour le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, avec 77 % de propriétaires. Cette proportion varie d'une commune à l'autre et représente, au minimum, 72 % pour Saint-Fulgent à 83,5 % pour Saint-André-Goule-d'Oie.

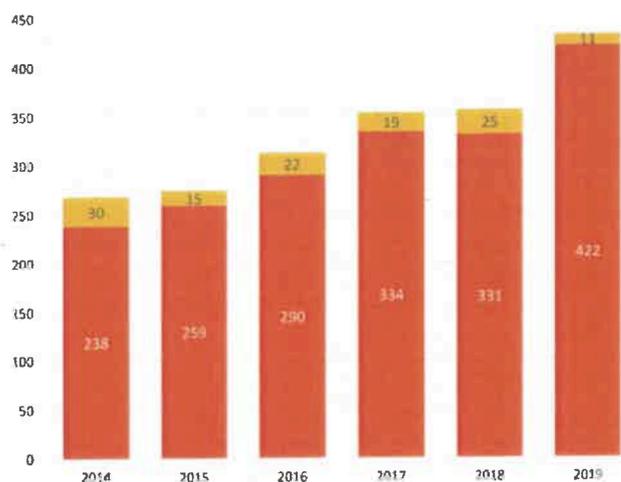
Les locataires du parc privé quant-à-eux représentent une part plus faible que celles observées à l'échelle départementale et à l'échelle régionale.

Bien que l'offre de logements sociaux ait augmenté de près de 105 logements en 10 ans (soit une hausse de 17,5 %), la part des ménages locataires du parc social reste faible, ne représentant que 6 % des résidences principales.

## Marché de l'existant

### Évolution des logements existants vendus de 2014 à 2019

DGFIP, Demande de valeurs foncières (2014 à 2019).



■ Appartements  
■ Maisons



**Prix médian des ventes de  
maisons anciennes en 2019**

**141 500**

**euros**

Vendée : 162 000 euros

## Terrain à bâtir

*Un marché immobilier  
dynamique et des  
prix de ventes plus  
abordables que la  
moyenne vendéenne*



**Nombre de ventes en 2019**

**93**

Vendée : 2 689



**Prix médian des terrains à  
bâtir en 2019**

**58 euros/m<sup>2</sup>**

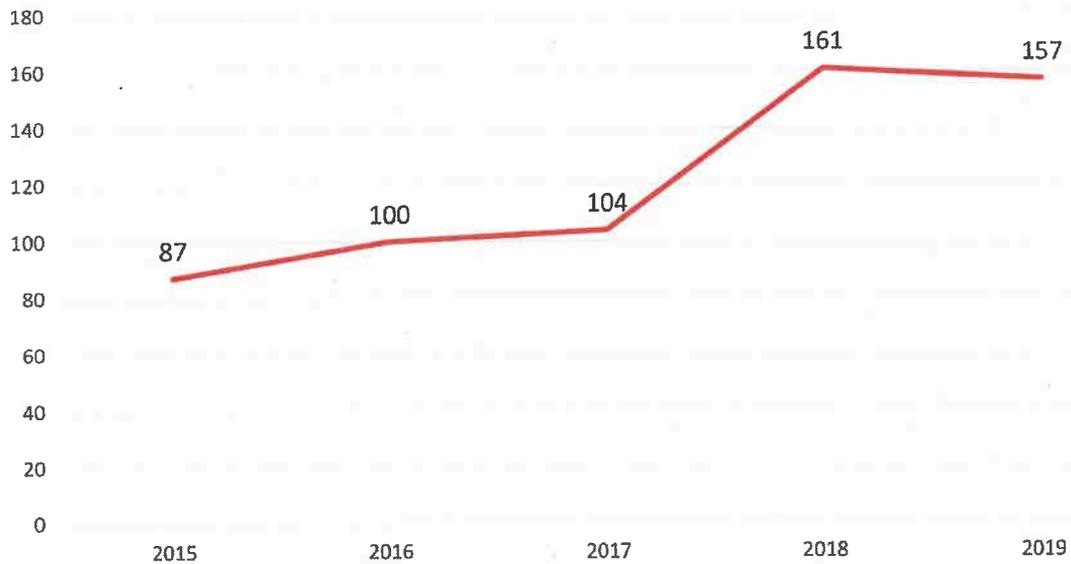
Vendée : 85 euros/m<sup>2</sup>

Enquête ADILE 85

## Constructions

### Évolution des logements commencés de 2015 à 2019

DREAL-SITADEL (2015 à 2019)



Sur l'intercommunalité, à l'image du marché vendéen, le nombre de transactions des logements existants n'a cessé de croître : le nombre de transactions a augmenté de 62 % entre 2014 et 2019. Ces ventes concernent presque exclusivement les maisons : en 2019, 97 % des logements vendus sont des maisons (sur ce territoire, 94 % de l'ensemble de parc de logements sont des maisons).

Cette dynamique s'observe également par l'augmentation des logements commencés : + 80 % entre 2015 et 2019.

Les prix de ventes en 2019, que ce soit pour des maisons ou des terrains à bâtir, se situent à des niveaux inférieurs à ceux observés pour la moyenne départementale.

# Revenus, pauvreté et inégalités

*Un niveau de vie globalement plus favorable que la moyenne des ménages vendéens*

Les ménages du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts ont un niveau de vie plus favorable que la moyenne des ménages vendéens : Les ménages disposent à la fois d'un revenu médian disponible comparable (1 728 euros/mois) et d'un taux de pauvreté plus faible (6,9 %) à ce que l'on observe aux niveaux départemental et régional.

Toutefois, il existe des disparités au sein de l'intercommunalité : le revenu médian disponible des ménages varie de 1 675 euros/mois pour les habitants de Merlartière à 1 770 euros/mois pour les habitants des Brouzils.

*Les niveaux de vie sont indiqués pour les ménages ayant leur résidence principale sur le territoire*



Médiane du niveau de vie

**1 728**  
euros/mois

(par unité de consommation)

Vendée : 1 727 euros/mois  
Pays de la Loire : 1 748 euros/mois  
France : 1 759 euros/mois



Taux de pauvreté  
(60 % revenu médian)

**6,9 %**

des ménages vivent sous le seuil de pauvreté

Vendée : 9,3 %

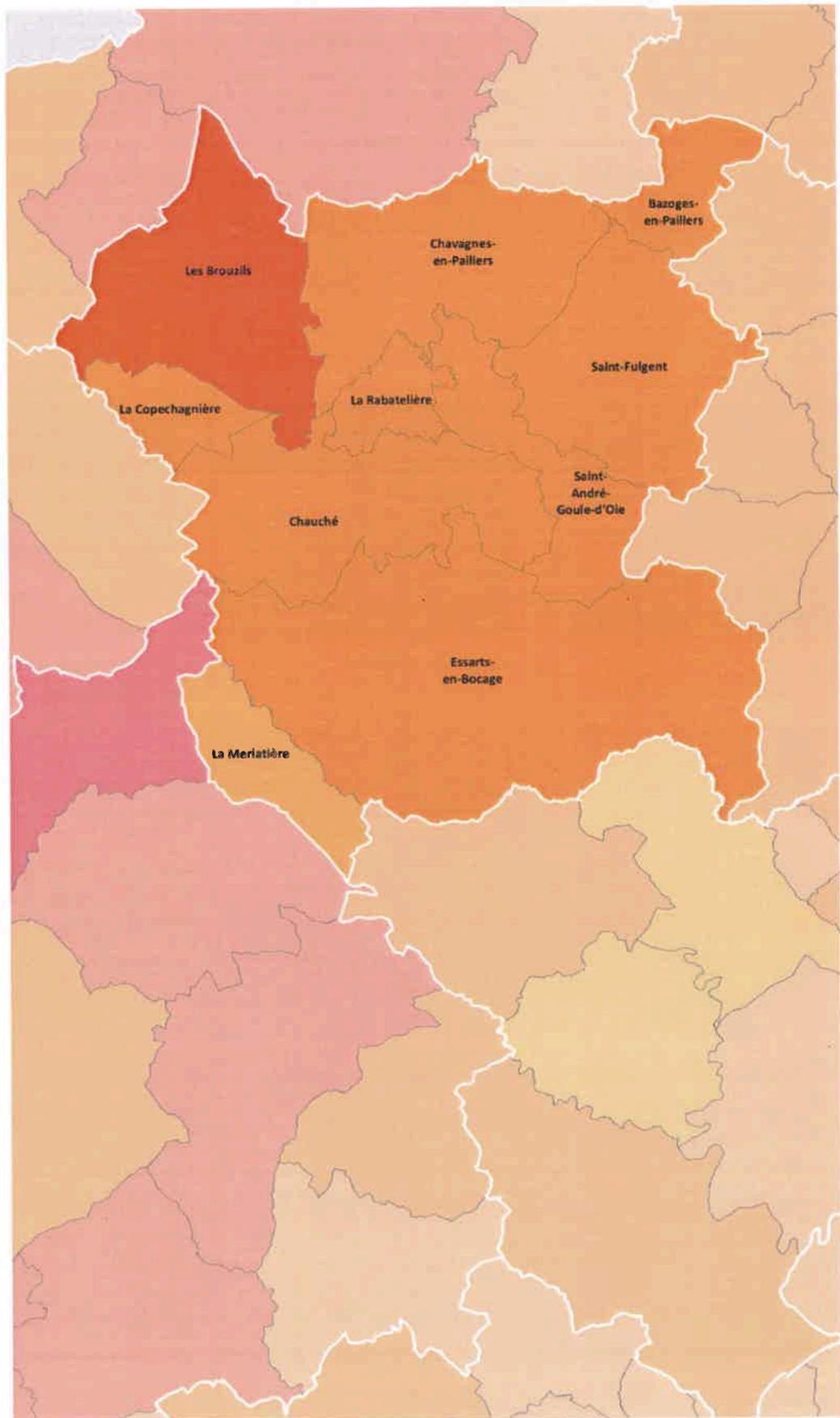
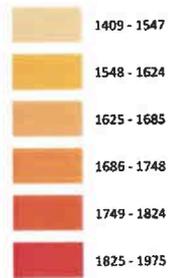
Pays de la Loire : 10,8 %

France métropolitaine : 14,5 %

**Revenu disponible médian par mois par unité de consommation (2017)**

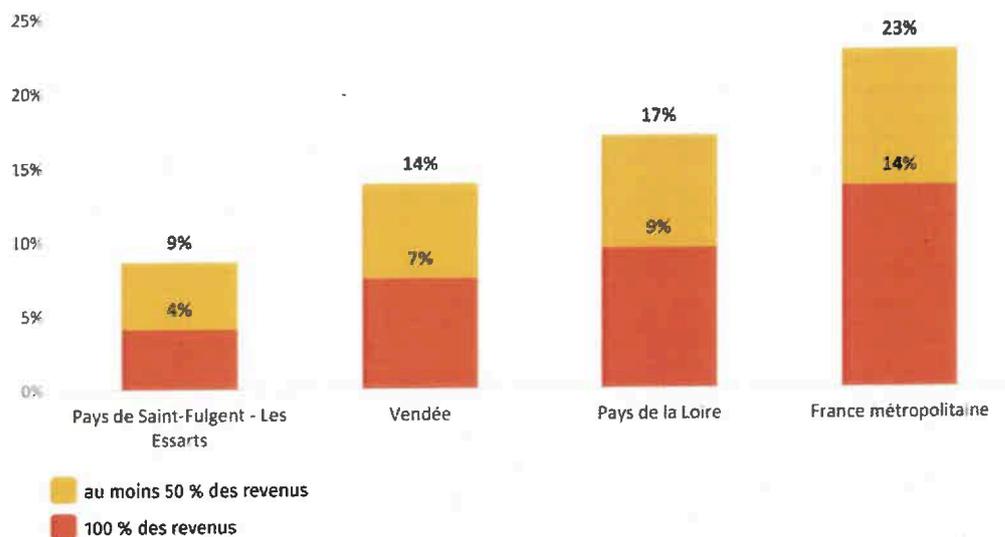
Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (2017)

**Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€/mois)**



**Nombre de foyers allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou plus des prestations CAF (2019)**

(Dnaf, 2019)



*53 % de la population couverte par une prestation délivrée par la CAF et 1 % couverte par le RSA*

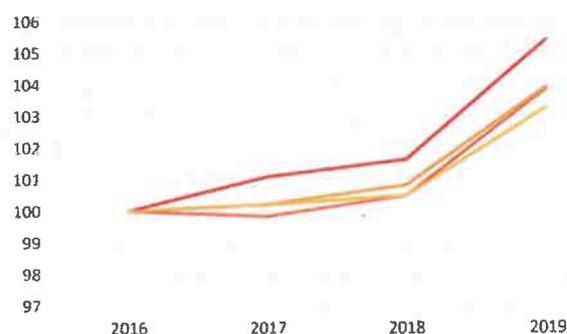
Le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts compte 5 019 foyers allocataires CAF au 31/12/2019, couvrant au total 14 810 personnes, soit plus de la moitié de la population (46 % à l'échelle de la population vendéenne). Pour 9 % d'entre eux, les prestations perçues représentent au moins 50 % de leurs revenus et pour 5 % elles représentent l'intégralité de leurs revenus.

Là encore, les taux sur l'intercommunalité sont plus faibles que ceux observés aux niveaux départemental, régional et national.

Parmi les 5 019 foyers allocataires CAF, 144 foyers bénéficient du RSA, couvrant ainsi 297 personnes. Le taux de couverture de la population par le RSA n'est que de 1 % sur l'intercommunalité. Il est de 2 % en Vendée,

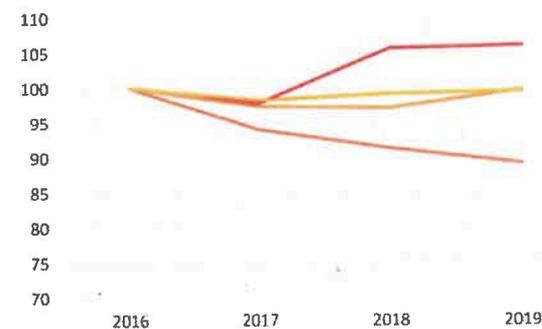
### Évolution du nombre de personnes couvertes par une allocation CAF (entre 2016 et 2019)

Base 100 en 2016  
Cnaf (2019)



### Évolution du nombre de personnes couvertes par le RSA (entre 2016 et 2019)

Base 100 en 2016  
Cnaf (2019)



4 % en Pays de la Loire et 6 % en France.

Depuis 2016, le nombre de personnes couvertes par une allocation de la CAF a augmenté et ce de manière plus forte qu'aux niveaux départemental, régional et français. Concernant les personnes couvertes par le RSA, leur nombre a augmenté sur l'intercommunalité (cette augmentation ne concerne toutefois que

17 personnes supplémentaires entre 2016 et 2019) tandis qu'il a diminué sur le département et que les tendances régionales et nationales montrent une certaine stabilité.

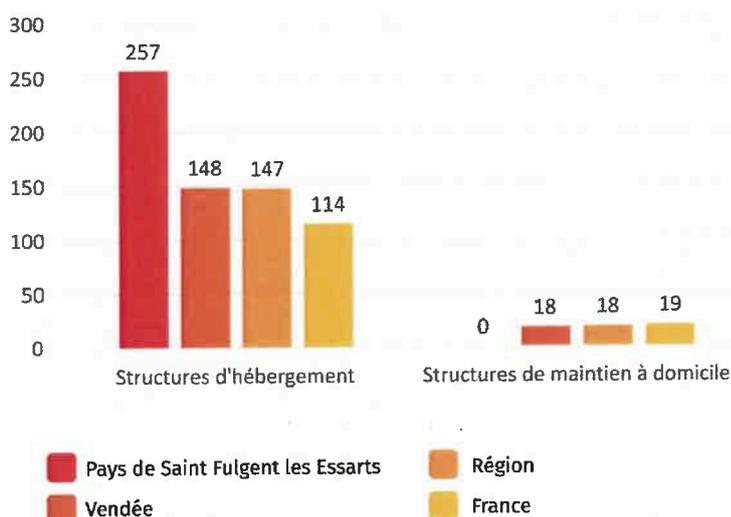
# Offre d'équipements pour les publics spécifiques

## Personnes âgées

### Taux d'équipement des structures pour personnes âgées (2020)

(pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)

Drees, Finess (2020), Insee, Recensement de la population (2017)



Un taux d'équipement en établissement élevé

Le taux d'équipement en matière d'hébergements pour personnes âgées (qu'ils soient médicalisés ou non) est nettement plus élevé sur l'intercommunalité que sur le département alors même que la Vendée est l'un des départements les mieux dotés en EHPAD. Le territoire dispose de 11 structures (8 EHPAD ou EHPA et 3 résidences autonomie), totalisant 581 places.

Concernant l'offre en Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), même si aucune structure n'est comptabilisée, deux SSIAD interviennent sur l'intercommunalité (un dont le siège est situé aux Herbiers et l'autre à Montréverd).

Ce type de structures, qui concourent au maintien à domicile, est amené à progresser, à la fois par le souhait des personnes de rester le plus longtemps possible à domicile et par l'évolution démographique attendue.



#### Structures d'hébergement pour personnes âgées

**11**

Vendée : 189  
Capacité d'accueil

**581 places**

Vendée : 11 032



#### Structures de maintien à domicile

**0**

Vendée : 24  
Capacité d'accueil

**0 place**

Vendée : 1 307

## Personnes en situation de handicap

Aucune structure pour enfants en situation de handicap ne se situe sur le territoire. Toutefois des services pour enfants intervenant en ambulatoire et implantés sur d'autres territoires couvrent l'ensemble du département.

9 structures pour adultes en situation de handicap sont recensées sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts :

- 1 entreprise adaptée
- 1 Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- 3 établissements non médicalisés : 1 Etablissement d'Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (EANM), 1 foyer de vie, 1 foyer d'hébergement
- 2 établissements médicalisés : 1 Etablissement d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées (EAM), 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 2 services ambulatoires : 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), 1 Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)

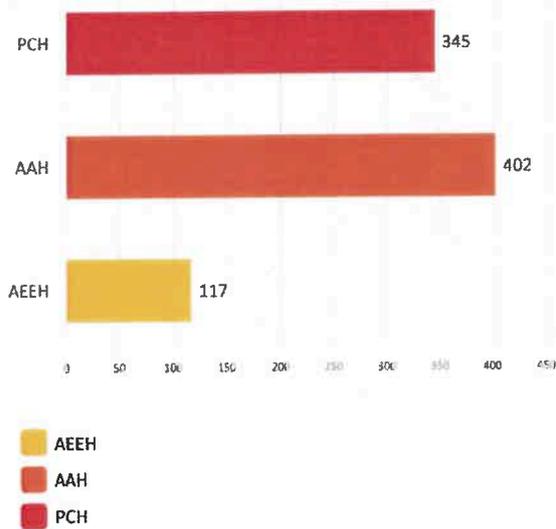
**9 structures pour adultes en situation de handicap**



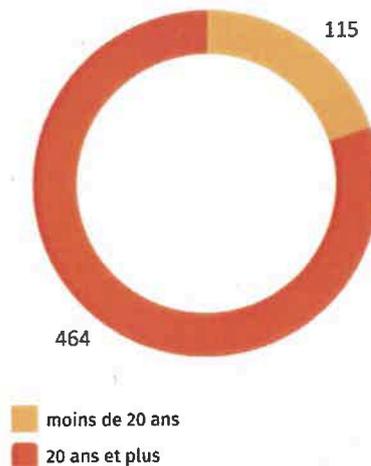
	Nb de structures enfants	Capacité d'accueil	Nb de structures adultes	Capacité d'accueil
Pays de Saint Fulgent Les Essarts	0	0	9	247
Vendée	41	1 422	139	3 829

Drees, Finess (2020)

**Bénéficiaires des prestations MDPH - Type d'aides**  
Conseil départemental de Vendée - MDPH (2020)



**Bénéficiaires des prestations MDPH - Tranche d'âge**  
Conseil départemental de Vendée - MDPH (2020)



579 personnes en situation de handicap domiciliées au Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts bénéficient au moins d'une prestation délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de Vendée, soit 20,9 pour mille habitants (en Vendée, 25,5 ‰). Parmi elles, 115 ont moins de 20 ans et 464 ont 20 ans ou plus.



**Allocataires des prestations MDPH**

**579**

Vendée : 17 248

**Types d'aides :**

- AEEH : L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est une aide financière destinée aux enfants de moins de 20 ans. Elle concerne 117 enfants sur l'intercommunalité.
- AAH : L'Allocation Adultes Handicapés est une aide financière garantissant un minimum de ressources (l'AAH est l'une des composantes des minima sociaux). C'est la principale aide octroyée, avec 402 bénéficiaires.

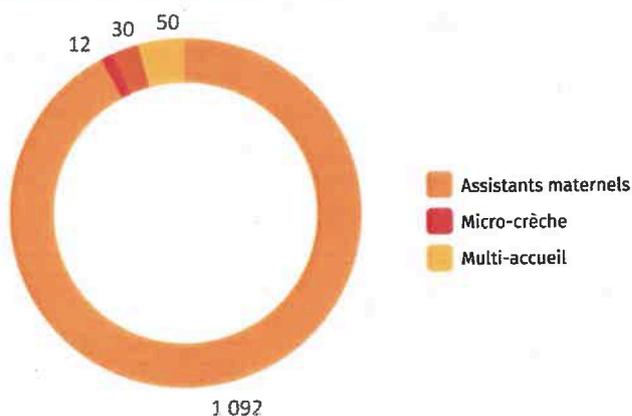
- PCH : La Prestation de Compensation du Handicap est une aide financière pour le remboursement des dépenses liées à la perte d'autonomie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques, l'aménagement du logement, le transport, les aides spécifiques ou exceptionnelles et les aides animales. 345 personnes en bénéficient sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

## Petite enfance

### Répartition des places d'accueil de la petite enfance

Conseil départemental de Vendée (2020)

*Une offre d'accueil des moins de 3 ans élevée mais inférieure au niveau départemental*



297 assistants maternels sont recensés sur l'intercommunalité, pour un total de 1 092 agréments. Le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts compte également 1 halte-garderie de 12 places, 3 micro-crèches pour une capacité de 30 places, 2 multi-accueils totalisant 50 places.

Le taux d'accueil théorique des enfants de moins 3 ans est de 71 % pour l'EPCI contre 77 % en Vendée et 59 % en France métropolitaine.

Ce taux d'accueil théorique recouvre à la fois les places chez les assistants maternels, les salariés à domicile, les places en EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) et en écoles maternelles.

Le taux d'activité des parents avec enfant(s) de moins de 3 ans influe les besoins en termes d'offre d'accueil de la petite enfance : pour l'intercommunalité, 76 % des couples avec enfants de moins de 3 ans travaillent tous les deux (73 % pour la moyenne départementale ; 60 % pour la moyenne française). Pour les familles monoparentales avec des enfants de moins de 3 ans, 87 % sont actifs en emploi (52 % en Vendée ; 42 % en France).



**297**

Assistants maternels  
Vendée : 5 630



**6**

Structures d'accueil de la petite enfance  
Vendée : 95



**71 %**

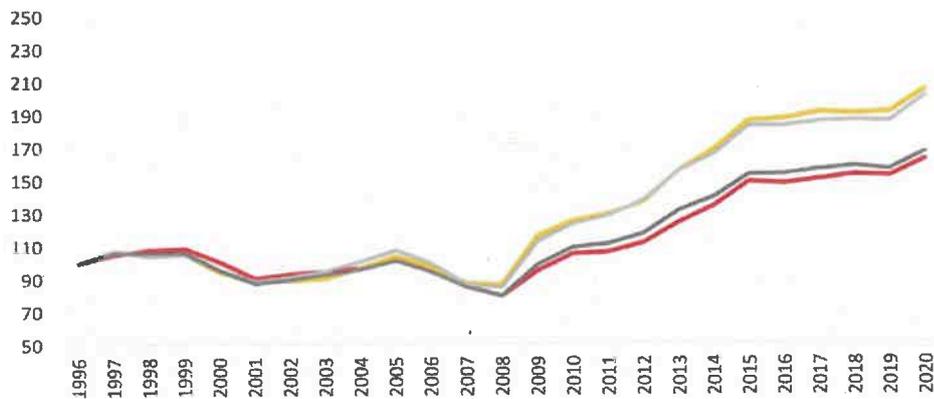
Taux d'accueil théorique des enfants de moins de 3 ans  
Vendée : 77 %  
France : 59 %

# Emploi et formation

## Évolution comparée du nombre de chômeurs de catégorie a,b ou c (entre mai 1996 et mai 2020)

Base 100 en 1996

STMT, Pôle emploi Dares (1996 à 2020) ; Insee, Recensement de la population (2017)



- Zone d'emploi Nantes
- Zone d'emploi La Roche-sur-Yon
- Vendée
- Pays de la Loire



**Taux d'emploi (actifs occupés / population 15-64 ans)**

**78 %**

Vendée : 68 %  
Pays de la Loire : 67 %  
France : 64 %



**Taux de chômage 2017 (au sens du recensement)**

**6 %**

**de la population active**  
Vendée : 11 %  
Pays de la Loire : 12 %  
France : 14 %

*Le taux d'emploi le plus élevé du département*

**Taux d'emploi des 15-64 ans (2017)**

Insee, Recensement de la population (2017)

- 58,5 – 68,6
- > 68,6 – 74,1
- > 74,1 – 78
- > 78 – 81,3
- > 81,3 – 86,6



Le taux d'emploi est de 78 % sur l'intercommunalité, soit le taux le plus élevé du département. La moyenne vendéenne se situe à 68 %.

Ce taux est relativement homogène sur les communes de l'intercommunalité puisqu'il varie de 75 % à 81 %. Le taux d'emploi étant plus élevé pour l'intercommunalité, le taux de chômage est, quant à lui, logiquement plus faible. Il est de 6 %, soit le taux le plus faible du département.

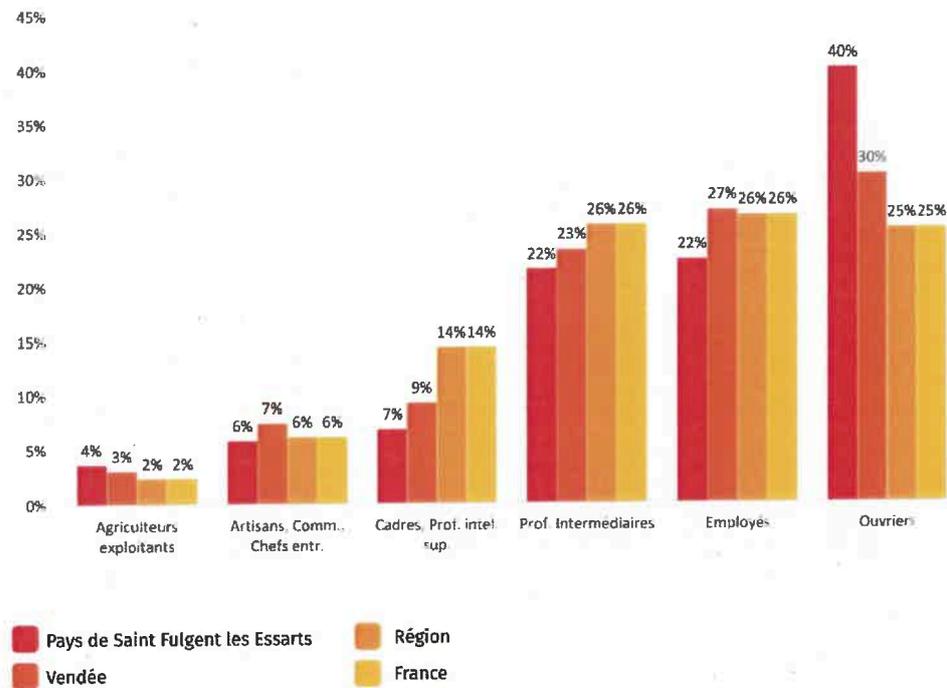
Le taux de chômage est de 11 % en Vendée, 12 % en Pays de la Loire et 14 % en France.

Les communes de l'EPCI appartiennent à deux zones d'emploi (découpage de 2010) : les communes de La Merlatière et d'Essarts-en-Bocage font partie de la zone d'emploi de la Roche-sur-Yon, tandis que les autres communes font partie de la zone d'emploi de Nantes. Sur la zone d'emploi de Nantes, la progression du nombre de chômeurs

de catégories a, b ou c (personnes inscrites à pôle emploi, tenues de rechercher un emploi, exerçant ou non une activité réduite) a suivi de manière très similaire celle observée en Pays de la Loire. La zone d'emploi pèse, en effet, pour 29 % du nombre de chômeurs sur le total régional. Concernant la zone d'emploi de la Roche-sur-Yon, cette progression a été plus forte ces 10 dernières années, suivant la progression départementale.

## Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon la catégorie socio-professionnelle (2017)

Insee, Recensement de la population (2017)



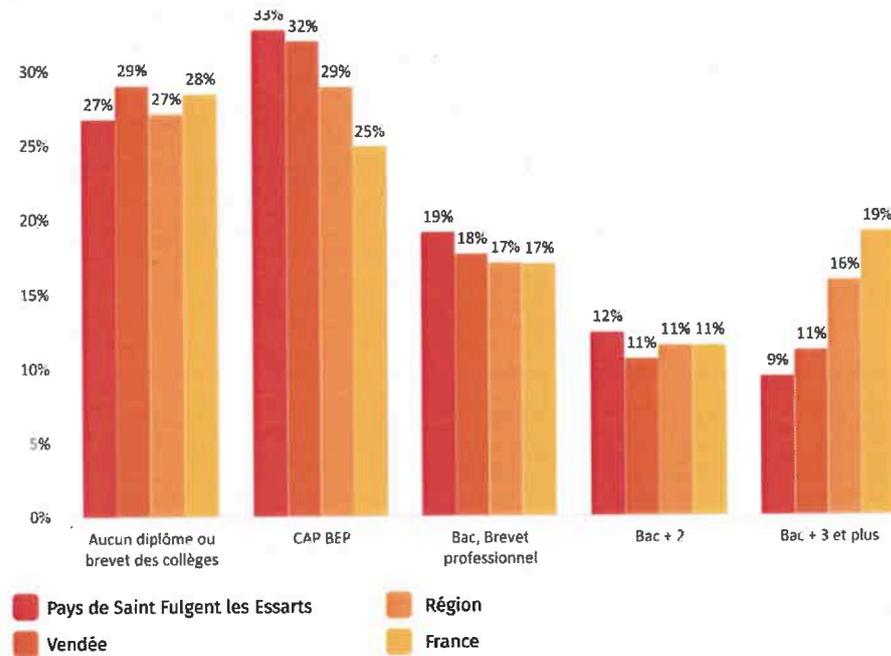
### Une forte sur-représentation des ouvriers

Aux niveaux régional et national, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont les catégories socio-professionnelles les plus représentées, chaque catégorie regroupant environ 1 actif sur 5. Sur l'intercommunalité du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts, les ouvriers sont largement sur-représentés, leur

part parmi les actifs occupés atteignant 40%. La place importante de l'industrie sur le territoire explique cette forte part. En effet, le secteur industriel est le premier pourvoyeur d'emplois (35% des emplois au lieu de travail contre 20% pour la moyenne vendéenne).

## Répartition de la population de 15 ans ou plus non scolarisée selon le niveau de formation (2017)

Insee, Recensement de la population (2017)



*Des niveaux de formations proches de la situation départementale*

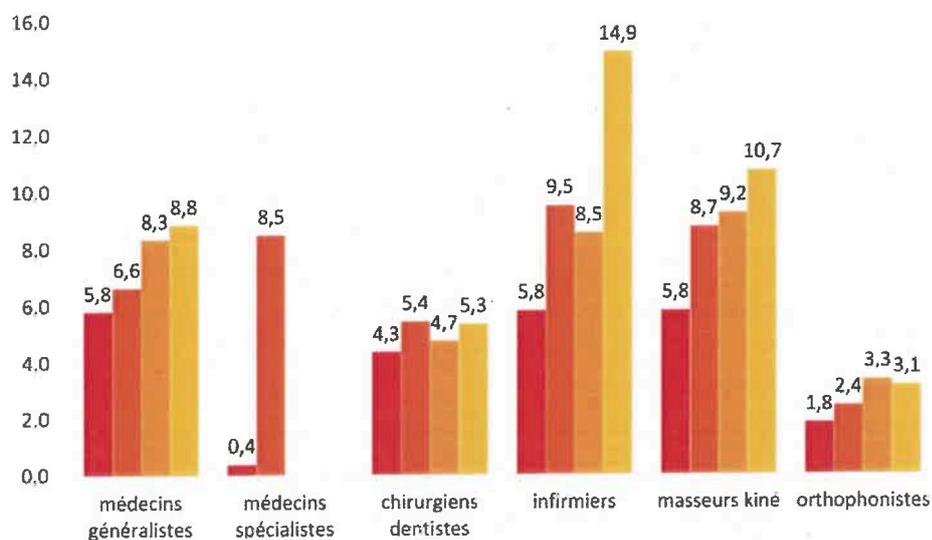
Les niveaux de formations suivent la répartition par catégorie socio-professionnelle.

De ce fait, 60 % des personnes (de 15 ans et plus non scolarisées) sont soit sans diplôme soit avec un CAP-BEP. Cependant, bien que la part des

ouvriers soit bien plus élevée que le niveau départemental, la répartition par niveau de formation est proche : on peut noter que parmi les ouvriers, la proportion d'ouvriers qualifiés est supérieure à celle des ouvriers non qualifiés.

## Nombre de praticiens pour 10 000 habitants (2019)

ARS Pays de la Loire : Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Vendée ; Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes de Vendée ; Conseil départemental de Vendée (2019, 2020), Insee, Recensement de la population (2017)



*Une faible offre de soins en libéral*

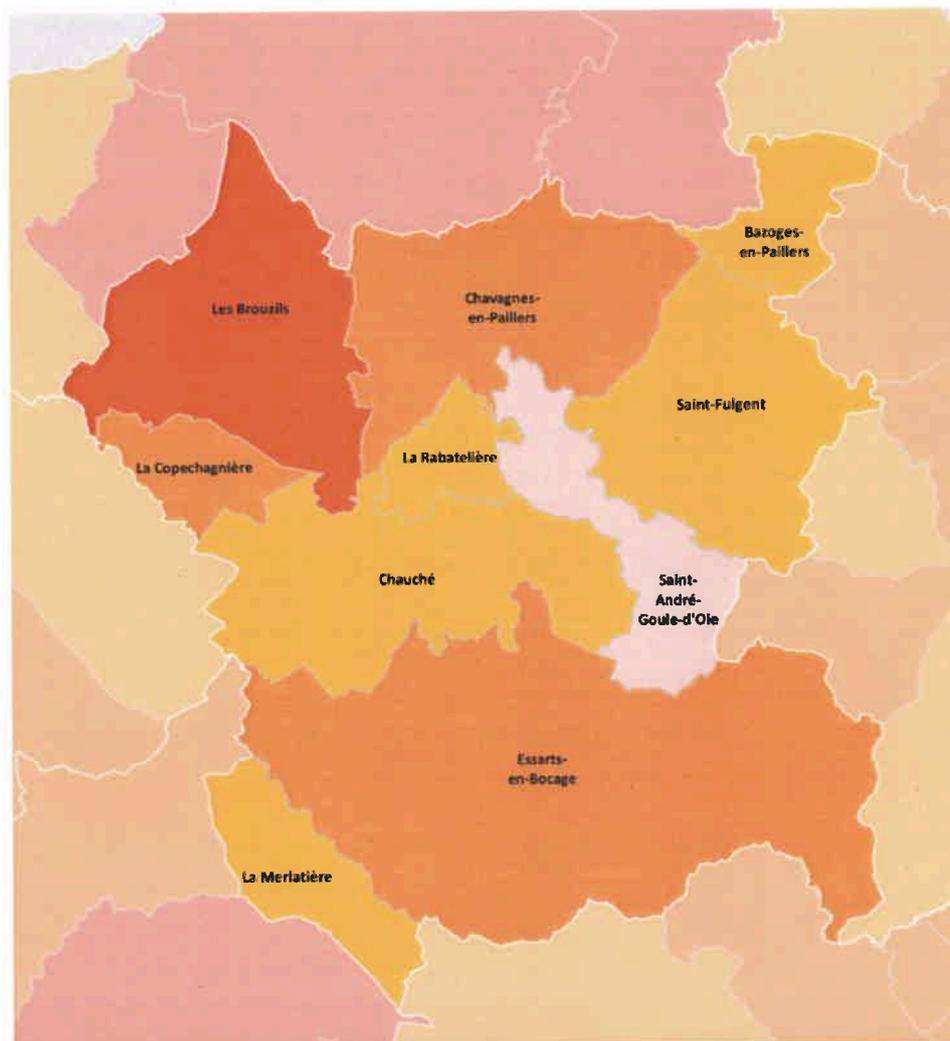
L'indicateur d'« Accessibilité Potentielle Localisée » rend compte de la disparité territoriale d'offre de soins. Plus il est élevé, plus l'accès aux médecins généralistes est important.

Selon cet indicateur, l'accès aux médecins généralistes sur l'intercommunalité est légèrement plus faible : 2,8 contre 3,3 en Vendée et 3,7 en Pays de la Loire.

### L'accès aux médecins généralistes (2018)

SNIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS : populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE : traitements DREES.

Accessibilité Potentielle Localisée (APL) : nombre moyen de consultations chez un médecin généraliste, par an et par habitant



On remarque une grande hétérogénéité sur le territoire puisque cet indicateur varie fortement sur le département : de 1,2 à 5,1. Pour les communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, il varie de 1,8 à Saint-André-Goule-d'Oie à 4 pour Les Brouzils.

Cela signifie que, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Saint-André-Goule-d'Oie ont accès en moyenne à 1,8 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant et 4 visites ou consultations pour les habitants des Brouzils.

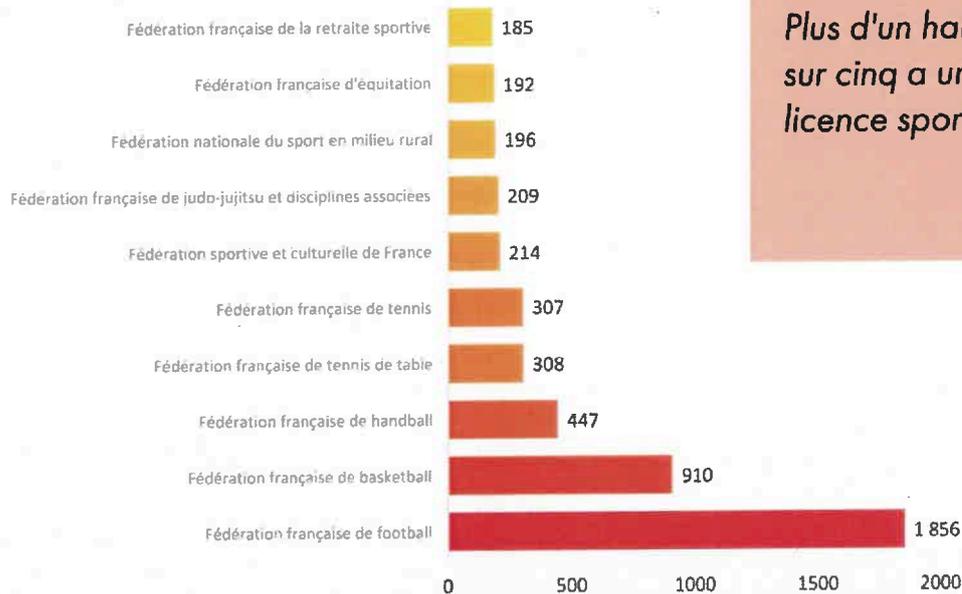
De manière générale, en Vendée, la densité de praticiens est inférieure à la densité régionale et française. Cette situation est d'autant plus critique pour l'EPCL avec des densités bien plus faibles, quel que soit le type de praticien.

# Citoyenneté

## Licenciés sportifs

### Principales fédérations - nombre de licenciés (2016)

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - INJEP (2016)



Plus d'un habitant sur cinq a une licence sportive



**22 %**

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

Hommes : 30 % Femmes : 13 %

Vendée : 23 %

Pays de la Loire : 24 %

France : 22 %

Le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comptabilise 22 % de licenciés sportifs dans sa population (23 % en Vendée).

A l'image des tendances supra-territoriales, le taux de licenciés est plus important pour les hommes que pour les femmes.

Avec près de 1 900 licenciés, la fédération française de football est celle regroupant le plus de licenciés domiciliés sur l'intercommunalité puis viennent ensuite la fédération française de basketball (910 licenciés) et la fédération française de handball (447 licenciés).

## Associations

Près d'1/3 des associations interviennent dans les domaines du sport, de la culture et de l'art

613 associations sont présentes sur l'intercommunalité, représentant 22 associations pour 1 000 habitants, soit un niveau proche de la moyenne départementale (23 ‰).

Les associations culturelles et artistiques sont les plus nombreuses (125 associations) suivies des associations sportives (69 associations). A elles deux, elles représentent près d'un tiers de l'offre associative globale.



**613**

**Associations**

Dont associations sportives : 125

Dont associations culturelles et artistiques : 69



**22 ‰**

Nombre d'associations

1 000 habitants

Vendée : 23 ‰

Repertoire National des Associations (2020)

## Bibliothèques

Plus de 220 bibliothèques sont réparties sur l'ensemble du territoire vendéen, couvrant plus de 80 % du département.

Près de 105 000 Vendéens sont inscrits à une bibliothèque. Concernant le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, 3 736 personnes sont inscrites à la bibliothèque, soit 13 % de la population.



**3 736**

Inscrits à la bibliothèques



**13 %**

Nombre d'inscrits à la bibliothèque pour 100 habitants

Vendée : 16 %

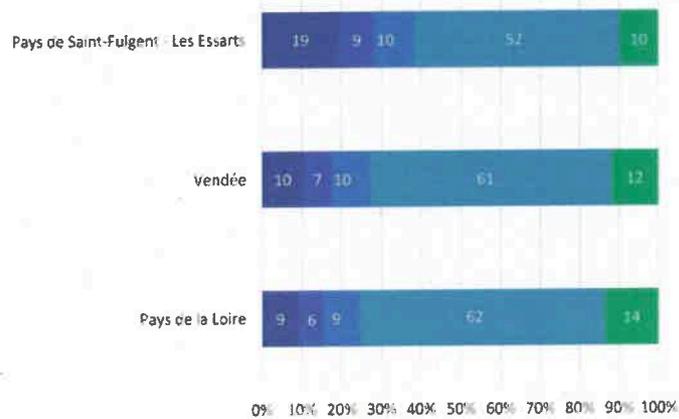
Conseil départemental de Vendée (2019)



## Établissements

### Répartition des établissements selon le secteur d'activités (2015)

CLAP 2015

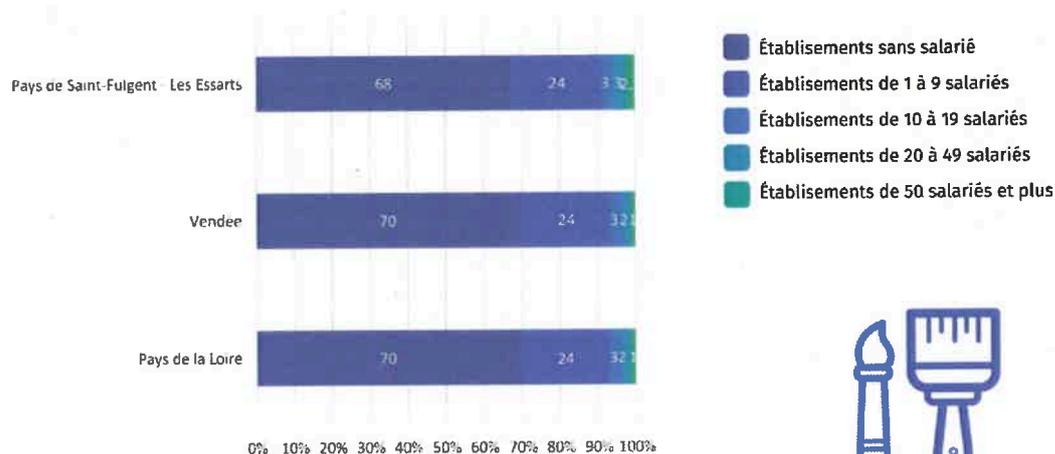


- Agriculture, sylviculture, pêche
- Industrie
- Construction
- Commerces, transports, services
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale

2 037 établissements installés sur l'intercommunalité dont plus d'un tiers sur Essart-en-Bocage

## Répartition des établissements selon le nombre de salariés (2015)

DLAP 2015



**462**

**Entreprises artisanales  
Vendée : 27 529**

Chambre des métiers et de l'artisanat  
(2015)

Au 31/12/2015, l'intercommunalité comptait 2 037 établissements actifs (une entreprise peut comporter plusieurs établissements).

Plus de la moitié exercent dans le secteur des commerces, transports et services. Ce qui est néanmoins 10 points de moins que le département et la région.

En revanche, le nombre d'entreprises exerçant dans le secteur agricole y est supérieur, lui aussi de 10 points. Avec 754 établissements, Les Essarts-en-Bocage regroupe

37 % des établissements de l'intercommunalité.

68 % des établissements n'emploient aucun salarié et 24 % comptabilisent moins de 10 salariés.

2 établissements employant entre 500 et moins de 1 000 salariés sont implantés sur l'EPCI (la Vendée compte 19 établissements de plus de 500 salariés).

- 2 établissements du groupe ARRIVE, celui de Saint-Fulgent (le siège) et celui d'Essarts-en-Bocage, dans le domaine de la transformation et la

conservation de la viande de volaille.

**Entreprises artisanales**

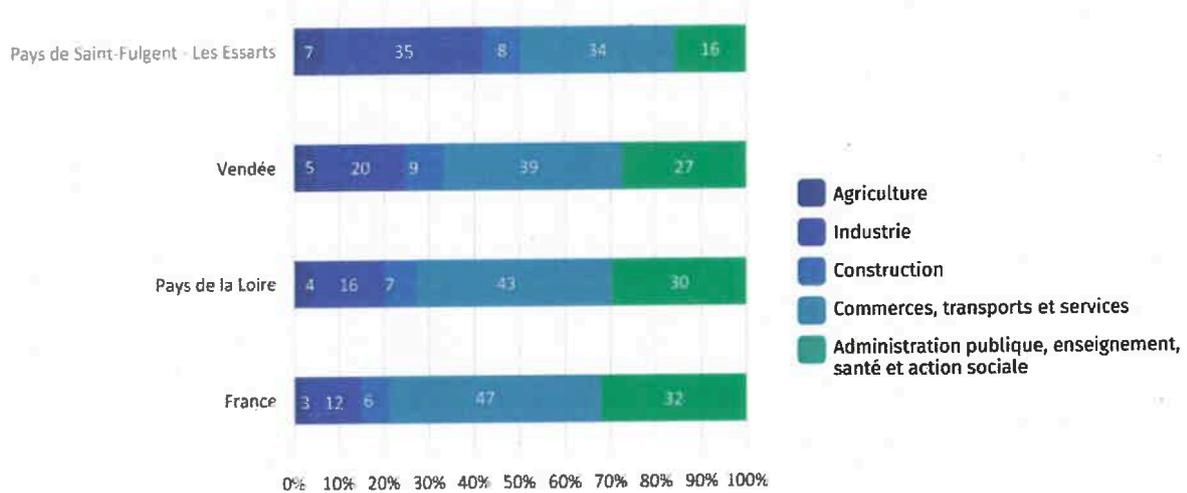
Au 31/12/2015, on dénombre 462 entreprises artisanales installées sur l'intercommunalité.

Elles interviennent majoritairement dans le secteur du bâtiment (41 %) et des services (32 %).

# Emploi

## Nombre d'emplois par secteur d'activités (2017)

Insee, Recensement de la population (2017)



**12 740**

Emplois

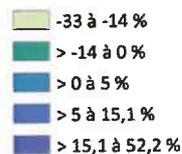
Vendée : 262 794 emplois

12 740 emplois sur le  
Pays de Saint-Fulgent  
– Les Essarts

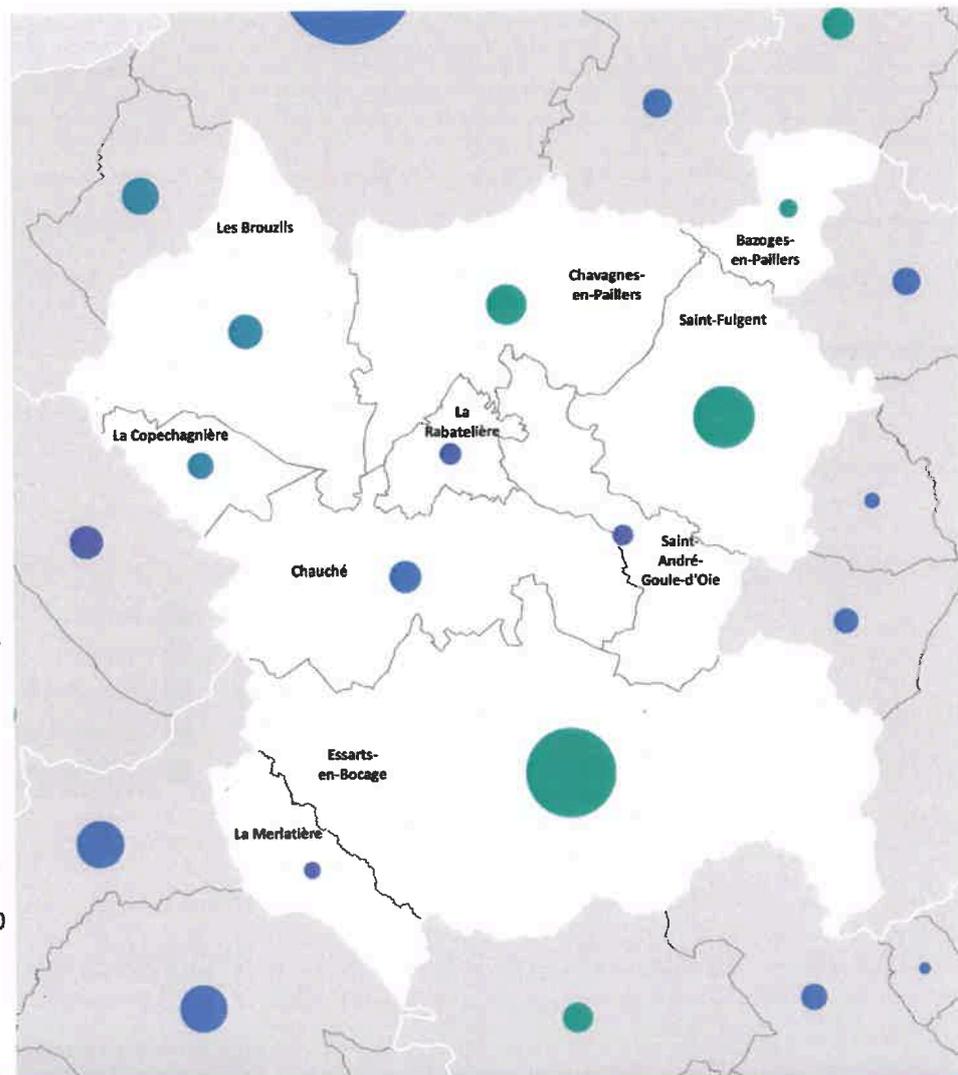
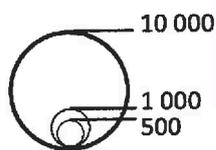
**Répartition des emplois au lieu de travail (2017) et taux d'évolution (2012-2017)**

Insee, Recensement de la population (2012, 2017)

Taux d'évolution des emplois entre 2012 et 2017 (en%)



Nombre d'emplois au lieu de travail en 2017



Le secteur industriel, suivi de près par le secteur du commerce, des transports et services représentent les principaux secteurs employeurs avec un peu plus d'un tiers des emplois chacun.

Aux échelles départementale, régionale et nationale, le poids du secteur industriel n'est pas aussi important. Pour l'intercommunalité, bien que le secteur de l'industrie ne représente que 9 % des établissements, il concentre 35 % des emplois.

Avec plus de 6 000 emplois, la commune d'Essarts-en-Bocage regroupe 47 % des emplois de l'intercommunalité. Cependant, sur la commune, le nombre d'emplois a diminué entre 2012 et 2017, tout comme pour les communes de Saint-Fulgent et Chavagne-en-Paillers. A l'inverse, la commune de La Rabatelière a connu la plus forte progression, avec une hausse de 95 emplois entre 2012 et 2017.

Au total, l'intercommunalité a perdu 260 emplois entre 2012 et 2017, soit

2 % en 5 ans (+ 1,9 % à l'échelle départementale).

Toutefois, l'évolution du nombre d'emplois est contrastée selon les secteurs :

- Il a diminué dans les secteurs de la construction (-22 %), du commerce, des transports et des services (-5 %), et de l'agriculture (-1 %)

- A l'inverse, le secteur industriel a connu une augmentation (+3 %) ainsi que celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (+ 7 %)

# Agriculture

## Avec 868 emplois, le secteur agricole représente une part importante parmi l'ensemble des emplois

500 entreprises agricoles sont recensées sur l'intercommunalité.

Pour les communes de Chavagnes-en-Paillers, La Rabatelière, Saint-André-Goule-d'Oie et Essarts-en-Bocage, le secteur dominant est l'élevage de volailles et de lapins.

Pour les communes de La Copechagnière, Chauché, Saint-Fulgent et Bazoges-en-Paillers, il y a une prédominance de l'élevage de viandes bovines. Et enfin, pour la commune des Brouzils, c'est l'élevage de vaches laitières.

5 % des exploitations agricoles sont engagées dans l'agriculture biologique (8 % en Vendée).

Avec 868 emplois, le secteur agricole représente 6,8 % des emplois de l'intercommunalité. Cette part atteint 24 % des emplois de Bazoges-en-Paillers et 19 % des emplois de Saint-André-Goule-d'Oie.

620 entreprises agricoles sont recensées sur l'intercommunalité



**500**

Chefs d'exploitation ou entreprises agricoles

Vendée : 7 896



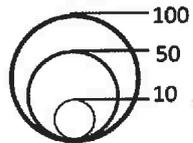
**6,8 %**

Part de l'agriculture parmi les emplois

Vendée : 4,9 %

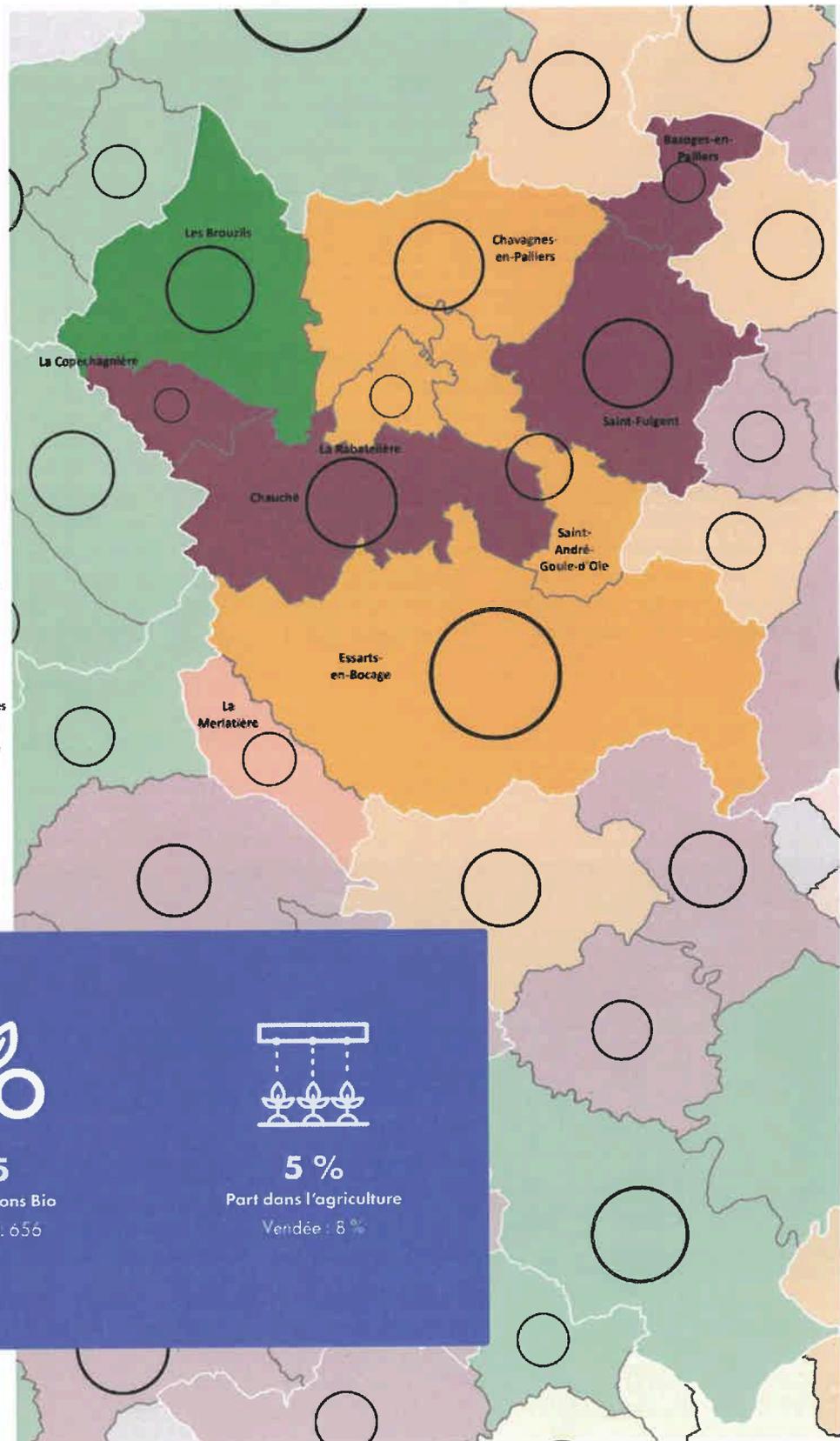
**Nombre de Chefs d'exploitation ou Entreprises agricoles et secteurs agricole dominant (2019)**  
MSA (2019)

Nombre de chefs d'exploitation ou entreprises agricoles (2019)



Secteurs agricoles dominants (2019)

- Elevage bovins viande
- Elevage bovins lait
- Céréales et grandes cultures
- Elevage de volailles, lapins
- Polyculture et poly-élevage
- Entreprise de jardins
- Conchyliculture
- Elevage ovins, caprins
- Maraichage
- Marais salants
- Elevage bovins mixte
- Viticulture
- Secret statistique





**25**  
Exploitations Bio  
Vendée : 656

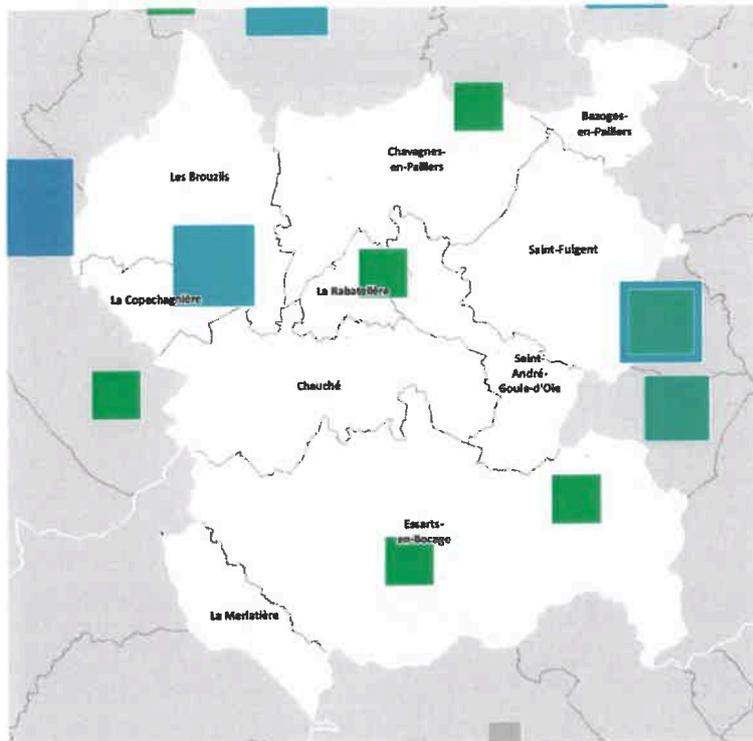


**5 %**  
Part dans l'agriculture  
Vendée : 8 %

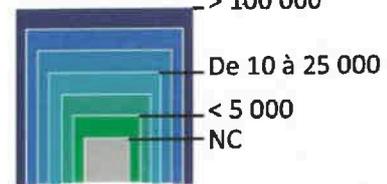
# Tourisme

## Localisation et fréquentation des principaux sites touristiques (2020)

Vendée Expansion (2020)



Fréquentation des principaux sites touristiques en nombre de visiteurs (2020)



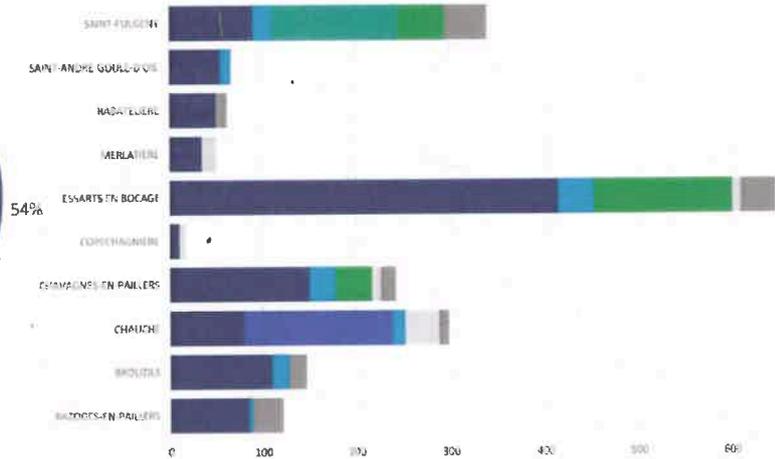
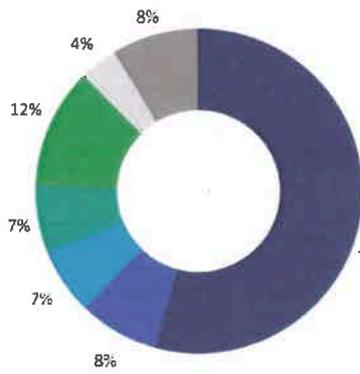
L'intercommunalité compte 5 sites touristiques :

- Le refuge de Grasla (Les Brouzils), avec près de 19 000 entrées/an.
- Puis, 4 autres sites (moins de 5 000 entrées par an) : L'Espace Gaston Chaissac (Essarts-en-Bocage), le Château des Essarts (Essarts-en-Bocage), la base nautique de la Bultière (Chavagnes-en-Paillers) et le Moulin à vent de Bel-Air (La Rabatelière).

*5 sites touristiques  
sur le Pays de Saint-  
Fulgent – Les Essarts*

## Répartition des lits selon les types d'hébergements touristiques (2019)

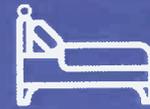
Réseau des Offices de Tourisme (E-Sprit), Insee, Atout France, Gîtes de France Vendée, Académie de Nantes, Ministère de la Cohésion des Territoires - Traitement Vendée Expansion (2020)



- Résidences secondaires
- Villages de vacances
- Hôtellerie
- Campings
- Locations de vacances meublées
- Aires de camping-car
- Résidences touristiques
- Centres de vacances
- Chambres d'hôtes

*Essarts-en-Bocage dispose d'un tiers de l'hébergement touristique de l'intercommunalité*

Au 31/12/2019, les communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts offrent un potentiel de près de 2 000 lits, dont plus de la moitié concernent les résidences secondaires. L'offre d'hébergements touristiques n'est pas très développée sur ce territoire et ne concerne que 0,3 % de l'ensemble de l'offre vendéenne, qui se concentre en grande partie sur le littoral.



**1 988**  
Lits

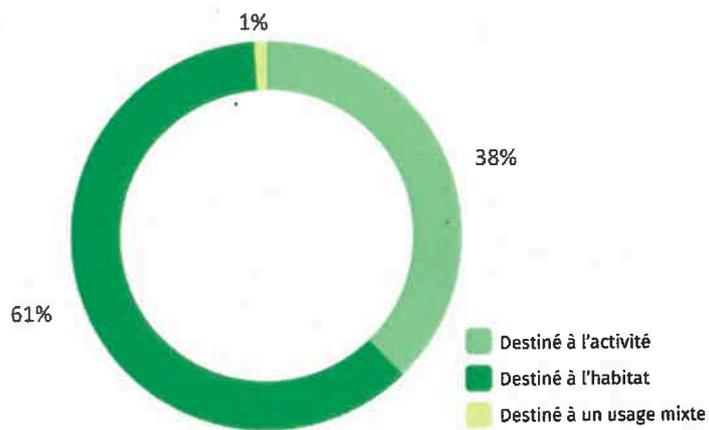
0,3 % de l'offre vendéenne



# Artificialisation du sol

## Surface artificialisée par type de destination 2009 - 2018

DGFiP, Fichiers Fonciers - Observatoire de l'artificialisation (2009, 2018)

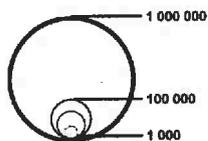


**315 ha**  
Artificialisation 2009-2018  
Vendée : 5 787 ha

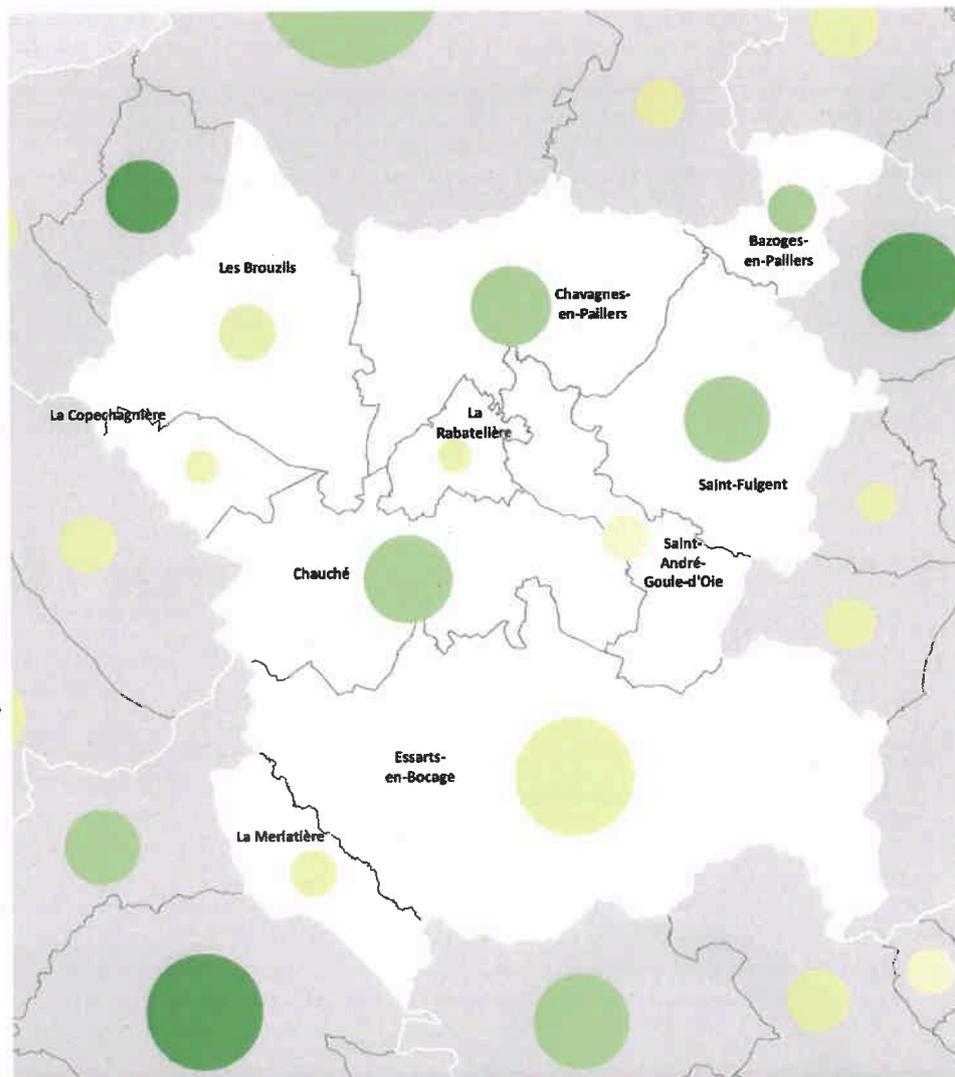
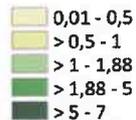
**Taux d'artificialisation des sols entre 2009 et 2018**

DEFIIP, Fichiers Fonciers - Observatoire de l'artificialisation (2009, 2018)

Surfaces artificialisées entre 2009 et 2018 (en m<sup>2</sup>)



Part de la surface communale convertie en surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)



*En 10 ans, 315 ha ont été artificialisés sur l'intercommunalité*

90 % du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts est composé de surfaces agricoles (86 % à l'échelle de la Vendée), même si l'espace dédié à ce secteur diminue progressivement au profit du développement des surfaces artificialisées.

La part de la surface artificialisée est de 6 % en 2019 contre 8 % en Vendée. Cette part est plus homogène entre les communes de l'intercommunalité comparativement à d'autres territoires. Elle varie de 3 % pour Les Brouzils à 9 % pour Essarts-en-Bocage.

Entre 2009 et 2018, l'artificialisation du sol a concerné 315 ha : 315 ha de surface NAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) ont été transformés en surface artificialisée (dont 61 % pour l'habitat).

La part de la surface communale convertie en surface artificialisée entre 2009 et 2018 est comparable à la part vendéenne : 1 % et 0,9 % en Vendée. Elle varie toutefois selon les communes : de 0,5 % pour Saint-André-Goule-d'Œie et Les Brouzils à 1,3 % à Saint-Fulgent et Bazoges-en-Pailiers.

# Biodiversité et paysages

Un territoire du haut bocage encore peu connu

## ZNIEFF de type 1



**0,4 % (122 ha)**  
de la superficie du territoire

Vendée : 9 %

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

## Surface ZPENS



**0,7 % (224 ha)**  
de la superficie du territoire

Vendée : 3 %

ZPENS : zones de préemption des espaces naturels sensibles

## Espèces observées sur le territoire

(BodyPays de la Loire)



### Total

**1 350**

Vendée : 7 475

### Protégées

**236**

Vendée : 658

La majeure partie du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts se situe sur l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois : un vaste plateau bocager semi-ouvert. Trois principaux cours d'eau structurent le territoire autour du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts : la Petite Maine, la Grande Maine et la Boulgné. Les rives de la Petite Maine et ses méandres

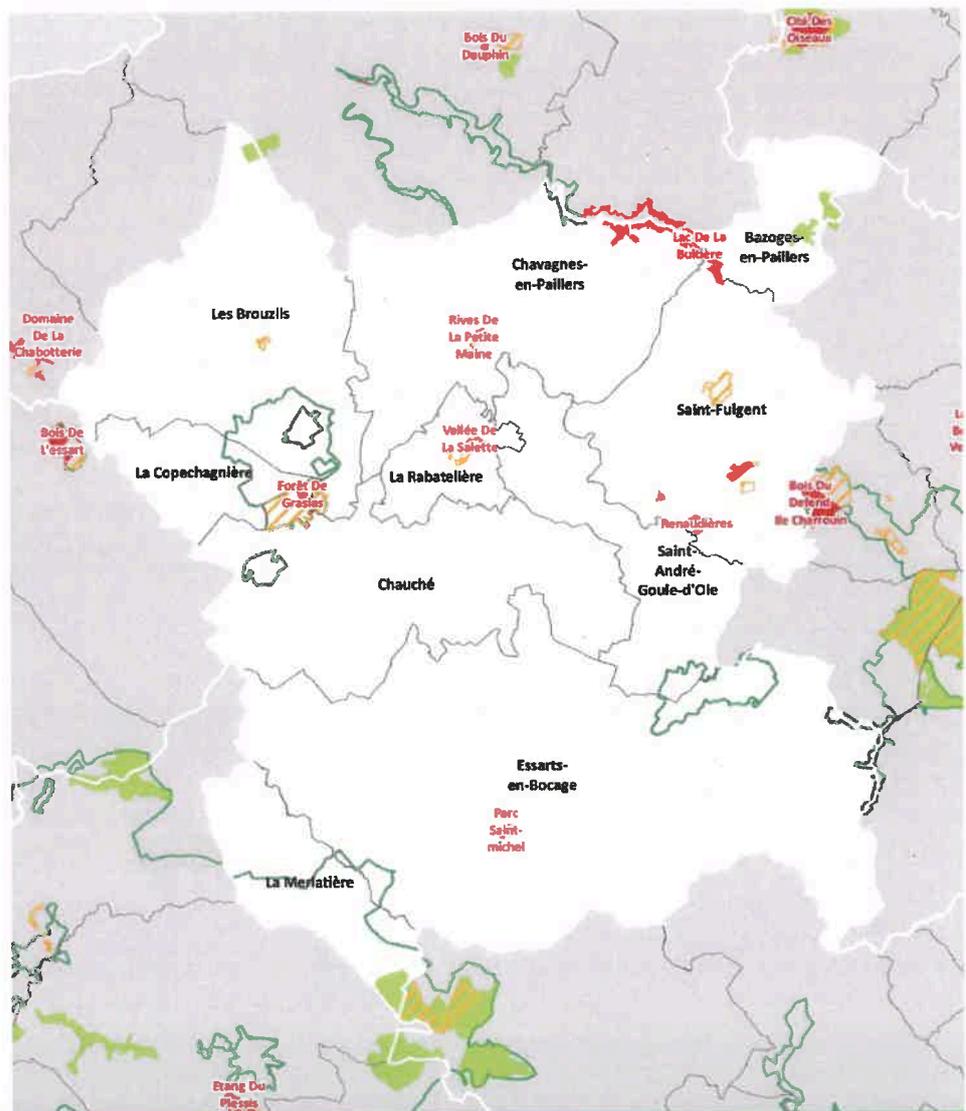
accueillent ouïnes, frênes et peupliers. Au printemps de nombreux oiseaux et libellules peuplent cet environnement comme l'aeschna paisible, une libellule difficile à observer. La vallée de la Salette borde la Petite Maine, c'est un espace naturel sensible très atypique. Il est possible d'y observer une faune et une flore typiques des vallons humides (heron

cevré, cardamine des prés, scrofulaire aquatique, mulots, musaraignes...). A l'ouest du territoire, se situe la forêt de Grasla qui s'étend sur 600 ha de verdure, un milieu vivant riche. La ville de Saint-Fulgent est entourée d'espaces naturels comme le plan d'eau des Renaudières, la mare aux fées ou encore le bois du fondreau. Au nord, se situe le lac de La Bultière

**La protection des espèces naturelles**  
Dreuil Pays de la Loire,  
Département de la Vendée

**Zonages réglementaires**

-  Zones de préemptions
-  Secteur surface (ENS)
-  ZNIEFF de Type I
-  ZNIEFF de Type II
-  ZICO



où cohabitent de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, orchidées, poissons, ...). Enfin d'autres points particuliers d'intérêt pour la faune sont localisés aux alentours de la Boulogne.

La grande Maine accueille de multiples espèces comme les latrées clandestines, les anémones, les

jacinthes des bois dix printemps, le héron bicolore, le campagnol amphibie, ou les nombreuses espèces de libellules et demoiselles qui volent au-dessus des nénuphars. La vallée de la Sèvre Nantaise, composée de zones boisées, d'affleurements rocheux et de pelouses offre des paysages d'exception. A la Bruillière, l'étang de Beau Soleil a un très fort

intérêt biologique, par exemple l'agrion de mercure, protégée au niveau national, y réside. Enfin, une trame végétale à la fois bocagère, de parcs et de jardins accompagne les bourgs de ce territoire.



# Traitement et gestion de l'eau

## Stations d'ÉPuration des eaux usées (STEP)



Nombre de stations

**21**

Conformes : 20  
Non conforme : 1

Capacité équivalent habitant

**25 134**

## Cours d'eau



Linéaire de cours d'eau

**102 km**

Vendée : 2 182 km



Les principaux cours d'eau sur le territoire

La Petite Maine : 24,56 km  
La Boulogne : 17,15 km  
Ruisseau Le Vendrenneau : 14,88 km  
La Grande Maine : 13,89 km

**Les SAGE**  
(schéma d'aménagement pour  
la gestion des eaux)  
**SEVRE NANTAISE**  
**LAY**  
**LOGNE, BOULOGNE, OGNON**  
et **LAC DE GRAND LIEU**

102 kms de cours d'eau sont présents sur le pays de Saint-Fulgent-Lés-Essarts, soit 4,7 % des cours d'eau du département. La Petite Maine, la Grande Maine et la Boulogne sont les 3 principaux cours d'eau qui façonnent les paysages de ce territoire. Le bassin versant de la Sevre Nantaise occupe la majorité du territoire, les bassins versants « Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand

Lieu » et « Lay » occupent le reste.

Le SAGE Sevre Nantaise a pour enjeu prioritaire le maintien de ressources internes pour l'alimentation en eau potable. Le barrage de la Bultiere alimente une trentaine de communes de l'est vendéen. Ces dernières années, les taux de nitrates et de pesticides ont régulièrement dépassé les normes en vigueur dans

### Gestion et traitement de l'eau

AELB Loire Bretagne,  
IDN, Ministère de la  
transition écologique

#### La conformité des stations d'épuration en Vendée



Non



Oui

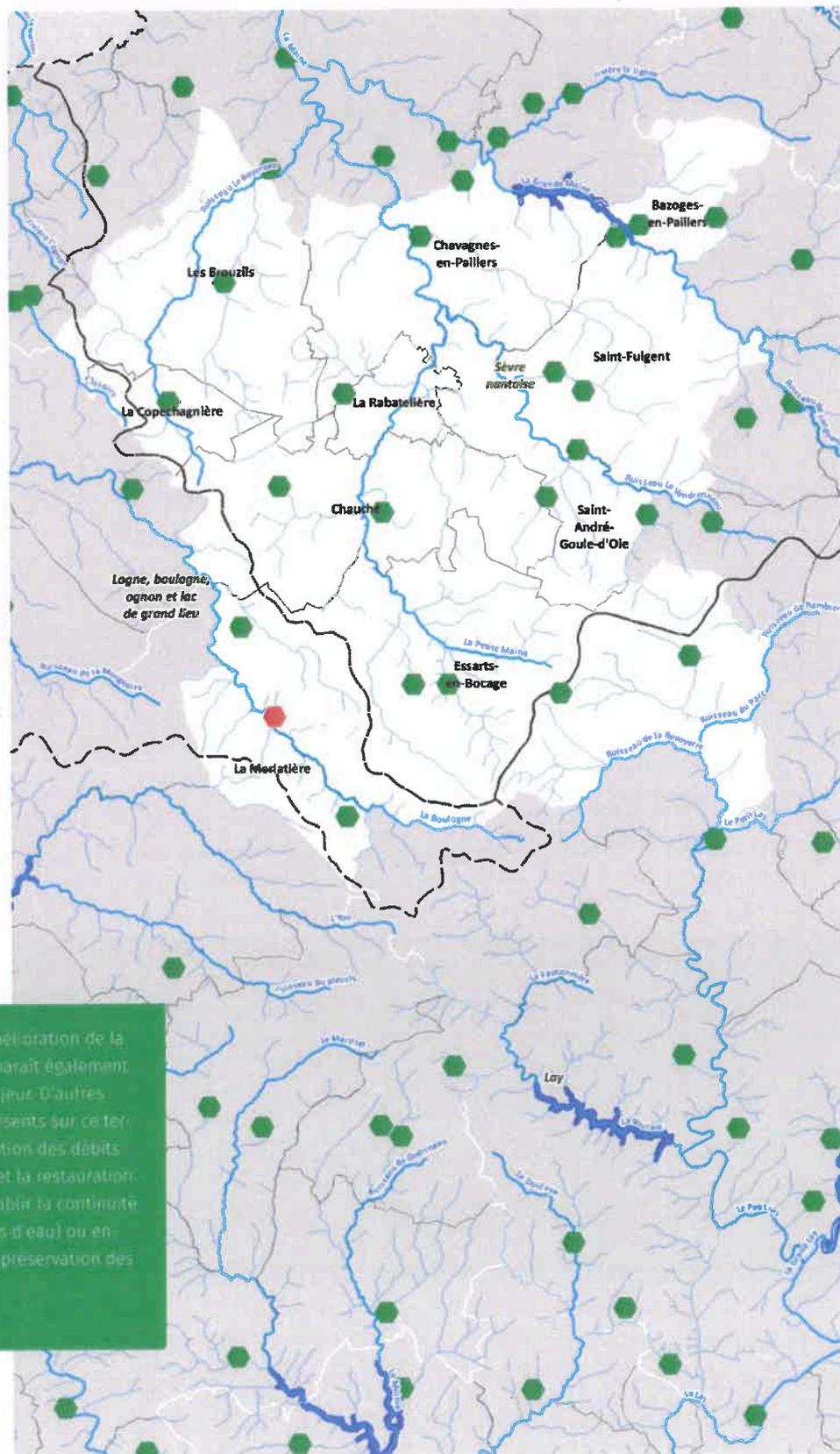
#### Le réseau hydrographique

Les périmètres des SAGE

Lacs et barrages

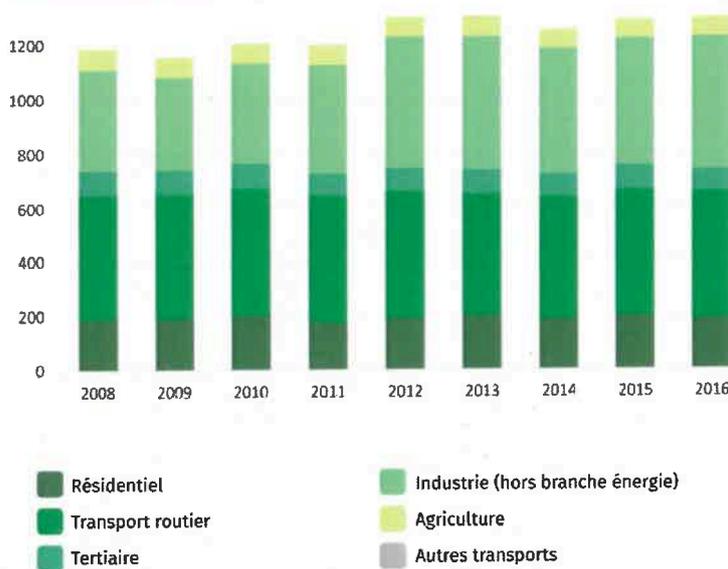
Les cours d'eau

le barrage. Ainsi l'amélioration de la qualité des eaux apparaît également comme un enjeu majeur. D'autres enjeux forts sont présents sur ce territoire comme la gestion des débits d'étiage, l'entretien et la restauration des cours d'eau (retablir la continuité écologique des cours d'eau) ou encore la gestion et la préservation des zones humides.



# Consommation et production d'énergie

Consommation par type de secteur (2008-2016)  
Pays de Saint Fulgent les Essorts  
Air Pays de la Loire (2015)

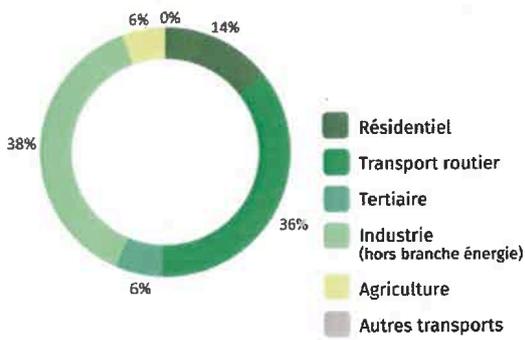


*Le secteur industriel et celui du transport routier sont les principaux consommateurs d'énergie*

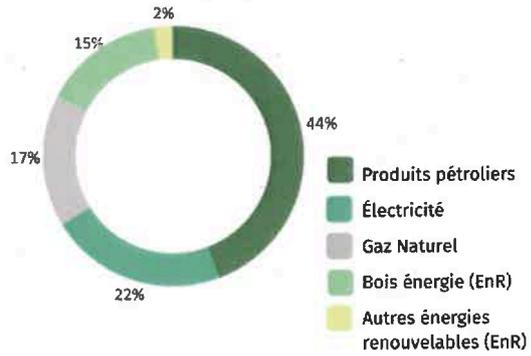
En 2016, les consommations d'énergie sont de 1 297 GWh, représentant 8 % des consommations du département. La forte présence industrielle influence la répartition de la consommation d'énergie. En effet, tandis que pour la Vendée, les secteurs résidentiel et du transport routier sont les premiers secteurs consommateurs d'énergie, c'est le secteur industriel pour

l'intercommunalité : 38 % contre 19 % pour le département. Le secteur résidentiel ne représente, quant-à-lui, que 14 % des consommations contre 31 % pour le département. Sur l'EPCI, les consommations d'énergie ont augmenté de 9 % entre 2008 et 2016, soit une augmentation bien plus importante que la moyenne départementale, qui a connu une hausse de 1 %.

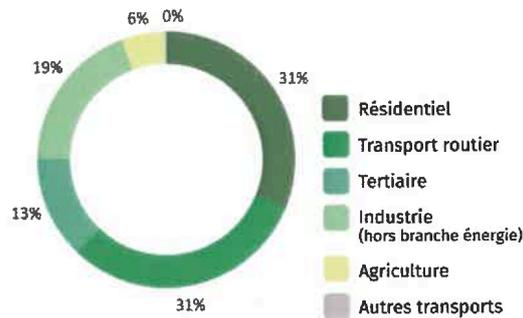
Consommation par type de secteur (2016)  
Pays de Saint Fulgent les Essarts  
Air Pays de la Loire (2016)



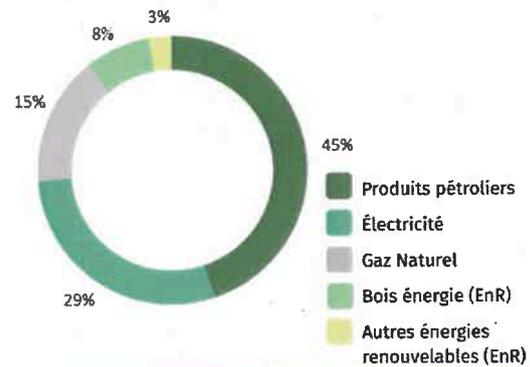
Consommation par type d'énergie (2016)  
Pays de Saint Fulgent les Essarts  
Air Pays de la Loire (2016)



Consommation par type de secteur (2016)  
Vendée  
Air Pays de la Loire (2016)



Consommation par type d'énergie (2016)  
Vendée  
Air Pays de la Loire (2016)



Industrie  
(hors branche énergie)  
**38 %**  
Vendée : 19 %

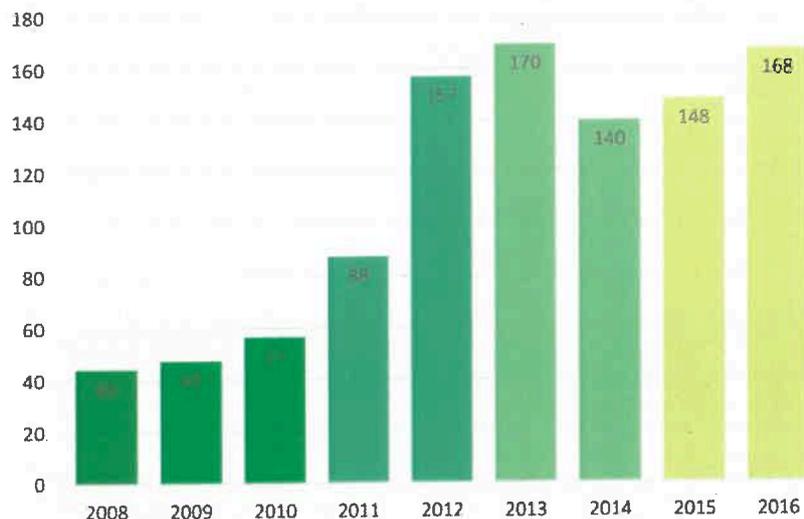


Transport routier  
**36 %**  
Vendée : 31 %



Résidentiel  
**14 %**  
Vendée : 31 %

**Évolution de la production d'énergie renouvelable (2008-2016) Pays de Saint Fulgent les Essarts**  
Air Pays de la Loire (2016)

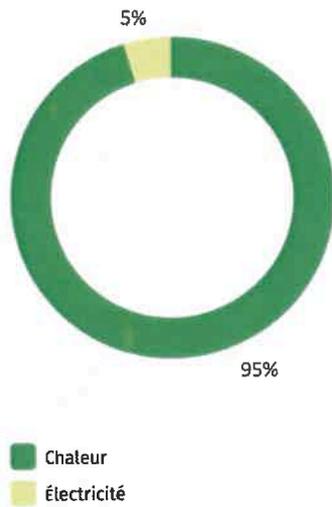


**Les énergies renouvelables produites représentent 19 % de la consommation d'énergie totale**

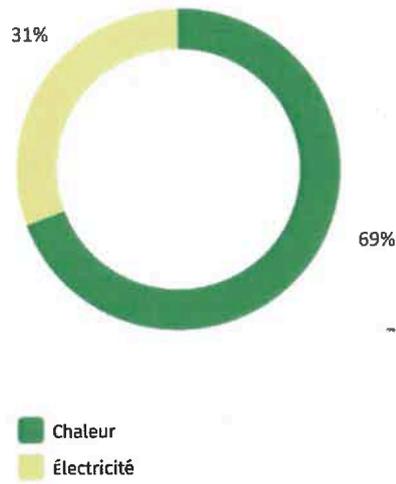
La production d'énergie renouvelable de l'intercommunalité représente 168 GWh en 2016. Le bois-énergie est la filière la plus largement valorisée sur le territoire (présence de l'entreprise PiveteauBois, fabricant de Bois-énergie). L'énergie renouvelable produite représente une part importante dans la consommation d'énergie (19 % contre

15 % en Vendée). De plus, entre 2008 et 2016, cette production d'énergie renouvelable a fortement augmenté en ayant été multipliée par 3,7 (elle a doublé sur le département).

Type de production d'énergie renouvelable (2016)  
Pays de Saint Fulgent les Essarts  
Aix Pays de la Loire (2016)



Type de production d'énergie renouvelable (2016)  
Vendée  
Aix Pays de la Loire (2016)



**Principales filières de production**



Part d'énergie renouvelable produite dans la consommation d'énergie finale

**19 %**

Vendée : 15 %



Bois-énergie

**148 GWh**

Vendée : 773 GWh



Pompe à chaleur

**11 GWh**

Vendée : 296 GWh

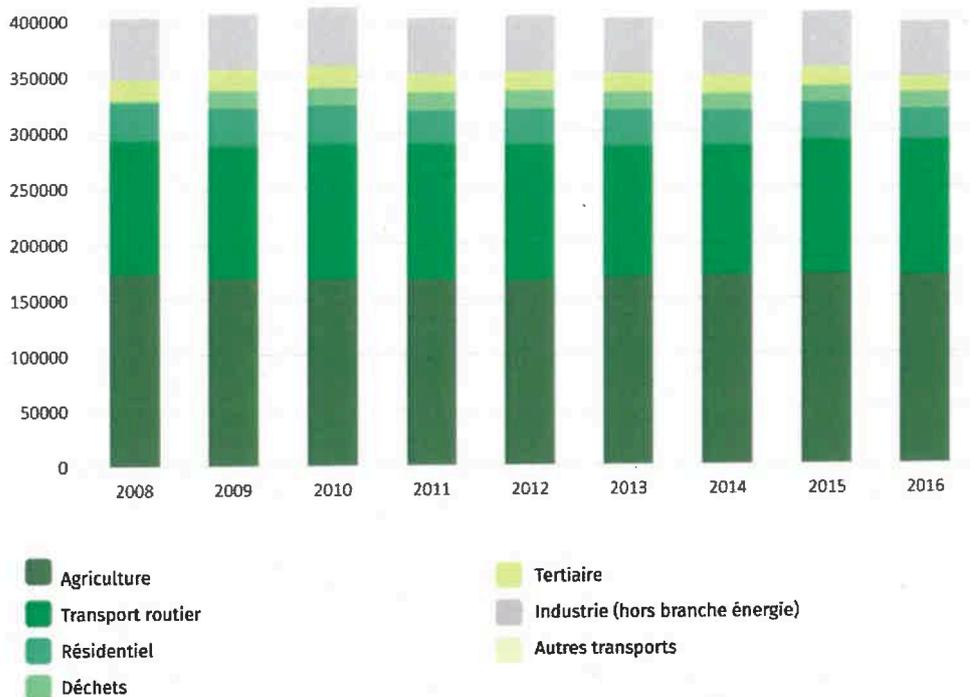


Solaire Photovoltaïque

**8 GWh**

Vendée : 142 GWh

Évolution des émissions de gaz à effet de serre et polluants (2008 - 2016) Pays de Saint Fulgent les Essarts  
 A7 Pays de la Loire (2016)

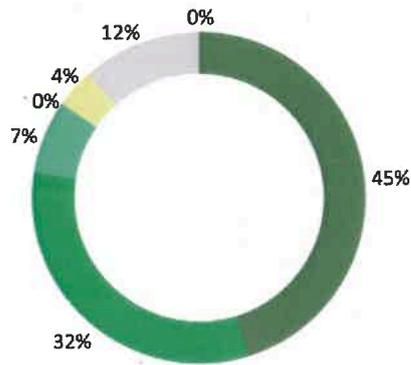


*Le secteur agricole est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre*

Les émissions de gaz à effet de serre du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts représentent 399 ktéqCO<sub>2</sub> (kilotonne équivalent CO<sub>2</sub>) en 2016. Avec 45 % des émissions de gaz à effet de serre, le secteur agricole est le premier secteur émetteur du territoire, suivi par le transport routier (32 %). L'industrie est le troisième émetteur de gaz à effet de serre, alors que pour le département cela concerne

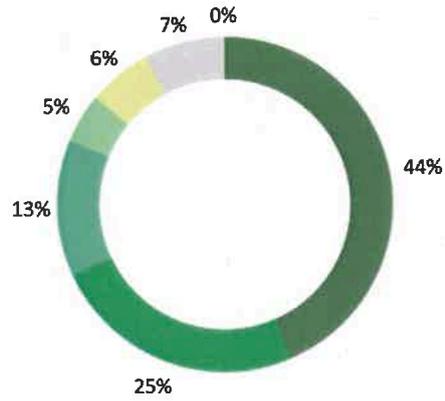
le secteur résidentiel. On observe l'influence de la présence du secteur industriel sur le territoire ainsi que la proximité avec les axes autoroutiers. Entre 2008 et 2016, ces émissions ont toutefois diminué de 2 %, même si c'est moins qu'au niveau départemental, où la baisse a été de 9 %. Cette diminution concerne surtout les secteurs industriel, résidentiel et du tertiaire.

Émission de gaz à effet de serre et polluants (2016)  
Pays de Saint Fulgent les Essarts  
Air Pays de la Loire (2016)

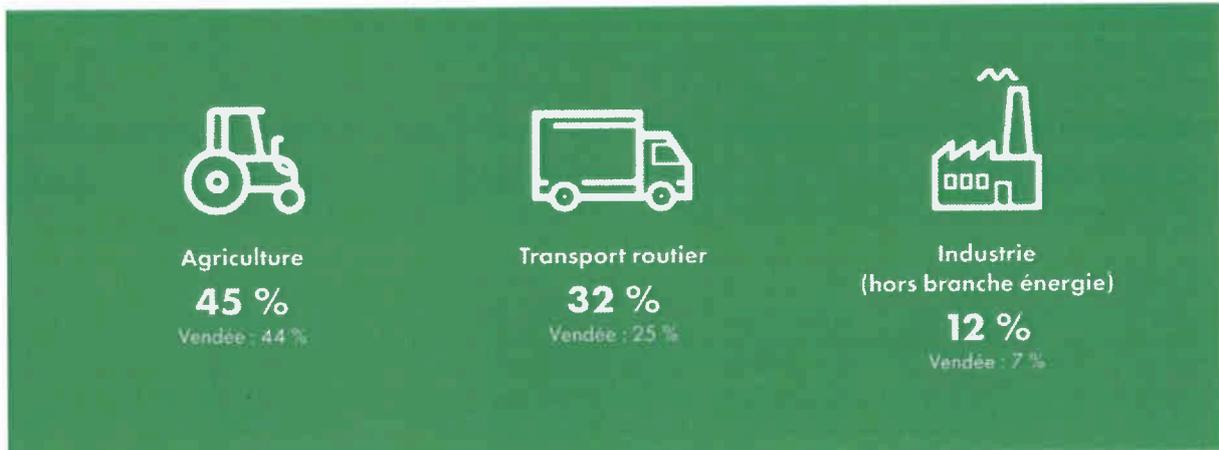


- Agriculture
- Transport routier
- Résidentiel
- Déchets
- Tertiaire
- Industrie (hors branche énergie)
- Autres transports

Émission de gaz à effet de serre et polluants (2016)  
Vendée  
Air Pays de la Loire (2016)



- Agriculture
- Transport routier
- Résidentiel
- Déchets
- Tertiaire
- Industrie (hors branche énergie)
- Autres transports



# Définitions

## **Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes**

Indicateur qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. L'indicateur est calculé en nombre de consultations/visites accessibles par habitant standardisé. C'est-à-dire que l'APL rend comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

## **Artificialisation des sols**

Transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)

## **Chômeurs de catégorie a, b ou c**

Personnes inscrites à Pôle emploi, tenues de rechercher un emploi, exerçant ou non une activité réduite

## **Gamme d'équipement**

Un équipement recouvre ici un ensemble de services rendus à la population, dans le domaine des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, de la culture, des loisirs, des transports. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu.

- La gamme de proximité regroupe les équipements les plus fréquents. Elle comporte 27 équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, enseignement du premier degré, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...
- La gamme intermédiaire correspond à 36 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...
- La gamme supérieure recense 47 équipements : Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecin spécialiste, cinéma...

## **Indice de jeunesse**

Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus

## **Ménages**

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales

## **Ménages motorisés**

Ménages disposant d'au moins une voiture

## **Population municipale**

La population municipale comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- les sans-abri recensées sur le territoire de la commune ;
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

<b>Revenus disponibles</b>	Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.
<b>Solde migratoire</b>	Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties
<b>Solde naturel</b>	Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès
<b>Taux d'accueil théorique des enfants de moins de 3 ans</b>	Ensemble des places offertes par les modes d'accueil "formels" à un instant donné sur le territoire observé pour 100 enfants de moins de 3 ans (Assistants maternels, salariés à domicile, Accueil en Eaje, école maternelle)
<b>Taux de natalité</b>	Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.
<b>Taux d'emploi</b>	Rapport du nombre d'individus ayant un emploi à la population en âge de travailler (15-64 ans)
<b>Unité de consommation</b>	Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes

## Dynamiques territoriales et infrastructures

<b>Population municipale et évolution</b>	Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)
<b>Solde naturel et solde migratoire</b>	Insee, Recensement de la population et état civil (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)
<b>Indice de jeunesse</b>	insee, Recensement de la population (2017)
<b>Classes d'âges</b>	Insee, Recensement de la population (2007, 2012, 2017)
<b>Infrastructures des transports et moyenne journalière des flux routiers</b>	Conseil départemental de Vendée (2019)
<b>Flux domicile-travail</b>	Insee, Recensement de la population (2017)
<b>Equipements de services et commerces</b>	Insee, Base Permanente des Equipements (2014, 2018) ; distancier Metric ; Recensement de la population (2017)
<b>Très Haut Débit</b>	Vendée Numérique ; ARCEP (2020)

## Cohésion sociale et cohérence territoriale

<b>Logements et évolutions</b>	Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)
<b>Taille des ménages</b>	Insee, Recensement de la population (1968, 1982, 1999, 2007, 2012, 2017)
<b>Marché immobilier</b>	DGFIP, Demande de valeurs foncières (2014 à 2019)
<b>Niveau de vie médian</b>	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (2017)
<b>Taux de pauvreté</b>	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (2017)
<b>Prestations CAF</b>	Cnaf (2019)
<b>Equipements et allocations pour personnes âgées</b>	Drees, Finess (2020)
<b>Equipements et allocations pour personnes en situation de handicap</b>	Drees, Finess (2020) ; Conseil départemental de Vendée - MDPH (2020)
<b>Equipements pour la petite enfance</b>	Conseil départemental de Vendée (2020)
<b>Taux d'emploi</b>	Insee, Recensement de la population (2017)
<b>Chômage</b>	STMT, Pôle emploi-Dares (1996 à 2020) ; Insee, Recensement de la population (2017)
<b>Catégories socio-professionnelles</b>	Insee, Recensement de la population (2017)
<b>Niveaux de formations</b>	insee, Recensement de la population (2017)
<b>Offre de soins</b>	ARS Pays de la Loire ; Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Vendée ; Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes de Vendée ; Conseil départemental de Vendée (2019, 2020)
<b>Licenciés sportifs</b>	institut National de la jeunesse et de l'Education Populaire - INJEP (2016)
<b>Bibliothèques</b>	Conseil départemental de Vendée (2019)
<b>Associations</b>	Repertoire National des Associations (2020)

## Économie et développement des territoires

<b>Etablissements</b>	CLAP 2015
<b>Emplois</b>	Insee, Recensement de la population (2012, 2017)
<b>Artisanat</b>	Chambre des métiers et de l'artisanat (2018)
<b>Agriculture</b>	MSA (2019) ; Insee, Recensement de la population (2017)
<b>Hébergements touristiques</b>	Réseau des Offices de Tourisme (E-Sprit), Insee, Atout France, Gîtes de France Vendée, Académie de Nantes, Ministère de la Cohésion des Territoires - Traitement Vendée Expansion (2020)
<b>Fréquentation des sites touristiques</b>	Vendée Expansion (2020)

## Environnement et cadre de vie

<b>Surface artificialisée</b>	DGFIP, Fichiers Fonciers - Observatoire de l'artificialisation (2009, 2018)
<b>Les masses d'eau superficielles</b>	Agence de l'eau Loire-Bretagne
<b>Enjeux biodiversité</b>	CBNB, SFO, Partenaires associés, IGN, Conseil départemental de Vendée (1990 à 2020)
<b>Consommation d'énergies</b>	Air Pays de la Loire (2016)
<b>Production d'énergies renouvelables</b>	Air Pays de la Loire (2016)
<b>Emission de gaz à effet de serre et polluants</b>	Air Pays de la Loire (2016)

# Glossaire

- AAH** Allocation Adultes Handicapés
- AEEH** Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- APA** Allocation Personnalisée d'Autonomie
- APL** Accessibilité potentielle localisée
- EAJE** Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- EHPAD** Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EPCI** Établissement Public de Coopération Intercommunale
- FAM** Foyer d'Accueil Médicalisé
- NAF** Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- PCH** Prestation de Compensation du Handicap
- SAMSAH** Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SOURCE :**  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE - Pôle Territoires et Collectivités – [observatoire@vendee.fr](mailto:observatoire@vendee.fr)  
Juin 2021

---

# Annexe 2 – Orientations stratégiques

## 1 Stratégie de transition écologique

### Orientation n°1 : Tendre vers un territoire à énergie positive et bas carbone

#### **Action 1 : Développer un mix énergétique sur le territoire**

Les sources d'énergies renouvelables et leurs potentiels sont multiples sur le territoire (éolien, bois, méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque, etc...).

Afin de maîtriser au mieux leur développement, d'éviter leur mitage et de répondre aux enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, le territoire souhaite encourager le développement de projets d'énergies renouvelables (EnR).

#### **Action 2 : Garantir l'exemplarité énergétique du patrimoine public**

En moyenne, les collectivités consacrent 6% de leur budget de fonctionnement pour des dépenses liées aux consommations d'énergie. Ces dépenses augmentent d'année en année du fait de l'augmentation régulière du coût de l'énergie. Afin de maîtriser durablement les dépenses énergétiques, il convient d'une part de réduire les consommations, et d'autre part d'améliorer la performance énergétique du patrimoine.

Au-delà de la consommation énergétique du patrimoine, le potentiel de production d'énergie renouvelables sur le patrimoine public intercommunal et communal sera aussi étudié.

#### **Action 3 : Accompagner la rénovation énergétique des habitations**

Le secteur du résidentiel est un fort consommateur d'énergie et contributeur des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Dans le cadre de son programme habitat, la collectivité joue un rôle de sensibilisation, de formation et de conseil auprès du grand public, afin de l'inciter à rénover le patrimoine bâti, notamment au travers la mise en place d'un guichet unique de l'habitat.

#### **Action 4 : Contribuer à la conversion des véhicules thermiques en motorisations alternatives**

Pour réduire les émissions individuelles de gaz à effet de serre des véhicules, une des solutions consiste à substituer les carburants fossiles (essence ou gazole) par des carburants plus « propres ». Le développement des véhicules électriques ou à hydrogène participe à cette fin : aucun rejet pour les premiers, de la vapeur d'eau seulement pour les seconds. La loi relative à la transition énergétique prévoit plusieurs moyens pour parvenir à ces objectifs.

L'article 37 prévoit l'obligation pour certains employeurs, notamment publics, de convertir, lors de renouvellement, une partie de leur flotte vers des « véhicules à faibles émissions définis comme les véhicules électriques ou les véhicules de toutes motorisations et de toutes sources d'énergie produisant de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ». L'objectif est de poursuivre cette conversion et de réfléchir au développement d'autres motorisations alternatives, tels que le bioGNV, l'hydrogène (via le projet LHYFE), etc...

Une information des acteurs privés est aussi envisagée.

## **Orientation 2: Préserver les ressources et richesses naturelles du territoire pour garantir la protection de l'environnement et un maintien de la qualité du cadre de vie**

### **Action 5 : Lutter contre l'artificialisation des sols**

En cohérence avec le SCoT et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou encore le PLUIh, le territoire encourage l'économie de la consommation d'espaces naturels et agricoles en favorisant la densité urbaine, et en privilégiant en priorité la réhabilitation et la valorisation des potentiels existants.

Dans le cadre des orientations du Plan Climat, une attention particulière sera donnée à cet objectif de modération de consommation de l'espace et d'artificialisation et d'imperméabilisation des sols, notamment pour tous les projets de création d'infrastructures et/ou installation d'énergies renouvelables.

Pour chaque projet, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront observées. Dans le cas de consommation d'espaces supplémentaires, un travail sera effectué sur les formes architecturales moins consommatrices d'espaces. L'innovation sera aussi au cœur des choix, afin de privilégier des procédés ou matériaux de construction permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

### **Action 6 : Favoriser la biodiversité**

Dans la même veine que l'action de lutte contre l'artificialisation des sols, la stratégie écologique du territoire met l'accent sur le maintien et le développement de la biodiversité.

La protection des réservoirs biologiques (étangs, mares, tourbières, landes des collines vendéennes, boisements importants du bas bocage, sections des cours d'eau accueillant une biodiversité remarquable...) véritables « poumons » du territoire qui concentrent une immense biodiversité, sera favorisée.

La perméabilité écologique territoriale au travers du travail d'un maintien de la haie est aussi un volet pris en compte et développé dans les différents documents pilotes de la collectivité (SCoT, PLUIh et PCAET).

Ainsi le territoire souhaite poursuivre et conforter les actions entamées auprès des agriculteurs et des autres acteurs du territoire en matière de valorisation de la ressource bocagère et forestière (programme de plantations et d'entretien durable des haies et des massifs forestiers).

Le développement de la biodiversité est aussi imaginé dans les « cœurs de bourg », avec un prolongement de la trame verte au sein des enveloppes urbaines par la création ou le développement d'espaces verts (parcs, jardins partagés, espaces publics...), mise en place d'éco-pâturage, d'hôtels à insectes, ruches, etc...

Ici encore, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pourront être mises en place en cas de ruptures ou de menaces des continuités naturelles provoquées par des projets d'aménagements.

## **Action 7 : Agir pour une gestion durable de l'eau**

Le diagnostic du Plan Climat a mis en évidence, une augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse générant des impacts sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, déjà dégradées par l'augmentation de la pression anthropique, sur le territoire.

Par la combinaison de ces deux facteurs (augmentation de la population et baisse de débit des cours d'eau), le territoire peut être confrontée à des soucis d'alimentation en eau potable mais aussi à des problèmes de qualité de l'eau. Afin de protéger quantitativement et qualitativement cette ressource en eau, il convient d'agir sur les usages de l'eau.

En partenariat avec les acteurs de l'eau sur le territoire (Vendée Eau, les structures porteuses des bassins versants...), la collectivité et ses communes peuvent jouer un rôle de relais d'information et de communication mais elles peuvent aussi être actrices dans cet enjeu de préservation de la ressource en eau, en mettant en place des projets exemplaires et innovants.

Concernant les économies d'eau, les collectivités pourront engager et/ou poursuivre les diagnostics de consommation d'eau potable dans les bâtiments publics (écoles, complexes sportifs, centre technique, ...) et développer des procédés de réutilisation de l'eau ou installer des équipements économes en eau. Le volet communication sur l'usage de l'eau auprès des usagers et habitants sera également développé. Dans ce même souci d'exemplarité, les documents d'urbanisme inciteront à une gestion intégrée des eaux pluviales.

Sur le sujet de l'assainissement, le territoire veillera à maintenir les systèmes d'assainissement aux normes vis-à-vis de la directive ERU (eaux résiduelles urbaines) et du SDAGE Loire Bretagne. La collectivité cherchera aussi à réduire les flux de pollution rejetés par les systèmes assainissement et à poursuivre l'équipement et la mise en conformité des équipements d'auto surveillance, la réhabilitation des systèmes d'assainissement (réseaux et stations). La gestion des boues de stations d'épuration sera également un sujet sur lequel la collectivité poursuivra ses réflexions.

La collectivité soutiendra la reconquête de la qualité de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques dans le cadre des Contrat territoriaux Eau (GEMAPI) dans le cadre de sa participation financière aux syndicats de Bassin versants.

La collectivité s'appuiera sur plusieurs documents de référence comme le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux 2022-2027 et les orientations et dispositions des SAGE du territoire de l'EPCI.

## **Orientation n°3 : Promouvoir et favoriser une mobilité durable accessible à tous**

### **Action 8 : Planifier et aménager l'espace pour une mobilité durable**

La mise en place d'actions touchant les habitudes de déplacements des habitants d'un territoire nécessite une connaissance approfondie de la mobilité actuelle. Dans le cadre d'une optimisation des déplacements, l'action vise ici à identifier de façon précise les besoins actuels en mobilité des habitants.

Grâce à cette étude, les acteurs du territoire pourront se positionner sur les champs d'actions à mener prioritairement en disposant d'un panorama des déplacements sur le territoire. Cette étude permettra aussi d'assurer une cohérence des actions envisagées face aux besoins exprimés et constatés.

Cette action favorisera également l'émergence du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) et l'essaimage (Communauté de communes et communes) de Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE).

### **Action 9 : Faciliter la pratique des modes actifs (vélo et marche)**

Pour développer la pratique du vélo sur le territoire, la collectivité devrait élaborer un « schéma vélo ». Le développement des modes actifs (vélo et marche) s'accompagne par une politique d'aménagement adaptée : liens entre les centre-bourgs, gestion des circulations et du stationnement, organisation de l'extension des centre-bourgs. L'objectif est de créer des continuités entre les communes, des connexions entre zones d'habitat et zones d'emplois, de développer des liaisons cyclables sécurisées, de prendre en compte le réseau de voies piétonnes et cyclables dans les nouvelles opérations d'aménagement, adapter la vitesse selon la catégorie de route, etc...

Au-delà de la construction d'infrastructures, l'incitation à la pratique du vélo et de la marche pourra être envisagée par des subventions à l'achat de vélos électriques, la mise en place d'événements ludiques « Tous à Vélo », des ateliers de réparation de vélos, de la promotion de la vente de vélos d'occasion avec partenaires du réemploi : recycleries, campagnes d'affichages...

### **Action 10 : Inciter et déployer le covoiturage**

Le covoiturage permet d'augmenter le nombre de personnes déplacées en stabilisant le trafic, voire de le diminuer en améliorant le taux de remplissage des véhicules. Pour que le covoiturage de proximité atteigne tout son potentiel, il est nécessaire d'agir sur différents leviers à la fois. Il faut favoriser la mise en relation, proposer une animation associée au territoire, offrir des infrastructures facilitant le co-voiturage. L'objectif est de sensibiliser et d'informer sur le covoiturage, mais aussi de faciliter la mise en relation, afin de développer la pratique du covoiturage sur le territoire : plateforme de covoiturage commune, aires de covoiturage, communication sur les bénéfices du covoiturage...

## **Orientation n°4 : Sensibiliser au changement climatique et modifier les pratiques**

### **Action 11 : Mobiliser le territoire**

Afin de favoriser une prise de conscience collective et initier une dynamique collective autour des thématiques de sobriété, différents supports de communication seront utilisés : supports papiers, numériques, formations, évènements...

Les scolaires seront aussi concernés par cette mobilisation avec la mise en œuvre.

### **Action 12 : Diffuser des bonnes pratiques, écogestes pour motiver les changements de comportements**

Dans le prolongement de l'action de mobilisation et partant du principe que c'est dans l'action que les comportements évoluent et peuvent devenir de « bonnes » habitudes, la collectivité souhaite déployer sur son territoire des ateliers « écogestes ».

Ainsi des thématiques autour des déchets, de l'énergie, de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air... pourront être organisés. La collectivité souhaite pouvoir s'appuyer sur des compétences locales pour animer ces ateliers (associations, habitants...).

D'autres formats de diffusion pourront être envisagés : tutos, fiches « recettes »...

Le territoire devra se doter d'outils, notamment numériques, de promotion des écogestes.

### **Action 13 : Accompagner et promouvoir une alimentation durable**

L'agriculture est un secteur important sur le territoire de la Communauté de communes, à la fois en matière de développement économique et à la fois en matière d'entretien des paysages et de maintien du cadre de vie et de la biodiversité. Mais, c'est aussi un secteur fragilisé qui doit s'adapter aux enjeux alimentaires, climatiques, énergétique et en matière de santé. L'objectif de cette action est d'impulser et d'accompagner, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la transition de l'agriculture et de l'alimentation du territoire, vers des pratiques de production et de consommation plus raisonnée avec trois objectifs : développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuit pas à l'environnement, faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire), changer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire.

### **Action 14 : Réduire la production de déchets**

Le territoire fait partie des collectivités où la production de déchets ménagers est la plus faible. Le ratio d'ordures ménagères est désormais stabilisé aux alentours des 90kg/habitant/an. L'extension des consignes de tri plastiques a logiquement entraîné une augmentation des tonnages d'emballages. Pour répondre aux enjeux liés à la consommation des ressources, il est nécessaire que la politique en termes de déchets soit désormais orientée vers la réduction à la source. Chaque consommateur a donc un rôle à jouer.

Afin de respecter la hiérarchie de traitement des déchets (éviter, réemployer, recycler et éliminer), il est nécessaire de modifier la représentation qu'a la plupart des habitants de la notion de « déchets » et permettre de passer à cette notion de « ressources ».

Au-delà des actions du réemploi et de la réparation, il est important d'encourager et d'accompagner les usagers dans la réduction quantitative et qualitative (diminution de la toxicité de leurs déchets).

## **2 Stratégie de développement économique**

### **Orientation 1 : Créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises**

#### **Action 15 : Créer un guichet unique de l'économie**

L'objectif est de créer un lieu identifié pour l'accueil, l'information et l'orientation de tous les porteurs de projets et chefs d'entreprises de tous secteurs d'activités (commerces, services, industries, artisanat, agriculture).

Cette interface fera le lien avec les partenaires économiques et de l'emploi locaux en fonction du stade d'avancement du projet et de ses besoins identifiés. Ce guichet sera également le relais des informations concernant les dispositifs d'aides aux entreprises. Des réunions collectives animées par des partenaires généralistes et spécialistes, des forums et des rendez-vous personnalisés seront mis en place par les chambres consulaires, la plateforme Vendée Bocage Initiative, le réseau d'accompagnement à la création, l'agence Solutions & Co, les acteurs de l'emploi... Cette interface sera également le relais des différents services communaux ou intercommunaux pour accompagner les projets comme le service urbanisme, le service technique ou le service assainissement.

## **Action 16 : Accompagner le parcours résidentiel des entreprises**

A ce jour, le marché immobilier du territoire est plutôt tendu et l'offre locative de bâtiments artisanaux ou de stockage semble sous développée. L'objectif pour le territoire est donc de rendre lisible l'ensemble de l'offre de locaux à vocation professionnelle (commerces, bâtiments, bureaux, de stockage...) et les opportunités sur de futurs programmes d'immobilier d'entreprise.

Ainsi, dans cette optique, un partenariat renforcé entre communes et Communauté de communes et les professionnels (promoteurs, agences immobilières, notaires, entreprises...) permettrait de valoriser l'offre et faire la promotion de l'offre publique et privée autour d'une bourse aux locaux.

Par ailleurs, il conviendra de s'interroger sur la pertinence d'une consolidation de l'offre immobilière existante portée par les collectivités et sur la modularité, la flexibilité de ces espaces.

## **Action 17 : Structurer une offre foncière qualitative en zone économique**

Pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et également répondre aux besoins des entreprises existantes (extension, relocalisation), il convient de mettre en place une offre rapidement mobilisable :

- adaptée quantitativement et qualitativement aux besoins identifiés, notamment pour l'implantation de grands projets industriels qui nécessitent de vastes surfaces et la proximité des infrastructures majeures (RD160-RD137-A83-A87) et une bonne desserte numérique ;
- qui conforte les sites économiques d'excellence existants, dans un souci de proximité et de développement des convergences économiques ;
- qui soutient la diversification du tissu économique et le développement des activités tertiaires, en intégrant des objectifs d'image et de mixité.

Par ailleurs, une attention devra être portée à la requalification des sites ou zones d'activités les plus anciens afin de leur redonner une attractivité et ainsi prévenir leur obsolescence.

## **Orientation 2 : Attirer de nouveaux talents et favoriser le recrutement des entreprises**

### **Action 18 : Renforcer l'attractivité territoriale et les métiers**

Pour faire face aux difficultés de recrutement, un soutien doit se mettre en place pour coconstruire, en partenariat avec le club d'entreprises, un programme d'actions en faveur de l'attractivité, de la formation et de l'emploi.

Des actions de promotion territoriale pourront être envisagées, afin de faire connaître le territoire pour les recrutements exogènes (film de promotion, système de centralisation des offres d'emploi du territoire pour les candidats...).

Par ailleurs, il est important de valoriser les métiers du territoire auprès des jeunes. A ce titre, les collectivités soutiennent pleinement les actions en faveur d'une meilleure connaissance des métiers auprès de ce public (actions de communication/formation auprès des scolaires, initiation des jeunes aux métiers manuels, visites d'entreprises...).

Enfin, l'intercommunalité s'inscrit également dans la démarche, avec les partenaires de l'emploi et de la formation, en faveur du recrutement et de la formation dans le cadre du Conseil Local Emploi Formation et Orientation Professionnelle (CLEFOP), en communiquant sur les dispositifs existants (exemple : « 1 jeune, 1 solution ») et en contribuant aux actions communes (exemple : « 1 métier, 1 formation, 1 emploi ») afin de favoriser la découverte des métiers en tension.

### **Action 19 : Développer une offre de logements pour accueillir les salariés**

Le Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts se caractérise avec une situation de plein emploi. Le parc de logements est aujourd'hui dominé par l'accession à la propriété, et ce, au détriment du parc locatif. Les industriels présents sur le secteur ont des dynamiques de développement aujourd'hui freinées par des difficultés à recruter. Les recrutements exogènes au département se heurtent à des blocages, dont la disponibilité de logements adaptés aux nouveaux arrivants.

Les enjeux apparaissent donc portés sur :

- la compréhension fine de la problématique emploi-logement ;
- la mobilisation du parc existant pour accroître le nombre de logements locatifs disponibles ;
- le développement d'une offre neuve voire novatrice en mobilisant les opérateurs sociaux et privés

Les entreprises ont aussi leur rôle à jouer dans l'accompagnement de leurs nouvelles recrues. Concernant la problématique du logement, elles peuvent de leur côté développer un parc personnel pour loger les nouveaux arrivants et s'assurer de la cohérence de l'offre par rapport à leur besoin.

### **Action 20 : Améliorer les conditions d'accessibilité aux zones d'emploi**

Un des freins observés pour l'accès à l'emploi est l'absence de moyens de déplacement motorisé ou de permis de conduire. Parmi les leviers identifiés, la collectivité se veut être le relais des partenaires comme la MDEDE ou la Mission Locale, afin d'identifier les dispositifs d'aides et d'accompagnement mobilisables pour lever ce frein dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de la création de liaisons douces entre les centres-bourgs et les principales zones d'emploi du territoire, ainsi que la prise en compte d'un réseau de voies piétonnes et cyclables dans les nouvelles opérations d'aménagement des zones d'activités économiques, le Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts entend favoriser la pratique des modes actifs pour améliorer les conditions d'accès des salariés aux zones d'emplois.

### **Orientation 3 : Contribuer au déploiement des démarches de transition**

#### **Action 21 : Développer les synergies par la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale**

La démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale portera principalement sur deux volets :

- des actions sur des zones d'activités liées à la proximité des entreprises, notamment avec une expérimentation dans le cadre du Contrat Nature sur le Vendéopôle de la Mongie qui concentre le plus grand nombre d'entreprises ;
- des actions par filières et/ou intérêts communs ce qui évitera l'exclusion des entreprises isolées, et des petites zones d'activités.

Cette démarche se fait en partenariat avec les membres du club d'entreprises « Saint-Fulgent – Les Essarts entreprises » qui regroupe environ 80 entreprises de plus de 5 salariés.

Ce projet propose également une approche intercommunautaire, avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, du Pays des Herbiers et du Pays de Mortagne, où la similitude des territoires en matière de population, d'environnement et d'économie rend ce rapprochement pertinent en matière de mutualisations et de filières.

## **Action 22 : Soutenir et valoriser les initiatives locales innovantes et responsables**

L'engagement des entreprises dans des démarches d'éco-responsabilités peut constituer un levier économique et stratégique pour les entreprises en leur permettant de réduire leur facture énergétique, d'économiser des ressources, de valoriser leur image... Chaque entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activités, doit pouvoir disposer d'outils permettant le développement de ce type démarche.

L'objectif de cette action est de favoriser la lisibilité des outils existants ou à développer, en lien avec les chambres consulaires et les autres organismes locaux représentant les entreprises et de promouvoir les bonnes pratiques en entreprises.

Dans son rôle d'animation locale, la Communauté de communes souhaite ainsi valoriser et communiquer sur les démarches existantes portées par des entreprises du territoire (visites, conférences, newsletter de la Communauté de communes, etc...). Des rencontres, des formations mutualisées et des événements pourront également être mis en place sur les thématiques de la Responsabilité Sociétale en Entreprise ou sur la mise en place d'actions en faveur des mobilités plus vertueuses (covoiturage, plan déplacement entreprise, défi mobilité) en favorisant les échanges d'expériences.

## **Action 23 : Encourager les entreprises par une commande publique responsable**

La commande publique constitue l'un des principaux leviers à disposition des collectivités pour agir directement ou indirectement sur les émissions de gaz à effet de serre (extraction des ressources, production des matériaux, transports, mise en œuvre, durée de vie, recyclage...).

Cette démarche aura pour ambition un effet d'entraînement auprès des partenaires et des entreprises qui répondent à la commande, afin d'entrer dans un système plus vertueux. Cette action vise à :

- systématiser l'intégration de critères environnementaux dans les achats réalisés par la collectivité,
- développer un outil et accompagner les communes à suivre la même démarche,
- accompagner les professionnels du territoire par des actions d'information ou de formation pour intégrer ces nouveaux critères dans leur réponse.

## **Orientation 4 : Valoriser l'attractivité touristique du territoire**

### **Action 24 : Contribuer au rayonnement de la destination Vendée Vallée - Pays du Bocage Vendéen**

L'objectif est de mettre en avant l'offre touristique la plus performante et la plus génératrice de retombées économiques. La marque « Vendée Vallée - Pays du Bocage Vendéen » a défini un positionnement touristique autour des valeurs de la famille. Il s'agit d'y contribuer en impliquant les sites touristiques locaux, afin de fédérer et de bénéficier d'une marque porteuse pour renforcer l'attractivité du Bocage Vendéen.

Il conviendra également de définir une nouvelle stratégie de communication, plus qualitative, avec un plan d'actions marketing différencié pour séduire de nouvelles clientèles. La promotion de l'offre passera nécessairement par les outils numériques, les réseaux sociaux et un bon référencement pour faire du Bocage Vendéen une destination majeure de la Vendée.

### **Action 25 : Encourager la montée en gamme des hébergements**

La montée en gamme des hébergements de tourisme est une préoccupation majeure de la destination pour disposer d'une offre durable, avec des niveaux de fréquentation élevés toute l'année. Il s'agit d'adapter le parc des hébergements marchands aux exigences du touriste d'aujourd'hui. Il ne s'agit plus uniquement d'accroître le volume d'hébergements, mais de privilégier la qualité, la thématisation et la montée en gamme.

Pour cela, il convient :

- d'accompagner les unités existantes dans des démarches de qualité et de valeur ajoutée dans leurs prestations, pour accéder à un modèle économique pérenne ;
- d'encourager le développement d'une offre différenciante répondant aux critères de différents labels, comme par exemple « Tourisme et handicap » pour l'accessibilité, ou des labels de référence en matière de respect de l'environnement (Clef verte, Green Globe, Eco-label européen...) ;
- de soutenir les offres d'hébergements valorisant les plus-produits, les services et la thématisation (Gîte nature, bien être, charme, randonnée, équitation, accueil vélo...) ;
- d'accompagner les porteurs de projet et de rechercher des investisseurs sur des créneaux non pourvus.

### **Action 26 : Développer une offre de commercialisation de séjours et de circuits personnalisés**

L'objectif est de contribuer à mettre en marché l'offre touristique du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts à travers une démarche coordonnée à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen : sites, visites guidées, activités de loisirs, hébergements, expériences touristiques... de manière à pouvoir mettre en avant des offres complémentaires au Puy du Fou®.

Ces circuits ou offres packagées pourraient être commercialisés via les acteurs privés présents : agences de voyages, réceptifs, autocaristes, réseaux de distributeurs...

Afin de renforcer son rayonnant historique et culturel, le Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts contribuera au sein de Vendée Vallée à l'accompagnement des sites à se moderniser, pour plus d'interactivité, en privilégiant des mises en scènes ludiques, mais également des contacts humains et des histoires racontées, pour plus d'émotions partagées avec les visiteurs.

## **3 Stratégie de cohésion sociale**

### **Orientation 1 : Proposer une offre de logements de qualité, adaptée à la diversité des besoins et articulée aux caractéristiques du territoire intercommunal**

#### **Action 27 : Disposer d'une offre locative sociale plus large et de meilleure qualité**

Le territoire connaît une forte tension en termes de demandes de logements sociaux. Il s'agit d'un territoire avec un taux d'emploi important, affichant à la fois un dynamisme économique et une demande régulière de logements sociaux. Des opérations nouvelles peuvent avoir lieu sur le territoire, à la fois pour satisfaire les besoins en logements des ménages locaux et à la fois les besoins des nouveaux arrivants dont nombreux disposent de revenus modestes, voire faibles.

A ce titre, l'objectif est d'accompagner sur le long terme, d'une part les communes dans leurs projets de développement, en prévoyant avec elles un minimum de logements sociaux à envisager dans

chaque opération de constructions neuves (257 logements envisagés sur les 10 prochaines années) et d'autre part, les bailleurs sociaux en leur proposant un dispositif financier spécifique dans leurs projets d'acquisition/amélioration. Par anticipation aux principes du « zéro artificialisation nette », l'idée est d'inciter ces bailleurs à investir dans la réhabilitation des biens immobiliers existants (bâti vieillissant ou vétuste, nécessitant parfois également des travaux de rénovation énergétique), en complément de la construction neuve réalisée habituellement dans les lotissements. Ce type de projet, plus vertueux, s'inscrit pleinement dans les objectifs du territoire en matière de limitation de la consommation des espaces.

### **Action 28 : Conforter et renforcer la qualité des logements existants**

Il est aujourd'hui impératif de porter une attention toute particulière au bâti existant, afin qu'il réponde aux exigences en matière de salubrité, de performance énergétique et d'adaptation et qu'il limite ainsi l'étalement urbain en accueillant toujours de nouveaux ménages à proximité des commerces et des services. Pour cela, la qualité technique et esthétique des rénovations entreprises doit être promue.

Dans cette optique, un partenariat étroit entre la Communauté de communes, le SyDEV et le Département de la Vendée doit être envisagé sur le long terme, en adéquation avec le guichet unique de l'habitat, tel qu'il a été envisagé par l'intercommunalité : proposer gratuitement aux habitants du territoire un accompagnement solide dans le montage de tous leurs projets ayant trait à la rénovation du logement (rénovation énergétique, adaptation du logement à l'âge ou au handicap, rénovation des façades, traitement de l'habitat indigne ou très dégradé) ou à la mise/remise en location des biens parfois vieillissants ou peu entretenus. En effet, cet axe a toute son importance pour accueillir de nouvelles populations sur le territoire.

Il est ainsi prévu, au total, la rénovation et l'adaptation de plus de 1 500 logements durant les 5 années planifiées de ce premier guichet unique de l'habitat.

### **Action 29 : Favoriser l'accès social à la propriété**

Il convient d'encourager l'accès social pour contribuer au développement de la construction neuve sur le territoire. Actuellement, on distingue deux dispositifs d'aide pour l'accès social : le Prêt pour l'Accès Social (PAS) et le Prêt Social Location Accession (PSLA).

De plus, par l'intermédiaire du dispositif « Eco-Pass » proposé par l'ADILE de la Vendée, la Communauté de communes s'engage à accompagner les primo-accédants dans leur projet d'acquisition et d'amélioration du bâti ancien existant, en particulier sur les anciennes bâtisses agricoles pouvant devenir des logements. L'objectif est double, puisque cet accompagnement permet, par la même occasion, d'encourager la remise en état du bâti présentant des caractéristiques architecturales typiques du bocage vendéen, tout en limitant l'expansion de l'urbanisation à travers la construction neuve.

### **Action 30 : Favoriser les programmes de qualité environnementale alliant économique, sociale et générationnelle**

La mixité économique, sociale et générationnelle constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la création d'un ensemble urbain cohérent dans une logique de développement durable intégrant des qualités architecturales et urbanistiques et répondant aux attentes variées de la population et à leur

diversité sociale.

L'attachement des ménages à la résidence individuelle n'est pas pour autant remis en question, mais d'autres formes urbaines respectueuses de l'architecture locale, plus adaptées à la taille des ménages et plus économe en foncier, pourront être développées à la location et à l'accession : logements intermédiaires ou semi-groupés avec un jardin pour chaque habitation.

Une diversité des typologies et formes urbaines devra donc être recherchée par les communes, notamment dans les secteurs destinés à accueillir les nouveaux quartiers de demain, afin de formuler une réponse adaptée aux besoins en logements des ménages et également afin de respecter les objectifs de consommation économe des espaces naturels et agricoles. Ces opérations particulières pourront notamment s'envisager en partenariat avec le CAUE et les opérateurs sociaux, dans le cadre des projets portant sur le logement locatif social.

### **Action 31 : Répondre aux besoins de logements des jeunes et des personnes défavorisées**

Les besoins en logement pour les jeunes sur le territoire concernent en particulier les apprentis (demande forte liée à la présence de nombreux artisans) et les jeunes actifs (difficultés à trouver un petit logement à proximité du lieu de travail).

Aussi, la Communauté de communes s'implique dans l'accompagnement à l'accessibilité au logement des populations les plus fragiles, dont les jeunes, en proposant des petits logements sociaux situés dans les centres-bourgs des communes. La collectivité s'engage ainsi dans un processus de rénovation du bâti existant à proximité des commerces, des équipements et des services.

En complément, il pourrait être opportun que l'intercommunalité devienne relai de l'information autour des dispositifs créés par d'autres organismes tel qu'Action Logement, qui permettent aux jeunes d'accéder plus facilement au logement, quand bien même ces derniers ne sont employés que sur des contrats courts.

En ce qui concerne les personnes défavorisées, il n'existe aucune structure d'hébergement sur le territoire, ce qui, en cas de besoin, induit la mise en place d'un réseau de bouche à oreille pour trouver des solutions localement. Sinon, les ménages sont orientés vers des possibilités situées en dehors du territoire.

L'intercommunalité souhaite donc proposer un soutien aux personnes défavorisées ou en situation difficile pour lesquelles il n'existe, actuellement, aucune solution d'hébergement temporaire pour les cas liés à une rupture dans le parcours résidentiel ou alors d'accident de la vie, à travers la création de logements d'urgence.

### **Orientation 2 : Réinventer le centre-bourg et valoriser le cadre de vie**

#### **Action 32 : Développer et maintenir les commerces de centre-bourg**

La vitalité commerciale d'un centre-bourg dépend de l'ensemble des fonctions de la centralité : l'habitat, les services (administration, santé, éducation), l'espace public et le patrimoine.

En tant qu'aménageur de l'espace, les collectivités jouent un rôle essentiel pour favoriser le regroupement des cellules commerciales en centre-bourg et la réalisation de commerces multiservices. L'objectif est de proposer la diversité et la complémentarité de l'offre, pour ainsi éviter l'évasion commerciale dans les zones périphériques.

Par ailleurs, les usages des consommateurs évoluent : digitalisation de l'offre, augmentation de la vente directe et de la vente d'occasion. Les élus locaux ont vocation à travailler en collaboration avec les commerçants pour promouvoir et faciliter la mise en place d'une offre commerciale différenciante et adaptée aux besoins et aux usages.

### **Action 33 : Améliorer les déplacements vers et depuis le centre-bourg**

L'enjeu est de rendre le centre-bourg accessible de façon à accompagner sa revitalisation. Il faut que les usagers des équipements ou commerces puissent y accéder facilement.

Il s'agit à la fois de concevoir :

- Un réseau de voiries adapté
- Une politique de stationnement en adéquation avec une mobilité durable
- Un réseau de mode doux complémentaire et facile à pratiquer

### **Action 34 : Aménager les espaces publics**

Les espaces publics sont des lieux de vie à part entière pour les communes. A la fois espace de convivialité, vitrine de l'identité locale et lieu des activités quotidiennes, l'espace public est au croisement de nombreux usages et tient un rôle primordial dans la qualité du cadre de vie.

Il constitue le support d'un vécu de proximité. Il doit permettre la diversité des usages tout en assurant la coexistence harmonieuse entre les usagers. Il doit s'agir d'un projet global cohérent et de qualité sur le cœur du bourg, afin de recréer une attractivité.

Cela peut revêtir des formes d'utilisation plutôt individuelles (le repos, le jeu, la marche, le jogging...) ou collectives (terrains de sports, aires de jeux, marchés, foires, jardins partagés...).

### **Action 35 : Valoriser le patrimoine bâti et naturel**

Le patrimoine, vecteur d'identité et de reconnaissance, se caractérise par sa diversité : monuments religieux, équipements civils, ensembles urbains, patrimoine local emblématique (calvaires, lavoirs, moulins, puits...). Le bâti existant doit être pensé conjointement avec le tissu urbain dans lequel il s'insère (trame viaire et parcellaire) afin de révéler la valeur patrimoniale de l'ensemble urbain : composition harmonieuse, rythme des façades cohérent, matériaux locaux...

La revalorisation du patrimoine bâti demande à être anticipée et réfléchie en faisant partie intégrante des réflexions menées dans le cadre du projet de revitalisation des centres-bourgs. Cette phase de diagnostic est nécessaire pour cibler les actions, les hiérarchiser et identifier les différentes échelles d'intervention.

Ce patrimoine bâti ou naturel fait partie d'un héritage à transmettre aux générations futures et/ou à constituer pour l'avenir. La valorisation du patrimoine consiste à faire connaître et à mettre un patrimoine local en valeur (architectural, naturel...) afin de favoriser l'attractivité du territoire. Le but est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement.

### **Orientation 3 : Veiller à l'existence d'une offre en services et en équipements suffisante et de qualité, proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire**

#### **Action 36 : Garantir le maintien et la qualité des services et des équipements pour tous**

Face au dynamisme du territoire et à l'accueil de nouvelles populations, il s'avère indispensable de mettre en adéquation le niveau de service public avec les besoins de la population.

L'objectif est de permettre aux habitants de bénéficier sur le territoire de nombreux services et d'équipements de qualité. Il s'agit autant de services « traditionnels » comme les écoles, le périscolaire, le transport... mais également des services plus innovants comme le coworking, les tiers lieux...

Afin de moderniser et de développer cette offre, les collectivités sont amenées à intervenir dans l'investissement immobilier pour la construction et/ou la rénovation de bâtiments ou à soutenir l'initiative privée.

#### **Action 37 : Conforter l'offre de santé de proximité sur le territoire**

L'offre de santé du territoire répond à un maillage cohérent autour de 5 pôles : Essarts en Bocage, Saint-Fulgent, Chavagnes-en-Paillers, Les Brouzils et Chauché. Les échanges avec les professionnels de santé de 1<sup>er</sup> recours ont montré la nécessité d'offrir des conditions d'installation et d'exercice à la fois conformes aux besoins de santé exprimés par les concitoyens et aux souhaits des professionnels d'une pratique pluridisciplinaire.

Dans une maison de santé, mettre en commun certains moyens (secrétariat, informatique...) est bénéfique aussi bien pour l'équipe que pour les patients. L'un des bienfaits est de permettre aux praticiens de mieux se concentrer sur leur mission médicale et d'optimiser la prise en charge des patients.

Une organisation de proximité et en réseau vise à améliorer la prise en charge médicale de la population. Des médecins salariés complètent l'offre des médecins libéraux pour une bonne couverture du territoire.

#### **Action 38 : Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services**

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, un Espace France Services sera mis en place sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts. Ce guichet polyvalent permettra un accueil identique et de trouver un socle minimum de services garantis : fiscal, santé, famille, retraite, emploi... Un accompagnement au numérique pourrait également être dispensé pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages.

De même, afin d'améliorer les conditions favorisant l'accès à l'offre de services et des équipements, et permettant de répondre aux besoins des populations fragilisées, la politique tarifaire des collectivités du territoire doit prendre en compte ces disparités.

### **Action 39 : Renforcer les solidarités et la cohésion sociale**

Le lien social doit être favorisé et entretenu grâce à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités. Afin de répondre au mieux aux besoins des différents publics, des actions spécifiques pourront être menées en direction des publics ciblés.

Ainsi, diverses initiatives seront développées en faveur de l'enfance et de la jeunesse, afin de favoriser l'autonomie des jeunes et leur accès à l'emploi. Des actions à destination des personnes atteintes de handicap pourront être menées dans le domaine de l'emploi. Des actions menées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) seront également proposées permettant l'accompagnement des personnes âgées devant faire face aux difficultés liées au vieillissement et à l'isolement.

### **Action 40 : Conforter l'offre d'accueil en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité**

Il convient d'être attentif à l'évolution des besoins et des attentes de la population en matière d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité.

Un diagnostic plus complet en lien avec l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) permettra d'étudier de façon précise les différentes options pour répondre à différents objectifs :

- soutenir la famille dans son ensemble, en prenant en compte notamment les évolutions des structures familiales,
- soutenir la vie socio-économique du territoire, en rendant le territoire attractif par une offre d'accueil complète, soutenir l'environnement socio-éducatif des enfants, en proposant différents services qualitatifs sur le territoire.

### **Orientation 4 : Valoriser le territoire au travers de son offre culturelle, patrimoniale et sportive**

#### **Action 41 : Favoriser la lecture pour tous**

Le réseau intercommunal soutient le développement des bibliothèques (rénovation des bâtiments existants ou construction des nouvelles bibliothèques, achat de mobiliers adaptés, extension des horaires d'ouverture, actions culturelles) en lien avec le développement des collections.

Il s'agit également d'améliorer l'offre et les services pour favoriser l'accès au plus grand nombre d'usagers comme l'acquisition de nouveaux supports, la mise en œuvre d'actions vers les publics éloignés de la lecture et le développement d'une offre numérique cohérente sur le territoire.

#### **Action 42 : Mettre en valeur l'offre patrimoniale, culturelle et naturelle pour favoriser sa découverte au plus grand nombre**

Il s'agit de travailler sur la promotion de l'offre culturelle, patrimoniale et naturelle du territoire par différents moyens. L'enjeu est d'utiliser les richesses culturelles, patrimoniales et naturelles pour en développer les atouts et favoriser l'émergence artistique et la création.

Cette ambition doit reposer sur des infrastructures adaptées et performantes. Cela peut être des tiers-lieux à dimension culturelle ou naturelle.

Il s'agit également d'assurer la promotion de l'offre culturelle, patrimoniale et naturelle par différents moyens : faire connaître et donner envie de découvrir les richesses du territoire avec notamment des actions de médiation auprès des scolaires.

#### **Action 43 : Favoriser la pratique du sport pour le plus grand nombre**

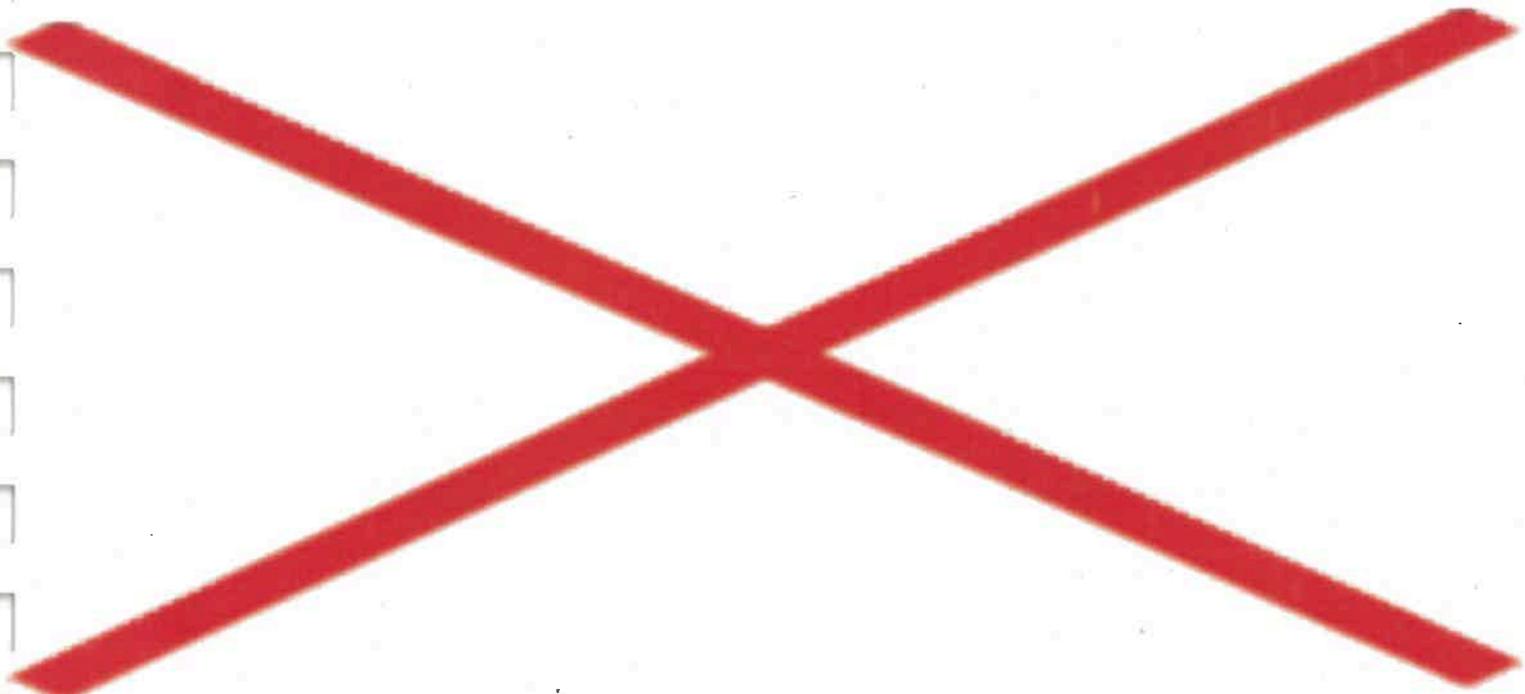
Le sport pour tous est une ambition forte portée par les élus du territoire. L'activité sportive, dès le plus jeune âge, fait partie des éléments contribuant à l'équilibre des enfants. De même, les personnes âgées et/ou dépendantes doivent également pouvoir bénéficier d'une activité physique, facteur de bien-être.

Certaines filières sportives restent peu développées sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : l'escalade, le roller-hockey... L'objectif est de créer les conditions pour encourager et structurer leur pratique.

Il convient d'organiser et de mutualiser, à l'échelon intercommunal, la pratique de l'ensemble des sports en améliorant les conditions d'accueil des sportifs, avec des équipements sportifs de qualités modernes et adaptés.

## **Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 20...  
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique  
passé entre l'État et la CC de ...**



## **Annexe 4 – Annexe financière**

**Avenant de financement annuel  
Contrat territorial de relance et de transition écologique**

**ANNEXE 20... (millésime)**

### **ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

### **ET**

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de  
représentée par son Président/Maire

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constitue une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de

transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

#### **ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président/le maire de ...

## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

### Stratégie de transition écologique

#### Orientation n°1 : Tendre vers un territoire à énergie positive et bas carbone

Type et nombre d'installations d'EnR réalisées par la société de projets  
Type et nombre d'installations d'EnR sur le patrimoine public  
Production annuelle d'EnR sur bâtiments publics (kwh)  
Nombre d'acteurs engagés dans la structuration de la filière bois-énergie  
Suivi de la consommation  
Nombre de bâtiments publics rénovés  
Nombre de bâtiments publics incluant des matériaux biosourcés  
Nombre de bâtiments publics intégrant une source d'EnR (chauffage ou production d'énergie)  
Montant des aides versées à la rénovation énergétique des habitants  
Nombre de dossiers/ d'usagers accompagnés  
Type de travaux réalisés  
Nombre de RDV (projet de rénovation énergétique)  
Nombre de visites (projet de rénovation énergétique)  
Gain énergétique moyen des logements réhabilités  
Montant des aides versées aux communes pour la conversion des véhicules  
Nombre de véhicules publics thermiques substitués avec une motorisation alternative

#### Orientation 2: Préserver les ressources et richesses naturelles du territoire pour garantir la protection de l'environnement et un maintien de la qualité du cadre de vie

Consommation foncière  
Pourcentage de logements construits au sein de l'enveloppe urbaine  
Labellisation terre saine ou autre  
Linéaire de haies  
Nombre d'actions de sensibilisation  
Nombre de personnes sensibilisées  
Nombre de stations d'épuration réhabilitées  
Part des cours d'eau en bon état  
Nombre d'animations réalisées  
Nombre de réhabilitations d'assainissement individuel  
Nombre de visites et participants

#### Orientation n°3 : Promouvoir et favoriser une mobilité durable accessible à tous

Réalisation d'une étude mobilité/schéma des déplacements  
Linéaire de voies douces et cyclables  
Nombre d'équipements publics pour le stationnement vélo  
Nombre d'entreprises et écoles participant aux animations sur la mobilité organisées  
Part modale des actifs  
Nombre de subventions attribuées (acquisition vélo électrique)  
Nombre d'aires de covoiturage aménagées  
Nombre de membres dans la communauté sur la plateforme OuestGo

#### Orientation n°4 : Sensibiliser au changement climatique et modifier les pratiques

Nombre d'animations et nombre de participants  
Nombre d'animations scolaires et nombre d'élèves sensibilisés  
Nombre de personnes sensibilisées  
Nombre de publications sur le sujet  
Nombre de personnes touchées/sensibilisées  
Nombre de tutos réalisés  
Nombre de participants aux ateliers  
Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial  
Nombre de partenaires engagés dans la démarche  
Ratio d'ordures ménagères par habitant  
Ratio de tout-venant par habitant  
Ration tous déchets confondus par habitant

## **Stratégie de développement économique**

### **Orientation 1 : Créer les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises**

- Nombre de zones aménagées / réhabilitées
- Montant des travaux
- Nombre d'entreprises implantées
- Surfaces commercialisées
- Nombre entreprises créées sur le territoire
- Nombre et montant prêts d'honneurs octroyés pour la création d'entreprise

### **Orientation 2 : Attirer de nouveaux talents et favoriser le recrutement des entreprises**

- Nombre d'animations et d'actions de communication pour valoriser les métiers organisées ou dont le territoire est partenaire
- Nombre de jeunes accueillis au sein de l'association l'Outil en main
- Nombre et typologie des logements proposés pour l'accueil des salariés ( résidences actifs, logements meublés, )
- Linéaire de voies douces et cyclables
- Nombre de permanences réalisées par Movea
- Nombre de membres dans la communauté sur la plateforme OuestGo

### **Orientation 3 : Contribuer au déploiement des démarches de transition**

- Nombre d'entreprises sensibilisées à l'EIT
- Nombre d'animations en lien avec les filières de valorisation et la RSE
- Nombre de connexions/ synergies interentreprises
- Nombre de personnes formées à la commande publique responsable
- Nombre de marchés intégrant des critères environnementaux

### **Orientation 4 : Valoriser l'attractivité touristique du territoire**

- Nombre d'animations et d'actions de communication réalisées pour promouvoir le territoire ou dont le territoire est partenaire
- Nombre d'hébergements classés
- Nombre d'offres packagées proposées et commercialisées

## **Stratégie de cohésion sociale**

### **Orientation 1 : Proposer une offre de logements de qualité, adaptée à la diversité des besoins et articulée aux caractéristiques du territoire intercommunal**

- Nombre de logements sociaux
- Nombre de logements réhabilités
- Nombre d'accession sociale à la propriété
- Nombre logements intermédiaires ou semi-groupés
- Nombre et typologie des logements meublés ( résidences actifs, logements meublés, )

### **Orientation 2 : Réinventer le centre-bourg et valoriser le cadre de vie**

- Nombre de commerces en centre-bourg
- Nombre de jardins partagés
- Nombre de projets de réaménagement de centre-bourg
- Montant des travaux

### **Orientation 3 : Veiller à l'existence d'une offre en services et en équipements suffisante et de qualité proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire**

- Nombre de services publics proposés en proximité
- Nombre de professionnels de premiers recours
- Evolution des tarifs des services
- Nombre d'enfants accueillis chez les assistantes maternelles
- Nombre d'enfants accueillis en structure collective
- Nombre d'animations réalisées en lien avec la parentalité

### **Orientation 4 : Valoriser le territoire au travers de son offre culturelle, patrimoniale et sportive**

- Nombre d'abonnés des bibliothèques
- Nombre de restauration patrimoniale
- Nombre de sites valorisés
- Nombre de licenciés sportifs
- Nombre de pratiques sportives

